Courant alternatif

COURANT ★ ALTERNATIF

- LA GAUCHE ET LE MAINTIEN DE L'ORDRE
- NOTRE-DAME-DES-LANDES ILS ONT VOTÉ ET PUIS APRÈS ?
- 10 JOURS DANS LA NASSE DE GAZA

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N°262 | ÉTÉ 2016 | 3€



PAS DE VACANCES POUR LA LUTTE DE CLASSES



COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant-e-s intéressé-e-s au même titre que les militant-e-s OCL de la ville en question et que des représentant-e-s des autres groupes de l'OCL. Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individu-e-s. En outre, chaque CJ débute par une discussion sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire. Le collectif organisateur rédige, immédiatement après la CJ, un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) ; et c'est lui qui écrit l'édito en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions de préparation et de discussion sur le journal (elles sont largement ouvertes), écrivez à OCL/Égrégore – BP 81213 – 51058 Reims cedex, afin de pouvoir vous y rendre.

Ce numéro a été préparé à Javernant

La commission journal de juillet aura lieu dans le Quercy

POUR S'ABONNER

ABONNEMENT 1 AN

☐ 10 numéros + hors séries	30 euros
☐ Sans les hors séries	25 euros
☐ Tarifs reduits (pour les fauchés)	18 euros
☐ En soutien	+ de 30 euros
☐ À l'essai (3 numéros)	5 euros
☐ Un numéro sur demande	GRATUIT

Abonnement à l'international et envoi en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de "La Galère"
OCL égregore, B.P 81213- 51058 Reims cedex

CONTACTER LOCALEMENT
l'Organisation Communiste Libertaire

ALSACE
oclstrasbourg@gmail.com

AUVERGNE
ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE
oclnantes@free.fr

CHAMPAGNE-ARDENNES
OCL c/o egregore BP 81213
51058 Reims cedex
lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE
oclidf@riseup.net

LIMOUSIN
ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNNÉES
OCL c/o Canal Sud,
40 rue Alfred Dumeril,
31 400 Toulouse
ocltoulouse@sfr.fr

NORD
• Boulogne : OCLB c/o La mouette enragée, BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex
lamouette.enragee@wanadoo.fr
•Lille : ocl-nord@gmail.com

NORMANDIE
ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE
ocl-eh@orange.fr

PERIGORD/QUERCY
ocl2446@yahoo.fr

POITOU-CHARENTES
• ocl-poitou@orange.fr
• oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES
• Lyon : "courant alternatif"
c/o Maison del'écologie
4 rue Bodin 69001 Lyon
ocl-lyon@laposte.net
• Valence :
ocl-valence@riseup.net

SUD-EST
Grasse : ocl.sudest@gmail.com

CONTACTS
Figeac, passer par
oclibertaire@hotmail.com

SOMMAIRE



CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213- 51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Pour plus d'informations, visitez notre site
http://www.oclibertaire.lautre.net/

COURANT ALTERNATIF
avril 2016
Mensuel anarchiste-communiste
COM. PAR. 0620G86750

Pour les seules obligations légales
DIR. PUBLICATION
Nathalie Federico
Imprimerie des moissons, Reims
Imprimé sur papier recyclé

Le réveil contre la loi «travail» et son monde

Quel chemin parcouru depuis les premières dénonciations de l'état d'urgence (fin 2015) ! Qui aurait crû qu'il y aurait, quelques semaines après, autant de manifestations publiques massives, d'actions directes, d'initiatives, ... contre la politique du pouvoir ? Et pourtant, ce pouvoir a multiplié les politiques et les lois sécuritaires, xénophobes, fondamentalement antisociales, contre les «sans dents», les exclus du développement capitaliste, depuis qu'il est arrivé aux affaires. Il a fallu attendre le projet de loi modifiant le code du travail, véritable goutte d'eau faisant déborder le vase de la soumission.

Ce mouvement social du printemps 2016 (et peut-être de l'été...) est le plus long que nous ayons connu en France et le premier se déroulant dans un contexte de gauche au pouvoir. Ce dernier fait devrait encore participer à la destruction du représentatif de leur démocratie.

Cela s'explique en premier lieu par le fait que le pouvoir politique n'a rien cédé d'essentiel sur son projet de loi mais surtout par le réveil de centaines de milliers de gens, que beaucoup croyaient endormis, qui ont réactivé la luttes des classes. De là est née une réelle détermination, un désir de lutte contre le système capitaliste rarement égalés malgré l'entêtement de ce pouvoir «socialiste», la violence de ses valets policiers et juges, les manipulations des «chiens de garde» que constituent les médias aux ordres de l'Etat et du Capital.

Il faut tout de même reconnaître que ce mouvement, si déterminé soit-il, est resté minoritaire sur le terrain des manifs (moitié moins – selon la CGT- que lors des grands mouvements précédents de 1995, 2003, 2006 et 2010) et sur le terrain des entreprises où les grèves et les blocages, n'ont jamais gêné réellement l'économie très longtemps. Les assemblées/comités de lutte ont constitué des minorités actives dans la minorité mobilisée, mais nous n'avions pas les moyens de proposer une alternative au calendrier des intersyndicales malgré l'essai de coordination nationale qui n'a eu lieu qu'en juin mais qui avait le mérite d'exister. Seules les initiatives partant des «Nuits Debout» de la place de la République à Paris (et peut-être ailleurs ?) ont échappé aux décisions de cellesci. La répartition géographique de ce mouvement a été très inégale. Certains villes, la plupart moyennes, n'ont quasiment pas bougé, d'autres l'ont fait très ponctuellement alors que d'autres ont connu des mobilisations diverses et multiples inédites. Quant à la participation à ce mouvement, elle recouvre là-aussi de réelles disparités : au niveau des jeunes scolarisé/e/s, la participation fut inégale et beaucoup étaient là non pas en tant qu'étudiant/e/s mais en tant qu'individus précaires ou en devenir. Au niveau des salariés, nous avons pu noter la quasi absence des profs et instits (et de la fonction publique en général), mais par contre une majorité de travailleurs de PME directement concernés par l'article 2 du projet de loi donnant le primat à l'accord d'entreprise sur l'accord de branche, pour tout ce qui concerne la durée du travail.

Pourtant, le mouvement social ne s'est pas sorti de la «grève par délégation» en laissant quasiment seuls des secteurs clés ou stratégiques de l'économie (transports, producteurs d'énergie, ...). Bien sûr, sans eux, nous ne pouvons pas gagner, mais avec seulement eux. Il n'est pas non plus possible de faire céder le pouvoir d'autant plus que les chiens de garde du capital montent aussitôt au créneau avec leur argumentation nauséabonde de «preneurs d'otages», sans oublier l'amplification de la peur du consommateur-spectateur par des reportages télévisuels sur la queue dans les stations services. Au niveau des blocages, si on excepte ceux qui ont été réalisé avec la participation active de grévistes qui bloquaient leur lieu de travail (comme sur Le Havre), les autres n'étaient que du symbolique. Notons tout de même que dans le symbolique, il y a deux niveaux : blocage auto-organisé sans en référer au pouvoir et à ses valets, et blocage négocié avec les flics après en avoir informé la presse plusieurs jours avant ! A noter que ce dernier niveau est une spécialité d'un certain nombre de petits bureaucrates syndicaux qui sont en relation constante avec la police politique.

Le pouvoir politique espérait que la CGT siffle la «fin de la récré» depuis le mois de mai. A la base, ceux et celles qui ont connu la fin des mouvements d'ampleur nationale des décennies précédentes, le redoutaient, surtout après la manif nationale à Paris du 14 juin. Finalement la direction de la CGT n'a pas pris cette décision qui était d'ailleurs attendue par certains et certaines responsables d'Unions Locales dépassé/e/s par la détermination de dizaines ou de centaines de personnes et qui gardent les stigmates du vieux mouvement ouvrier : respect de la hiérarchie et des institutions, réformisme, valeur travail, ... En fait si nous nous référons à la note, datée du 4 mai, de la direction confédérale CGT adressée à son parlement (le Comité Confédéral National), nous nous apercevons que cette stratégie s'appuyait non pas tant sur le mouvement réel contre la loi travail mais sur l'opinion publique (les sondages donnant de 2/3 à ¾ d'opinions défavorables à cette loi) où l'image de la CGT se renforçait dans «un récent sondage BVA».

Le pouvoir n'a plus aucune légitimité représentative de la grande majorité de la population. La gestion du pays ne peut donc se faire que par la violence de ses flics et de sa justice. En face, nous devons poursuivre la solidarité qui s'est exprimée en refusant toute dissociation, nous devons poursuivre dans le temps (car les procès vont se poursuivre pendant des mois et des mois) nos pratiques de défense collective qui sont nées au cœur de ce mouvement. N'oublions pas que nous sommes passés en quelques semaines de «nous sommes tous Charlie» à la redécouverte de la fonction primaire de la police comme force de répression au service de l'Etat et du Capital. N'oublions pas non plus les violences policières dans les quartiers populaires où des dizaines et des dizaines de personnes, très souvent jeunes, la plupart du temps issues de l'immigration, ont été tuées en toute impunité.

Il est encore trop tôt pour avoir la confirmation que le pouvoir n'a pas cédé. Mais s'il y a des «victoires» qui s'avèrent démobilisatrices, il y a aussi des «défaites» qui annoncent des luttes prolongées. Ce que nous avons vécu durant ces derniers mois est inoubliable et donne la pêche pour de futurs (et présents) combats. Cela redonne des envies de luttes collectives mais aussi de remettre au goût du jour une utopie concrète, les contours d'un projet de société.

Reims le 28 juin 2016

Mettre la classe ouvrière à genoux

Nous avons de plus en plus l'impression que ce qui se joue en ce moment ressemble à la période 1983-84 en Grande-Bretagne lors de la très longue grève des mineurs : mener une bataille définitive contre le "vieux" mouvement ouvrier et mettre la classe ouvrière à genoux pour longtemps. La « loi travail » n'est, pour le patronat aussi, qu'un prétexte. Car c'est bien lui qui mène la danse, les politiques n'ont pratiquement plus la moindre autonomie. C'est le Medef, par Sénat et presse qu'il possède interposés, qui permet à Valls de se dire encore de gauche puisqu'il rouscaille un peu contre leur intransigeance, qui durcit le ton quand il le faut en orchestrant le catastrophisme, qui fixe même la manière de maintenir l'ordre. Pourtant, dans l'ensemble le Medef est peu ciblé par un mouvement qui s'adresse trop aux politiques comme si ils existaient ce qui, par la même occasion, réhabilite les futures élection en faisant croire qu'ils ont encore du pouvoir. Il serait paradoxal que le résultat de quatre mois de lutte soit une diminution des abstentions !!!!

Mettre à genoux la classe ouvrière et briser le vieux mouvement ouvrier c'est, aux yeux du Medef, vaincre la CGT comme furent vaincus les trade-unions en GB. Pourtant ce n'est pas gagné : les élections professionnelles nous le confirmeront sans doute. De toutes les façons la différence avec la situation anglaise d'il y a 30 ans c'est qu'ici il y a plusieurs syndicats, certes faibles, mais offrant quand même un paysage différent de celui constitué des syndicats uniques à l'anglo-saxone et indistincts du Parti socialiste comme en GB. La défaite des mineurs anglais a laissé sans voix la contestation de classe jusqu'à aujourd'hui encore. Ça pourrait ne pas être le cas ici, pour le cas où défaite il y aurait quand même, étant donné que les lieux et les sujets de contestation sont beaucoup plus décentralisés et multipes même si pas vraiment autonomes.

Pas vraiment autonomes en effet les assemblées de lutte et autres comités locaux, qui n'existent que parce que les intersyndicales (et d'abord la CGT) leur fournissent le cadre où s'exprimer, même de manière virulente contre le syndicat de Martinez.

Attention donc à ne pas être victimes du syndrome de la chute du « communisme réel » en 1990. Beaucoup applaudirent (à juste titre) en ne voyant alors que la chute du stalinisme, sans comprendre que cette implosion ne fut pas un réveil prolétarien actif et conscient mais bien une implosion qui signait aussi une défaite plus globale, celle des révolutionnaires en général et de l'idée même de révolution. La réussite (hypothétique pour l'instant) du plan patronal pour marginaliser la CGT ne serait évidemment pas une victoire contre la bureaucratie syndicale mais un recul global du rapport de force ouvrier (au sens large) dans la lutte des classes.

Le sort et l'avenir de structures "autonomes", des aspirations libertaires, d'un projet révolutionnaire, seront liés à la manière ont ils/elles pourront renouer avec la question du travail – donc de la production – autrement qu'en disant "à bas le travail", réhabiliter la notion de projet autrement qu'en se satisfaisant de niches alternatives DANS le système et remettre à plat les questions d'organisation autrement qu'en fustigeant les tentatives et les conception des voisins de palier qui « trahiraient ».

jpd

Aperçus lillois du mouvement

A Lille comme ailleurs, le mouvement contre la loi Travail est en discontinu avec des points forts de mobilisation dans certaines manifestations pêchues et les blocages économiques mais aussi des points faibles dans la non-généralisation de la grève et le coup d'arrêt dans les secteurs en pointe comme les étudiants, le rail ou les raffineries.

Pour l'organisation du mouvement, il n'y a pas d'assemblée interprofessionnelle car celle ci a été rejetée d'un revers de main courant avril par les directions syndicales. Quant à l'intersyndicale, elle est dominée par la CGT dont l'union départementale s'est faite remarquée par un communiqué particulièrement dégueulasse sur les « casseurs » en fricotant un temps avec la préfecture pour la « sécurisation » des manifs. Mais cela ne doit pas cacher l'agitation de la base qui pousse à l'action et à la jonction avec les motivés. C'est le cas de certaines unions locales comme celles de Douai, d'Armentières et de Valenciennes. Des militants de Solidaires sont aussi très investis mais ils restent peu nombreux par rapport à la CGT pour pouvoir fixer un agenda.

En parallèle, le mouvement autonome s'est construit grâce aux étudiants de Lille 1 qui ont occupé pendant longtemps un amphi, les intermittents en lutte depuis l'an dernier sur la réforme de leur statut (voir CA précédent) qui ont occupé le théâtre du Nord et ouvert les portes à des AG inter-luttes, à des membres de la Nuit Debout et enfin d'autres militants autonomes. Tout ce beau monde s'est retrouvé dans une AG de lutte qui a multiplié les réunions et a réussi à tisser des liens avec des syndiqués. Résultat : les liens entre autonomes et certaines UL sont cordiaux et ça se complète bien lors des actions. L'AG de lutte apporte un dynamisme certain en proposant des actions et en apportant des coups de main sur les blocages. Si le mouvement s'essouffle, il aura au moins permis de recréer sur Lille un collectif de lutte avec des contacts pérennes entre gens motivés.

Mais pour le moment, le mouvement tient toujours, bon an mal an. Côté manif, celle du 12 mai après celle massive du 31 mars a été la plus énergique. Le cortège anticapitaliste est divers,fourni et revendicatif. Mais c'est sans compter sur une partie du SO de la CGT qui s'est rendu complice de la coupure du cortège par les condés au niveau des autonomes avec derrière Solidaires et FO qui a décampé fissa. Dans le cortège CGT, ça se fighte entre ceux qui veulent faire avancer la manif et les autres qui veulent nous rejoindre. Les CRS se retrouvent pris en sandwich, ils balancent alors la lacrymo, les grenades de désencerclement et les flashball. Il y a, pour la première fois à Lille, beaucoup de blessés et des arrestations. Un rassemblement s'organise avec une bonne centaine de personnes devant le commissariat central à l'entrée de Lille-sud (le quartier populaire). Après 1 heure d'occupation, la police veut faire le ménage, c'est alors qu'une mini-émeute s'organise avec l'aide de quelques jeunes du quartier. Chouette moment mais ce sera le dernier car le nouveau préfet Michel Lalande, ancien bras droit de Cazeneuve opte pour une nouvelle stratégie : l'encerclement poli-



© Julien Pitinome

cier. Cela conduit, le 17 mai, à l'arrestation d'Antoine et d'un autre camarade qui sont capturés par des baqueux très violents. Le nouveau message sécuritaire est relayé par la Voix du Nord qui fait une « une » dégueu titrée « Casseurs stop » avec un camarade flouté mais barré d'une grosse croix rouge.

Côté blocage, le plus important a été celui du dépôt pétrolier près de Valenciennes qui a tenu quasiment deux semaines. Le jeudi 26 mai a aussi été intense avec de gros blocages vers Lomme, là où se trouve le MIN (le Rungis du coin). Une autoroute est franchement ralentie par des barrages filtrants et une auto-réduction s'organise spontanément dans la zone commerciale attenante (voir photo). Dernière initiative intéressante, un rapprochement transfrontalier avec les belges s'est réalisé car eux aussi luttent contre un projet de « loi Travail », la loi Peeters. Un ancien poste de douane a été bloqué et l'intersyndicale lilloise annonce qu'elle veut rejoindre la grève générale belge du 24 juin et que d'autres manifestations communes sont prévues en septembre/octobre. A voir.

Reste la répression qui comme partout est féroce. Plusieurs militants sont passés devant la justice bourgeoise. Les peines les plus lourdes sont tombées sur des militants isolés ou ne désirant pas politiser leur procès. Un camarade a pris 5 mois de prison ferme plus 5 mois avec sursis pour un jet de barrière lors de la manif du 31 mars. Lors de la mini-émeute du 12 mai, un autre a pris 6 mois fermes pour jet de projectiles. Les syndiqués/syndicats ne sont pas en reste car la CNT lilloise a été attaquée le 20 avril pour y déloger deux militants. Outre l'invasion policière d'un local syndical (une des premières dans le mouvement), les flics montent une plainte pourrie contre les copains pour violence qui passent dans un premier temps en comparution immédiate. Mais la mobilisation aidant, la justice décide de reporter le procès au 25 mai, ce qui permet de préparer la défense grâce à des avocats efficaces et un collectif antirep qui n'a jamais cessé d'exister à Lille depuis la création du CRIME (1). Le juge se montre particulièrement malhonnête et condamne un des camarades a 6 mois avec sursis + 2 ans de mise à l'épreuve + un an d'interdiction de manifester à Lille + dédommagements. Il va sûrement y avoir appel. La répression la plus dure reste celle qui a touché Antoine, un militant actif, adhérent à la CGT. Il est arrêté le 17 mai et sera mis en détention provisoire jusqu'à son procès alors qu'il aurait très bien pu être placé sous contrôle judiciaire en attendant. Le procès est prévu le 9 juin, s'organise alors une belle campagne de soutien qui se termine par une occupation du parvis du TGI de Lille dans l'attente du délibéré. Antoine sort libre mais il est reconnu coupable d'une agression sur un des agents l'ayant brutalement interpellés. Il prend 10 mois de sursis dont 2 pour refus de prélèvement d'ADN et 2 ans d'interdiction de manif. (2)

(1) Le CRIME (Contre la Répression des Individus et des Mouvements d'Emancipation) a été créé en mars 2010 suite au procès d'un militant durant la réforme des retraites. Celui-ci était poursuivi pour avoir participé à une manifestation bloquant les voies ferrées et la SNCF lui réclamait 45 000 euros de dommages et intérêts. Le camarade a été «relaxé».

(2) Le mouvement continue et il y a encore plein d'autres choses à dire. Pour plus d'infos, lire avec intérêt le dernier numéro de la Brique – le canard local

Bayonne : "Jusqu'au retrait"

Le Collectif "Jusqu'au retrait" (*) qui s'est constitué à Bayonne au soir de la manifestation du 9 mars contre la loi travail continue à être très présent et dynamique dans les mobilisations sociales.



Il est un protagoniste de plus en plus visible et reconnu contre la loi Travail, en appelant à des actions de blocage lors des journées de grève et de manifestation de l'intersyndicale (port de Bayonne, autoroutes avec péage gratuit pour les automobilistes et blocage des poids lourds sur l'autoroute). Mais il a aussi soutenu d'une part les cheminots sur leurs revendications spécifiques lors de deux autres blocages d'autoroute, d'autre part les facteurs en grève au centre de tri de Bayonne contre la suppression de postes, en participant au piquet de grève).

Le Collectif s'est renforcé de la présence des participant-es de "Nuit debout" bayonnais et d'individus attirés par son dynamisme.

A un moment, le problème s'est posé du risque d'instrumentalisation des forces du Collectif par la CGT. Si la volonté est claire d'oeuvrer à la "convergence des luttes", la crainte est cependant de ne servir que de force d'appoint (de petits soldats dans les coups durs) aux syndicats, en l'occurrence la CGT, lorsque, aux premiers

jours de juin, des salarié-es des secteurs-clés, outre les cheminots, sont entrés dans la lutte, en lien avec la stratégie de la CGT, au niveau hexagonal, d'être au premier plan du combat. Lorsque le Collectif a participé à deux actions de blocage d'autoroutes initiées par la CGT, on a pu mesurer combien les modalités de ces actions différaient de celles impulsées par le Collectif et combien le syndicat cherchait à garder un contrôle total : il avait averti à l'avance les autorités de ses actions ; avec elles il en avait négocié la durée et les formes ; ainsi le moment de la levée du blocage était prévue à l'avance, et s'imposait sans que les participant-es à l'action puissent donner leur avis. Rien à voir avec les façons de faire du Collectif, qui opte pour l'effet de surprise vis-à-vis des autorités et tient sur place, lors de chaque action de blocage ou d'occupation (il y en a eu une bonne dizaine), une assemblée générale pour envisager la tactique à adopter en fonction de la situation.

Des formes d'action du collectif ont pu paraître inspirer la CGT et les autres syndicats de l'Intersyndicale, pas très contents que le Collectif leur vole la vedette : ils ont effectué le blocage d'un rond-point en fin de manifestation, organisé un pique-nique devant la chambre de commerce et d'industrie ; mais cela à leur façon, c'est à dire légaliste au plus haut point, en évitant toute occupation, en avertissant les autorités et en s'assurant de leur accord.

Il n'empêche que le Collectif a pu entraîner, à plusieurs reprises, des manifestant-es de la CGT à participer à ses actions. Et cela, les bureaucrates n'aiment pas du tout...

Un bilan sur les actions et le fonctionnement du Collectif devrait se faire en juillet, ou en septembre, par ceux-celles qui y participent ; de même qu'un débat sur les perspectives. Rien n'est sûr donc encore sur l'avenir et la durabilité de cette structure, d'autant qu'elle reste étroitement liée à une lutte précise (contre la loi Travail), comme cela avait été le cas du Collectif Oldartu (= Résister), créé au moment de la lutte contre la réforme des retraites en 2010 et qui avait fonctionné d'une façon plus modeste mais selon les mêmes modalités et avec les mêmes objectifs.

L'espoir est que, cette fois-ci, grâce aux liens qui se sont créés au cours de ces mois de lutte et à l'audience toujours plus grande et positive que le Collectif réussit à obtenir, cet outil organisationnel perdure, car il pourrait jouer un rôle important et dynamisateur dans les luttes sociales à venir.

Kristine

La gauche et le mainien de l'ordre

La "nasse policière" n'est pas seulement une tactique honteuse de maintien du désordre, c'est l'exacte métaphore de la vie qu'on nous fait mener partout, tout le temps, quand "le spectacle soumet les hommes vivants dans la mesure où l'économie les a totalement soumis."

Jerome Leroy

La question de la répression à fortement alimentée les conversations des participants au mouvement contre la loi travail, la résurgence d'une violence assumée, la militarisation du maintien l'ordre, l'apparition de nouvelles techniques (la nasse) et la rupture avec les traditions antérieures (intervention dans le cortège syndicales du Premier Mai) ont de quoi effectivement interroger (1).

Mais se cantonner à une analyse de type conflictuelle et/ou militaire c'est forcément se limiter dans la compréhension du phénomène. Tout autant que sa violence la répression révèle l'état des relations sociales (c'est-à-dire de la lutte des classes) et de la période à ce titre, la social-démocratie-on serait tenter de dire la gauche, à toujours été en pointe pour pouvoir manier carotte et très gros bâton à l'égard des mouvements sociaux, et dans ce contexte de dislocation d'un modèle social et politique

Il n'est pas inutile de revenir quelques faits historiques et d'élaborer quelques hypothèses sur le moment en cours. Car mieux comprendre les raisons de la violence dans les réponses policières, c'est se donner les moyens, collectivement, de mieux y résister et ainsi de se conduire en politique, c'est-à-dire d'agir au lieu d'être agi, de faire la politique au lieu d'être fait, d'être refait par elle.

La gauche et la rue

La question de la rue et de ses usages constitue une véritable métaphore de la question politique dans son ensemble. En elles se croisent les questions clefs de rapport de l'ordre et de la violence, du légal et de l'informel. La rue est au carrefour des peurs et des utopies, objet de conquête et source de défiance. Lieu de la fête, elle est liée aux plaisirs partagés et au bonheur social mais associée à la foule incontrôlée, elle incarne ce qui menace l'ordre institutionnel. Cet imaginaire est encore puissant et imprégné dans les mentalités politiques contemporaines. En proclamant en 2003 que «la rue ne gouverne pas», Raffarin soulignait de facto sa capacité conservée (et à ce titre combattue par lui) à faire politique et, dès lors, histoire. De même lorsque que Lutte Ouvrière affirme sur ces autocollants que ce que le parlement fait la rue peut le défaire ; les deux, bien que se situant de deux cotés opposées de la barricade, procèdent de la même référence.

La barricade justement a constitué l'image d'Epinal de la révolution tout au cours du 19ème siècle et les «journées» telles qu'on les nommait alors ont rythmé la vie politique. Si après la défaite de la Commune, la rue a cessé de faire et de défaire les régimes, la République étant née de la rue, les républicains de gouvernement ne peuvent se contenter d'en réprimer indistinctement toutes les apparitions. Vient alors le problème des formes adéquates de l'expression démocratique : c'est le conflit entre les politiques afin de savoir



(1) On aurait tort de sous-estimer la connaissance des ce genre de données chez nos élites, déjà il faut rappeler que cela fait partie du cursus minimal à Sciences Po mais par ailleurs Valls n'a jamais cesser d'affirmer qu'il considérait Clemenceau comme faisant partie de ses modèles. Enfin l'un de ses plus proches compagnons Alain Bauer était responsable du service d'ordre de l'Unef en 1986.

qui de l'urne ou de la rue est la plus légitime, dans un régime où le suffrage «universel» (2) permet idéalement à chacun de s'exprimer librement. L'expression issue de la rue devenue redondante et suspecte est disqualifiée et le vote devient le seul moyen d'expression politique valable voire autorisée. L'usage de la rue est alors ritualisée et participe du consensus démocratique et le gouvernement devient le garant de l'ordre public qui s'apparente désormais à l'ordre social car l'ordre public n'est jamais que la marque du pouvoir, d'un pouvoir ; il n'est pas en soi la Justice ou le Droit, ni non plus leur contraire, il vaut simplement ce pouvoir.

La rue et donc l'espace public peut sont donc des enjeux primordiaux et certains moments politiques et sociaux ont trouvé leurs traductions dans la rue et dans son contrôle.

Sous la IIIème République les mouvements de rue ne disparaissent pas mais se muent progressivement en manifestations d'une autre espèce. On peut dater précisément ce basculement avec l'année 1907. Sous prétexte de ne pas avoir rencontré les organisateurs, Clemenceau interdit une manifestation de la CGT prévue pour le 20 janvier. Maintenu, le défilé provoquera de violents affrontements entre manifestants et forces de l'ordre, ainsi que la fermeture de la Bourse du travail de Paris. Une polémique s'engage sur le droit de manifester; les uns arguant du respect de l'ordre public, les autres des droits des travailleurs. Commence alors un marchandage des conditions auxquelles les manifestations peuvent être autorisées Clemenceau pose le préalable de la discipline et de l'organisation sérieuse de la manifestation.

Cette exigence d'ordre se concrétisera deux ans plus tard, à la suite des émeutes de la première manifestation de protestation contre l'exécution du militant espagnol Francisco Ferrer (13 octobre 1909) (3). Afin de «prouver que la Fédération de la Seine est capable d'organiser et de discipliner elle-même une manifestation» (4), la CGT et les socialistes s'emploient à organiser un second défilé, cette fois négocié, préparé par voie de presse et encadré par des hommes de confiance, dirigeants ou élus. On trouve là les prémisses des futurs S.O et de l'institutionnalisation progressive des comportements légitimes (et donc autorisés) des manifestants.

Dans ce rôle la social-démocratie au pouvoir (on serait tenté de dire la gauche) a toujours su fixer les limites de ce qui étaient acceptables et le rappel à l'ordre est parfois très violent. Ainsi si l'on se plaît en ces temps de commémoration du Front Populaire à se souvenir de la journée du 6 février 1934 et des manifestations unitaires qui en découlèrent, on peine plus souvent à se rappeler la fusillade de Clichy, le 16 mars 1937 en réponse à un meeting du PSF du Colonel, des antifascistes organise une contre-manifestation déclaré illégale par le gouvernement et son ministre de l'intérieur René Marx Dormoy. La police ouvre le feu sur une foule de plusieurs milliers de personnes et six manifestants meurent, 276 autres sont blessés.

On pourrait multiplier les exemples (grèves de 1948, etc.) où les limites de l'expression politique furent imposées dans la rue par la force et où les ministres de l'intérieur de gauche ont sur endosser le costume de l'Etat sans frémir.

A chaque fois cette répression ci à servit à faire accepter soit le cours d'une politique, soit à isoler la protestation en la poussant à des formes minoritaires et marginales de protestation.

Que signifie le type de maintien de l'ordre actuel ?

Le maintien de l'ordre a ses instruments qui ont évolué au fil des tendances et des nouvelles technologies. La sécurité même publique c'est d'abord un marché comme le souligne Mathieu Rigouste (5). L'occasion pour tout un tas de charlatans de refiler leur camelote (Taser, LDB et Flashballs) et l'idéologie qui va avec (un maximum d'effet pour un minimum de coût) dans de multiples salons comme par exemple Milipol etc. Les manifestants parisiens ont ainsi été survolés par un drone qui les filmait depuis le ciel. On imagine le sentiment de toute puissance de la préfecture de police de Paris à s'amuser avec ces nouveaux jouets c'est que les caméras remplacent les hommes et font faire des économies .La restructuration de la main droite de L'Etats à donc entraîner une militarisation progressive des forces policières, de leurs tactiques de maintien de l'ordre et une 'influence croissante du secteur privé.

Pourtant cela n'explique pas complètement pourquoi la violence d'État a été amplifiée et que la pacification des foules ne semble plus être la norme. Bien au contraire, l'affrontement et la conflictualité sociale sont assumés. Les nouvelles formes de protestations (pétitions en ligne, rassemblement neuneu type tous en blanc de la CFE CGC etc) sont tout a fait en adéquations avec le syndicalisme d'accompagnement). Il y à également la volonté de tester le degré d'acceptabilité de la population, ainsi la mort d'un jeune manifestant au cours d'une opération de maintien de l'ordre ne semble plus être un casus belli et on peut voir un ministre de l'Interieur plastronner malgré un bilan de cette sorte. Mais allons plus loin la gestion du maintien du maintien de l'ordre envoie un message à toute une partie du mouvement social. Le cycle de luttes issu des grèves de 1995 en France et de l'altermondialisme est mort et enterré. Il n'y a plus d'autre avenir possible, parce qu'il n'y a plus d'avenir : l'alternative est morte. L'absence d'avenir, ce n'est pas seulement la disparition de la promesse de vivre mieux, mais encore le fait de poser comme enjeu. Et ce message s'adresse à toute la gauche, l'Etat PS n'ayant plus besoin de ses relais sociaux puisque qu'il n'y a plus rien à relayer, il faut désormais choisir, marche ou crève. La guerre de classe a bien lieu et c'est eu eux qui la mène. La phrase d'Engels «en dernière instance l'Etat c'est une bande d'hommes armés» résonne comme une douloureuse actualité.

Jean-Mi

(2) On rappellera aux cancres pacifistes et anti abstentionnistes qui n'ont pas été attentifs aux cours d'éducation civique que le suffrage «universel» (excepté femmes et étrangers bien sur) entre guillemet à été obtenues grâce aux journées émeutières de juin 1848.

(3) Humanité du 17 octobre 1909

(4) On lira avec profit sur toute cette période le goût de l'émeute d'Anne Steiner aux éditions de l'Echappée

(5) Dans Mater la meute Lesley J.Wood editions Lux

Tchao Guiseppe





Figure incontournable de Montreuil, Guiseppe Mule dit Joseph de Montreuil est décédé le lundi 13 juin à l'âge de 60 ans. Une cérémonie a eu lieu le jeudi 16 où près de deux cent personnes se sont rassemblées au Père Lachaise. Joseph était de tous les combats et de beaucoup de débats. Militant de l'extrême gauche maoïste dans les années 70, il fut à l'initiative du comité des Sans cravates au moment du bicentenaire de la Révolution française, un des fondateurs du bar associatif de Montreuil dans les années 90, militant syndical à la CGT au FIAP* de Paris. Il a soutenu les mal logés place de la Réunion, l'USINE à Montreuil, la lutte du Foyer Nouvelle France, il a participé à la lutte sur les Mac Do, et nous en oublions... Abonné à Courant Alternatif il a participé aussi aux Commissions Journal parisiennes Il était de tout ce qui bouge. Sa dernière initiative fut d'organiser, en octobre 2015, une journée intitulée "Une société sans argent ?" mêlant débats et activités artistiques. Une journée où il ne pu être présent car la maladie qui allait lui être fatal venait de l'envoyer pour un premier séjour à l'hôpital. C'était avant tout un militant exempt de tout sectarisme avec qui tout se finissait dans son grand éclat de rire. La France lui a refusé sa nationalité, lui qui était arrivé encore enfant de Sicile, et qui n'a jamais voulu renier son histoire. Titulaire d'un CAP de plomberie, sa passion pour la vidéo l'a amené à faire un des documentaires les plus longs qu'il m'a été amené de voir. L'aventure de Deux *Terronis* (entretien croisé avec Oreste Scalzone) qui doit friser les 9 heures, vidéo que l'on peut voir sur Internet. Il a réalisé plusieurs autres documentaires, dont une partie sont visibles sur Internet (pas ceux qui datent d'avant). Il n'a pas eu le temps de profiter de sa retraite, cette retraite tant attendue.

Nous ne t'oublierons pas Camarade.

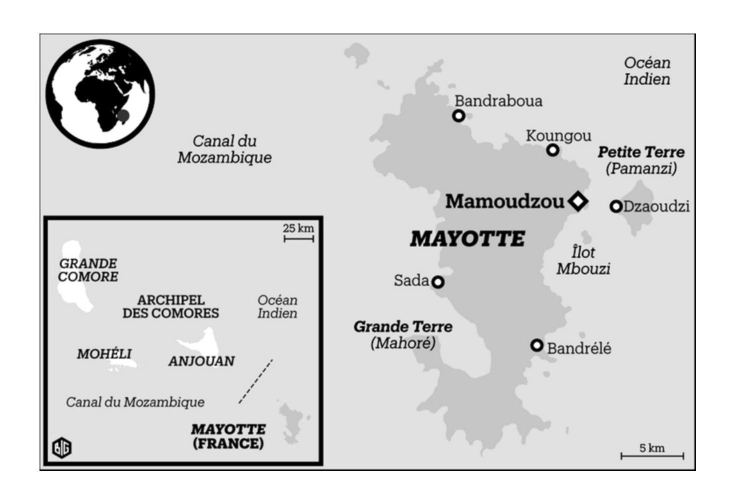
Nous avons une pensée particulière pour ses enfants et pour Andréa sa compagne.

Des amis

* Foyer international d'Accueil de Paris

Le FIAP Jean Monnet est un Centre International de Sejour situé en plein cœur de Paris dans le 14ème arrondissement. Son objectif tel qu'il a été imaginé et conçu à la fin de la Seconde Guerre Mondiale est de favoriser la rencontre et les échanges entre les jeunes et de lutter contre toutes les formes de discriminations.

De la grève générale à l'épidémie de "comorophobie" à Mayotte



Le 101e département n'est décidément pas un département comme les autres. Cinq ans après sa départementalisation, Mayotte subit encore un régime d'«infra-droit» social et économique. Ce 101ème département français souffre d'inégalités criantes vis-à-vis de la métropole, et ce dans tous les domaines. Dans ce contexte économique et social extrêmement dégradé, l'île a d'ailleurs été bloquée début avril par une grève générale revendiquant «l'égalité réelle» avec les autres départements. (Voir Courant alternatif n° 260, mai 2016, Plus de deux semaines de grève générale à Mayotte)

La partition d'un Archipel, facteur de déséquilibre croissant

Depuis 1994, les habitants des autres îles de l'archipel des Comores sont en effet devenus des étrangers soumis à un visa pour se rendre à Mayotte, qui voit ainsi coupés ses liens avec le reste de l'archipel. Cette politique n'a évidemment pas jugulé des pratiques de circulation ancestrales, et a simplement plongé dans la précarité celles et ceux qui continuent et continueront de les exercer.



La présence à Mayotte de ceux qui empêcheraient une petite minorité de jouir des bienfaits de l'appartenance à la France, est l'aboutissement inéluctable et prévisible d'un processus engagé de longue date. Le maintien de la France dans cette zone via la partition d'un Archipel voué au vivre ensemble et la déstabilisation des pays voisins indépendants est un facteur de déséquilibre croissant. Aujourd'hui, ce ne sont plus seulement les habitants des autres Comores qui sont aspirés par le mirage mahorais. Appartenant à un espace de circulation naturel, jamais Mayotte ne pourra se couper de son environnement, c'est un fait indiscutable et aucun visa, aussi meurtrier soit-il, ne saurait constituer un rempart suffisant contre le désir naturel de trouver une vie meilleure.

Pour autant, les Mahorais ne sont pas satisfaits de leur pseudo-développement qui s'avère une véritable fiction. Il ne reste plus que le rêve de la consommation et du pouvoir reconquis sur les autres par le porte-monnaie. L'égalité républicaine est forcément mirage dans la colonie, cette petite île qui ne produit rien et dont l'économie ne peut être fondée que sur la commande publique et l'assistanat. Le mécontentement grogne, un besoin d'agir s'exprime…

Expulsions sauvages

Les actions xénophobes commises par des Mahorais depuis le début de l'année 2016 se sont multipliées. Elles sont revendiquées et menées massivement en toute impunité. De tels événements, s'ils avaient eu lieu en métropole, aurait à coup sûr suscité l'indignation générale et l'intervention rapide des pouvoirs publics.

Si la menace et les expulsions de familles comoriennes par des villageois mahorais n'est malheureusement pas un fait nouveau, c'est le caractère visible, revendiqué et assumé par une partie de la population, n'entraînant quasiment aucune réaction des autorités publiques, qui singularise ce type d'événements.

Avant chaque intervention des collectifs d'habitants, les gendarmes sont prévenus. A Poroani par exemple, une vingtaine de gendarmes a assisté aux expulsions sans intervenir : la consigne était de laisser faire tant qu'aucune atteinte à la personne n'était constatée ou que les autorités municipales n'étaient impliquées…

«Nous n'avons pas touché à celles où des familles sont installées, nous ne sommes pas opposés à la présence d'étrangers. D'ailleurs, ceux-la louent des maisons dans le village, mais trouvent moins cher de construire des bangas sur ce terrain qui ne leur appartient pas, tout prés de la plage. Leurs eaux sales s'y déversent directement», déclare un manifestant. *«C'est sur ce point que nous pouvons agir, parce qu'il y a atteinte à l'environnement»*, indique-t-on du côté de la mairie. A Bouéni, des associations confirment la participation de membres de l'équipe municipale dans les mouvements qui ont chassé certaines personnes de chez elles.

Le dimanche 29 mai au matin quatre quartiers de bidonvilles ont été rayés de la carte Chirongui, au sud de Mayotte. Au moins cinq communes ont été concernées par ces expulsions (Mtsangamouji dans le nord de l'île, Chiconi, Ouangani – 700 personnes expulsées, dont au moins1/4 en situation régulière -, Tsingoni, Mtsamoudou). Le week-end des 4 et 5 juin, l'expulsion de 114 personnes, dont 83 en situation irrégulière et reconduites à la frontière. Une manifestation pacifique contre l'immigration clandestine a été organisée dans la commune de Kani-Kéli, qui a échappé aux expulsions initialement prévues, empêchées par une ordonnance du tribunal administratif datée du 4 juin.

Ce qui se passe au sud de Mayotte est regardé avec beaucoup d'intérêt par les habitants des autres communes qui n'ont pas encore procédé à l'expulsion des étrangers. Enfin, le manque de réaction des autorités est considéré comme est consentement, ou pire, comme une bénédiction.

La France s'est mise elle-même en difficulté

La classe politique mahoraise est quasi unanime pour dire que la France s'est mise elle-même en difficulté avec sa politique de lutte contre l'immigration appliquée à Mayotte. Le sénateur socialiste Mohamed Thani déclarait le 11 mai 2016 sur les ondes de Mayotte première : *«Ce qui arrive devait de toute façon arriver, les gouvernements se sont montrés incapables de résoudre ce problème depuis 10 ou 15 ans»*. Le 10 mai, c'est l'ancien député UMP de Mayotte, qui était à la télévision publique : *«il n'y a pas que les étrangers qui sont privés de leurs droits à Mayotte, les citoyens français de Mayotte n'ont pas les mêmes droits que ceux de la Réunion et ceux de métropole»*.

"Mayotte Sécurité"

Sur ordre du nouveau préfet, une opération de destruction massive de bidonville a eu lieu ce jeudi 2 juin 2016 dans le quartier de Tanafou 2 à Mamoudzou, la principale ville de Mayotte. Plusieurs centaines de personnes, presque uniquement des femmes et des enfants, ont ainsi été expulsées de ce bidonville.

Pour l'instant, la réponse de l'Etat, dans son plan "Mayotte Sécurité" du 2 juin 2016, est l'envoi de 102 policiers et 46 gendarmes supplémentaires en 2016, venant compléter les 221 gendarmes et 499 policiers, renforcés par 102 gendarmes mobiles, non pas "*pour rétablir l'ordre républicain, mettre fin à ces exactions inadmissibles et protéger l'ensemble de la population de Mayotte*", mais pour "*la lutte contre l'immigration clandestine à Mayotte par l'éloignement de 18 763 personnes en 2015 et de 6 587 personnes depuis le 1er janvier 2016*" comme l'indique un communiqué du ministère de l'intérieur du 17 mai 2016 et de créer une nouvelle antenne du GIGN pour mener des interventions rapides et adaptées aux situations les plus sensibles. Les radars permettant la détection des embarcations utilisées pour l'immigration clandestine seront modernisés. Désormais, le Préfet et le Procureur de la République de Mayotte réuniront aussi souvent que nécessaire un état-major de sécurité rassemblant l'ensemble des services de l'État mobilisés dans la lutte contre la délinquance et contre l'immigration clandestine. Cet état major définira des objectifs précis et s'assurera de leur réalisation. Des opérations de prévention et sécurisation seront menées autour des établissements scolaires et hospitaliers.

Comme le dit le 16 mai un groupe de Mahorais sur la situation des expulsions, de plus en plus nombreuses, des villages ici à Mayotte d'«étrangers» originaires des autres îles des Comores, "*Nombre d'entre nous désapprouvent mais se taisent par crainte de représailles. N'attendons rien d'un Etat français par définition complice et véritable occupant des terrains prétendument squattés par ceux que l'on déloge. Derrière cette attaque du plus faible se cache une rancœur à l'égard de l'Etat français qui réglemente le quotidien, s'approprie les espaces, fixe les règles du jeu et invalide les identités. Ayons l'honnêteté de dénoncer le vrai responsable de ce vaste désordre : la colonisation française. C'est à minima ce que nous pouvons faire aujourd'hui pour ne pas être complices du drame qui se joue en ce moment. Qu'on se le dise.*"

Camille, OCL Reims, juin 2016

Le PS à Nantes cet été

Le PS a choisi Nantes pour y tenir son université d'été les 26, 27, 28 août, et lancer sa campagne pour l'élection présidentielle de 2017. Le choix -judicieux- de Nantes a probablement été porté par le ministre Ayrault, ex-maire, et par Rolland, nouvelle maire, qui comme la grenouille de la fable veut à tout prix que sa ville soit au centre de l'actualité et rivalise avec les métropoles de la planète. Ce même week-end, près du centre, s'y tient un festival musical avec des dizaines de milliers de badauds. Le PS a donc choisi une ville de "gauche", promotionnée dans les médias comme innovante et dynamique, sans imaginer qu'il pourrait lui en cuire.

Non seulement Nantes a connu d'importantes manifestations durement réprimées contre la loi El Khomry pendant plusieurs mois, mais en plus elle est associée à la résistance populaire au projet gouvernemental d'aéroport à Notre Dame des Landes. Toutes les conditions semblent se cumuler pour transformer les trois jours du PS à Nantes en un cauchemar politique: syndicats, agriculteurs, naturalistes, défenseurs des migrants, résistants de tout poil et de nuits debout et autres amis zadistes s'y donnent rendez-vous. Le palais des congrès qui servira de théâtre aux réunions, est proche de la gare par où la plupart des congressistes arriveront: un blocus inter-syndical de l'édifice est donc programmé dés le premier jour. Ensuite différentes activités à travers la ville (meeting, manifs, camp, débats, entartages de costards ou casserolades sous les fenêtres des élu-e-s, etc.) devraient réjouir grands et petits. Bienvenue à Naoned ! Appel et contact ci-dessous.

À L'ABORDAGE ! APPEL DE NANTES CONTRE L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU PARTI SOCIALISTE DU 26 AU 28 AOÛT

Ceci est une invitation. Nous sommes des étudiants et des lycéens, des syndicalistes et des salariés en lutte, des chômeurs et précaires, des militants associatifs, des habitants de la ZAD, des intermittents, etc. Nous sommes celles et ceux que ce monde révolte.

Nous nous sommes retrouvés ces dernières semaines dans les rues de Nantes et d'ailleurs, dans les manifs, les blocages, et les occupations contre la «loi travaille !». Nous nous étions déjà croisés ces dernières années dans les luttes : contre des projets d'aménagement du territoire et pour construire des espaces de liberté, pour défendre les «migrant-e-s», contre la marchandisation de la santé, de la culture, contre toutes les discriminations, contre la répression, les violences policières et l'État d'urgence.... A chaque fois, c'est au gouvernement socialiste que nous nous sommes heurtés.

Du 26 au 28 août, le parti socialiste prétend lancer sa campagne présidentielle à Nantes lors de son université d'été. Ce sera la dernière mascarade d'un mandat marqué par un discrédit sans précédent et d'un gouvernement dont la seule réussite est d'avoir agrégé contre lui une colère unanime.

Réunis en assemblée ce 18 juin à Nantes, nous nous organisons ensemble dès à présent pour rendre impossible cette université d'été. Avec le lancement de la campagne présidentielle, ils veulent faire oublier la séquence de lutte et de résistances du printemps, ils croient pouvoir pavaner dans les rues de la métropole nantaise. Pour nous, ce n'est que le début d'une seconde mi-temps. Les idées fusent déjà, on projette des blocages, on imagine une occupation de la ville, une manif monstre, une université d'été du peuple avec des discussions et des ateliers.

Qui attend encore un quelconque changement des élections de 2017 ? Ce changement viendra de la rue. Il s'agit de faire de cette université d'été un moment pour approfondir les rencontres engagées dans les luttes. Un temps fort pour exprimer notre colère tout en cherchant ensemble d'autres horizons que cette gauche moribonde.

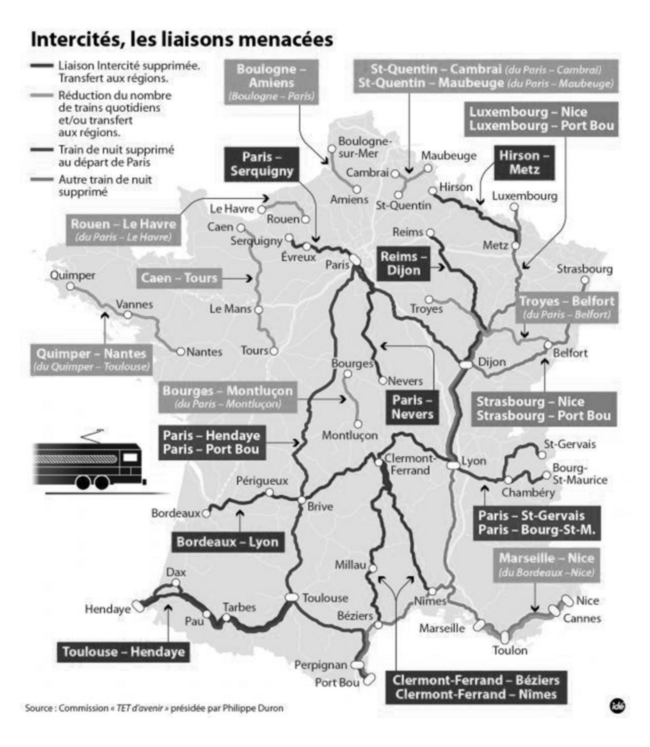
Nous appelons toutes celles et ceux que ce gouvernement révulse à s'organiser partout pour converger à Nantes du 26 au 28 aout. Venez avec vos potes, vos collègues, vos tentes, tracts, idées, pratiques. Rédigez vos propres appels, organisez-vous pour nous rejoindre, prenez l'initiative ! On a tous une bonne raison de détester le PS.

A l'abordage ! Contact : stopunivpsnantes@riseup.net



Région Grand Est

700 km de lignes TER menacées



1 600 trains régionaux (TER) circulent chaque jours dans la région Grand Est. Et pourtant, 700 km de lignes sont condamnées à être fermées à plus ou moins long terme, sauf si…

TER, c'est quoi ?

TER, pour Transport Express Régional, qui désigne à la fois une marque commerciale de la Société Nationale des Chemins de Fer français (SNCF) et une catégorie de trains en France. Un train TER est un donc un *train express régional*.

Jusqu'au 31 décembre 2014, TER faisait partie intégrante de la branche SNCF Proximités, aux côtés de Transilien (Île-de-France), d'Intercités, de Kéolis et d'Effia. Dans le cadre de la réforme ferroviaire adoptée le 4 août 2014 et entrée en vigueur le 1er janvier 2015, TER fait dorénavant partie de SNCF Voyage au sein de SNCF Mobilités.

La LOTI (Loi d'orientation des transports intérieurs), votée le 30 décembre 1982, encourageait la décentralisation des transports, et introduisait la notion d'autorité organisatrice. Pour la première fois, une distinction nette entre le rôle d'organisation et d'exploitant était faite. Les autorités organisatrices définissent la consistance des services, leurs conditions de fonctionnement et de financement, et fixent ou homologuent les tarifs. Une grande marge de manœuvre est laissée aux collectivités quant aux modalités d'application concrètes. Puis les lois du 7 janvier et du 22 juillet 1983 définissent les compétences des collectivités en termes d'organisation des transports. Les transports ferroviaires relèvent ainsi de la compétence régionale et peuvent être conventionnés sur la base de leur inscription au *plan régional des transports*, qui en fait des *transports d'intérêt régional*.

La loi Pasqua d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) est promulguée le 4 février 1995, et prévoit déjà l'expérimentation de la régionalisation telle qu'elle se fera à partir de 1998. L'article 67 de la loi Pasqua stipule que l'expérimentation de la régionalisation avec les régions en tant qu'autorités organisatrices doit débuter un an après son adoption, soit en février 1996. Le 13 décembre 2000 est adoptée la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite loi SRU, qui modifie la LOTI et fixe les règles de la nouvelle compétence transférée aux régions. Depuis le 1er janvier 2002, l'organisation des transports ferroviaires régionaux relève de la compétence de l'ensemble des conseils régionaux. Ils signent une convention avec la SNCF sur les trajets à mettre en place, le nombre de liaisons, les tarifs, le niveau de qualité du service à offrir.

Le financement des services TER est essentiellement public : en moyenne 72 % des charges sont supportés par l'État et les régions, les voyageurs n'en payant que 28 % par l'intermédiaire du billet. Cette charge a tendance à augmenter au fil des années du fait des nouveaux services mis en place à la demande des régions dans leur rôle d'autorités organisatrices.

La régionalisation, c'est d'abord et surtout un nouveau partage de responsabilités entre chaque région et la SNCF pour faire vivre et chercher à développer le TER, en maintenant le monopole d'exploitation de l'entreprise pour les transports ferroviaires régionaux (ce qui pourrait être modifié au moment de l'ouverture à la concurrence) ; à la suite d'une demande du 1er ministre interrogeant le CESE (Conseil économique, social et environnemental) sur l'ouverture à la concurrence des TER (dont à propos du périmètre géographique, de la propriété du matériel, des relations entre région et exploitant, et des dimensions sociales), le CESE a jugé que la décision d'ouvrir, même expérimentalement, les TER à la concurrence était politique et relevait du gouvernement.

Réduire la circulation pour garantir le même niveau de sécurité

Le porte-parole de la SNCF pour la région grand Est indique début juin 2016 que «*Nous avons décidé de donner la priorité au réseau structurant, c'est-à-dire aux lignes les plus fréquentées. Le critère étant le tonnage qui circule sur ces voies*». Pour les lignes dites secondaires, «*Nous nous contenterons d'y faire des travaux de maintenance. S'il y a 10 traverses à changer, on le fera, s'il y en 1 000, on ne le fera pas*». Avec pour conséquence des tronçons qui vont tomber en ruine. «*Pas exactement. On commencera par réduire la circulation des trains à ces endroits pour garantir le même niveau de sécurité. Ensuite, il faudra peut-être les fermer*». C'est exactement ce qui vient de se passer sur la ligne Reims - La Ferté Milon en mai 2016, ligne interrégionale (Grand Est et Hauts de France). La section entre Fismes et La Ferté Milon étant en si mauvais état, qu'elle a été fermée au transport de voyageurs (remplacé par des bus), mais pas au transport de fret. La SNCF faisait en même temps savoir qu'elle pourrait revenir sur sa décision si la région Hauts de France participait à sa remise en état…

L'exemple de la ligne Charleville - Givet

64 km, 15 ralentissements… Il y a 35 ans, on mettait 52 minutes pour aller de Charleville à Givet, pour une heure et dix minutes au mieux aujourd'hui. Une perte de temps ridicule, eu égard au matériel performant circulant sur cette ligne, qui s'explique par le fait que la vitesse est limitée à 10 km/h à certains endroits, en raison du mauvais état de la voie. Un comble quand on sait qu'il s'agit de la ligne la plus fréquentée de toute la Champagne-Ardenne.

L'enjeu est pourtant de taille puisque cette ligne s'inscrit dans le tracé Reims-Bruxelles via Charleville et Namur. «*Il s'agit pour nous d'un projet stratégique de désenclavement et d'arrimage au réseau TGV nord-européen. La SNCF et RFF ont laissé se dégrader cette voie et n'ont jamais fait les travaux nécessaires. Ils ne seront pas des empêcheurs de*

tourner en rond. S'ils ne se mettent pas au boulot rapidement, on suspendra le financement de la deuxième tranche du TGV Est. Pour la ville chef-lieu, pour le département, cet axe Reims-Bruxelles, c'est le sens de l'Histoire» a-t-on attendu au Conseil général des Ardennes en 2011.

Dans un courrier du 19 avril 2013 à destination du maire d'Aubrives, le ministre délégué, chargé des Transports annonce que la rénovation de la ligne Givet-Charleville n'est pas prioritaire. En effet, le ministre informe que le gouvernement a décidé de se concentrer sur le réseau principal. «*L'actualisation de l'audit de l'école polytechnique de Lausanne (EPFL) a mis en lumière le bilan positif des efforts de renouvellement déjà engagés tout en montrant qu'ils devaient être poursuivis notamment sur le réseau principal. Ce dernier accueillant la très grande majorité des circulations et compte tenu de la contrainte budgétaire, c'est sur ce réseau que le gouvernement a demandé à RFF de concentrer ses efforts. La ligne Charleville-Givet ne fait pas partie de ce réseau principal malgré le trafic qu'elle supporte*».

Le ministre parle déjà de la nécessité d'une participation financière des collectivités territoriales intéressées sans laquelle «*la mise en place rapide d'un plan de régénération de cette voie est très peu probable*».

La ligne de chemin de fer entre Charleville et Givet nécessite «*150 millions d'euros de travaux*» déclarait en février 2015 le directeur régional de la SNCF. «*C'est une ligne régionale, l'État ne donnait pas de dotation à RFF pour faire ces travaux, mais la Région ne peut dépenser une telle somme*». Insoluble. Nouveauté, l'État mandate le Préfet pour inscrire ce chantier dans le contrat de plan État-Région 2015-2020, qui déroge au plan financent des projets (parité entre les deux entités). 57 millions d'euros y sont inscrits pour les deux premières tranches de travaux (30 pour l'Etat, 4 pour la région, 9,69 pour SNCF Réseau, 13,31 pour les autres collectivités territoriales).

La réouverture de ligne Givet – Dinant (22 km, dont 19 km en Belgique) est pour l'instant abandonnée (ouverture en 1863, fermeture en 1989)

Pas de fermeture si les collectivités territoriales mettent la main au porte-monnaie…

En donnant la priorité au *réseau structurant* et profitant de l'ouverture à la concurrence, la SNCF ferme la plupart des lignes de nuit le 1er juillet 2016 pour les laisser à la concurrence et demande dans le même temps aux régions de reprendre certaines lignes *Intercités* jugées par elle non structurante (pas assez rentable).

SNCF Réseau succède le 1er janvier 2015 à Réseau Ferré de France, RFF, créé le 13 février 1997. SNCF Réseau est un gestionnaire d'infrastructure de plein exercice (qui, comme les sociétés d'autoroutes, fait payer l'utilisation des voies par les utilisateurs, donc la SNCF). En 2013, la dette de RFF était de 33,7 milliards d'euros. Cette dette augmente d'environ 1,5 milliard par an.



La priorité ayant été mise sur la création de LGV (lignes à grande vitesse), les collectivités locales vont participer à la construction de celles-ci, dont la LGV Est. Par exemple, les transformations faites en gare de Sedan ont coûté 25 millions d'euros à RFF (modernisation de 2 aiguillages) et 830 000 euros aux collectivités locales (2/3 pour la région, 1/3 par la Communauté de communes du Pays Sedanais, la communauté de communes des 3 cantons de Carignan, Mouzon et Raucourt, les villes de Sedan et de Bazeilles).

Profitant de cette expérience, SNCF Réseau demande à l'Etat et aux régions de prendre en charge l'entretien des lignes TER.

Lors du vote du budget de la région, le président déclare dans une conférence de presse : «*la SNCF a "découvert" que son réseau n'était pas bien organisé sur le plan de la sécurité, elle a délaissé des travaux, et elle dit : "je ne peux pas le gérer dans sa totalité, notamment pour certaines lignes TER"*». 11 lignes seraient concernées, soit 700 km. Si l'on ne sait pas encore quels tronçons sont concernés, la SNCF ne communiquera leur emplacement qu'après les négociations qu'elle mène avec la Région Grand Est. Des négociations avant tout financières. Selon le président de la région, «*Pour maintenir ces lignes en état, il faudrait entre 300 et 400 millions d'euros. On va déjà essayer d'inscrire au contrat de plan entre 50 et 100 millions d'euros pour éviter les fermetures*».

Le 13 juin 2016, dans le cadre de la revoyure du CPER, a été annoncé qu'«*Une contribution supplémentaire de 80 millions d'euros, 50 millions de la Région et 30 millions de l'État, a ainsi été dégagée en profit de l'aménagement des plus petites lignes voyageurs pour renforcer les ballasts*». L'inscription à la revoyure de crédits supplémentaires de la part de la Région pour accélérer les travaux sur la Ligne Charleville-Mézières - Givet a été actée.

Le fret plus important que les voyageurs

Pour la CGT cheminots, la raison financière invoquée par la SNCF n'est qu'un «*prétexte*». «*L'objectif est de fermer des lignes pour réduire la masse salariale. (…) On a trouvé 5 millions à donner à une filiale privée pour les travaux sur la ligne Vitry – Brienne-le-Château – Troyes alors qu'on n'arrivait plus à trouver cette somme en interne. C'est carrément un scandale*».

Des travaux sont en cours sur les lignes de fret pour préserver le transport de 3 millions de tonnes de marchandises par an, dont celle de Vitry – Brienne-le-Château – Troyes (environ 80 km en voie unique), stratégique pour le transport nucléaire (Nogent est sur la ligne, les poubelles nucléaires sont très proches de Brienne), de matériel militaire, de céréales pour les carburants "verts"… Fermée en 2005 entre les gares de Thennelières et de Brienne-le-Château, la liaison directe a été rétablie le 12 décembre 2010 par RFF, qui a alors investi 400 000 € (pour environ 40 km).

L'ouverture à la concurrence se fait toujours sur la base du moins disant, mais le libéralisme a ses limites : pour accumuler du capital, il faut bien que quelqu'un paie ce qui est considéré comme non rentable. Comme dans l'aérien low cost, la masse salariale baisse, les conditions de travail se dégradent et les collectivités paient pour le service. Voilà ce qui nous attend dans le ferroviaire…

Le Chat noir

Notre Dame Des Landes

ils ont voté… et puis après ?

Après la consultation du 26 juin sur le projet d'aéroport, les ripostes du mouvement de résistance se préparent.

L'économie imbécile…

La participation a été de 51 % des populations inscrites, pour une majorité de "oui au transfert" à 55,7 % des scrutins exprimés. Le projet n'est donc soutenu que par un quart de la population du département pouvant voter ; on est loin des *62 % de la population*, résultat d'un sondage de novembre dernier commandité par le PS. Classiquement, le résultat du scrutin et la lecture de la carte des résultats s'expliquent par la préoccupation de l'emploi (le nord de la Loire-Atlantique, éloigné des métropoles Nantes et Rennes, à plus de 65 % de Oui), l'accessibilité à la future structure (les salariés de la zone aéroportuaire mais aussi une cité balnéaire bourgeoise comme Pornic et plusieurs cantons du sud-Loire majoritairement pour le Non). A cela, il faut rajouter la motivation du «NYMBY» (1) lisible sur la commune de St-Aignan de Granlieu, adossée à un lac et au bout des pistes de l'aéroport actuel ; et inversement sur les dix cantons ou communes autour de la ZAD, qui n'ont pas suivi pour certaines l'avis de leurs maires favorables au transfert.

Le cas de la métropole nantaise est intéressant. À Nantes le vote s'équilibre étonnamment (41 906 pour, seulement 100 voix de plus que le Non!) alors que gauche et droite, presse et dirigeants économiques appellent sans cesse à voter pour le transfert, en pointant le survol de la ville, son bruit et son danger, dénigrant les opposants comme des passéistes ou des vandales selon l'humeur. Ce vote nantais résonne avec celui des communes de la métropole proches de l'aéroport actuel, Rezé ou Bouguenay, qui subissent pourtant les nuisances, brandies comme justificatifs du projet de transfert.

Pour conclure, il faut reconnaître une participation significative, souvent de tels scrutins ont un taux bien plus faible, mais la lutte autour de ce projet est devenu un quasi-élément du paysage nantais, expliquant ainsi le taux de participation (le département a versé 100 000 euros pour inciter à voter). Or cette participation démontre encore une fois que l'avis unanime des élus du PS et de LR, des experts et des autorités n'a pas déclenché l'adhésion massive du public en faveur du projet: méfiance traditionnelle envers les élus mais peut-être aussi un certain impact des arguments du refus qui ont été largement diffusés et consultés à cette occasion. Par ailleurs les présidents de la métropole, du conseil départemental et de la région avaient prévenu l'Etat qu'ils ne participeraient pas financièrement à une rénovation de l'aéroport actuel, en cas d'une majorité de Non. Il y a donc toutes les raisons pour continuer à refuser ce projet d'aéroport, face au résultat prévisible d'un scrutin taillé sur mesures (comme la plupart des élections d'ailleurs avec les charcutages territoriaux pour obtenir le résultat souhaité par le pouvoir!).

Le principal argument brandi par les partisans du projet, la nécessaire expulsion de la ZAD due à la dangerosité supposées des zadistes, s'est dégonflé face au vote des populations environnantes, directement à leur contact, qui savent comment cette zone de "non-droit" fonctionne avec plus de 200 hectares remis en culture, sans plus de délinquance qu'ailleurs mais avec bien moins de flics. Face à un camp du Oui, avec les partis de gouvernement PS et LR, pour le capital et le néo-libéralisme, on voit se dessiner un camp du Non, certes un peu éclaté et sans schéma "directeur", mais qui se retrouve dans les manifs anti-loi travail et dans une volonté de redéfinir les besoins réels et les attentes des populations.

Quelle riposte ?

Après le vote, la première assemblée générale sur la ZAD a rassemblé 300 personnes, prouvant ainsi la résilience du moral pour celles et ceux qui en douteraient. Les 9 et 10 juillet prochain, la traditionnelle réunion de l'ACIPA qui rassemble chaque année plusieurs milliers de participant-e-s donnera lieu à de nombreux débats préparés pour la première fois en commun entre l'ACIPA, le COPAIN et la ZAD (2). Le résultat négatif de la consultation a déclenché au moins cette première réaction, rapprocher un peu plus les différentes composantes… Espérons que les prises de contact avec la CGT, notamment la CGT AGO VINCI lors des mobilisations contre la loi travail et autour de la zone aéroportuaire ce printemps, se concrétiseront par des débats et un renforcement de l'analyse du mouvement sur le travail et l'activité économique, au-delà d'oppositions souvent tranchées.

À l'occasion de l'université d'été du PS les 26, 27, 28 août prochains à Nantes, les anti-aéroport se joindront aux différents participants (lire ci-contre l'appel à la mobilisation "À l'abordage"). Sinon le mouvement a opté pour la préparation d'une grande mobilisation, à travers la relance des collectifs locaux de soutien, courant octobre, en réponse aux nouvelles menaces de Valls d'expulser la ZAD. En effet l'Etat français ne devrait normalement pas commencer les travaux avant d'avoir répondu à la Commission européenne qui voulait pouvoir se prononcer sur l'entièreté du projet (aéroport, voiries, moyens de transport, zones industrielles,etc), et non pas seulement l'aéroport et sa desserte routière; pour cela le SCOT, schéma de cohérence territorial du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, qui prévoit les grands axes de communication, les zones de logements ou d'activité, etc., devrait être bouclé en décembre, replaçant le projet d'aéroport dans un projet d'aménagement global de l'estuaire tenant compte des futurs voies TGV Nantes-Rennes, ligne de tram, zup, zad, zil,.. L'Europe devrait alors donner son feu vert début janvier 2017, en l'absence de contradictions avec la réglementation européenne. Bien sûr, on sera alors en plein début de la campagne présidentielle et il est probable que le gouvernement laissera courir alors jusqu'à l'échéance électorale des présidentielles et des législatives. Mais l'Etat peut aussi décider de passer outre, quitte à payer une amende à Bruxelles, et lancer les travaux et l'expulsion en octobre. Dans ce cas de figure, rien ne vaut une mobilisation générale pour freiner les ardeurs des bétonneurs. A suivre.

Nantes le 29/06/16

1) Nymby: not in my backyard, « pas de ça chez moi », expression pour désigner la base d'un positionnement individualiste ; on peut l'opposer à « ni ici, ni ailleurs », quand il s'agit comme à la ZAD de lutter contre «l'aéroport et son monde» sur la base d'une critique globale.

2) ACIPA : Assoc. Citoyen. des Pop. concernées par l'Aéroport. ; CO-PAIN: Coord. Orga. PAysan. Indignées par l'aéroport.

Démantèlement des centrales nucléaires
où en est-on ?

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) vient de sortir son rapport 2015. Ce rapport traite longuement du démantèlement des Installations Nucléaires de Base (INB) dont font partie les réacteurs nucléaires. De plus, l'ASN a auditionné EDF fin mars 2016 sur sa stratégie de démantèlement des réacteurs dits de 1ère génération. Pour l'instant, aucun réacteur à l'arrêt définitif n'a été complètement démantelé, les travaux les plus avancés en sont en début de phase 3. Et c'est la que commencent les problèmes…
Cet article fait suite à celui paru dans le numéro précédent : La fermeture des centrales nucléaires, c'est pour quand ?

Le financement des charges liées au démantèlement

Le code de l'environnement, dans ses articles L.594-1 à L.594-14, définit le dispositif relatif à la sécurisation des charges nucléaires liées au démantèlement des installations nucléaires, à la gestion des combustibles usés et à la gestion des déchets radioactifs. Ce dispositif est précisé par le décret n° 2007-243 du 23 février 2007 modifié et l'arrêté du 21 mars 2007 relatifs à la sécurisation du financement des charges nucléaires.

Il vise à sécuriser le financement des charges nucléaires, en respectant le principe «pollueur-payeur». Les exploitants nucléaires doivent ainsi prendre en charge ce financement, via la constitution d'un portefeuille d'actifs dédiés, à hauteur des charges anticipées. Ils sont tenus de remettre au Gouvernement des rapports triennaux et des notes d'actualisation annuelles. Le provisionnement se fait sous le contrôle direct de l'État, qui analyse la situation des exploitants et peut prescrire les mesures nécessaires en cas de constat d'insuffisance ou d'inadéquation. Dans tous les cas, ce sont les exploitants nucléaires qui restent responsables du bon financement de leurs charges de long terme.

Ces charges se répartissent en cinq catégories :

- charges de démantèlement, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs ;
- charges de gestion des combustibles usés, hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs ;
- charges de reprise et conditionnement de déchets anciens (RCD), hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs ;
- charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs ;
- charges de surveillance après fermeture des stockages.

L'évaluation des charges considérées doit être effectuée selon une méthode reposant sur une analyse des options raisonnablement envisageables pour conduire les opérations, sur le choix prudent d'une stratégie de référence, sur la prise en compte des incertitudes techniques et des aléas de réalisation et sur la prise en compte du retour d'expérience.

En France, le financement du démantèlement d'une centrale est prévu dès la conception. EDF constitue des provisions comptables. Ce coût est pris en compte dans le prix de vente du kWh fourni au client.

Les rapports triennaux et l'avis de l'ASN

Les troisièmes rapports triennaux ont été transmis en 2013. Dans un avis du 9 janvier 2014, l'ASN recommande de façon générale aux exploitants :

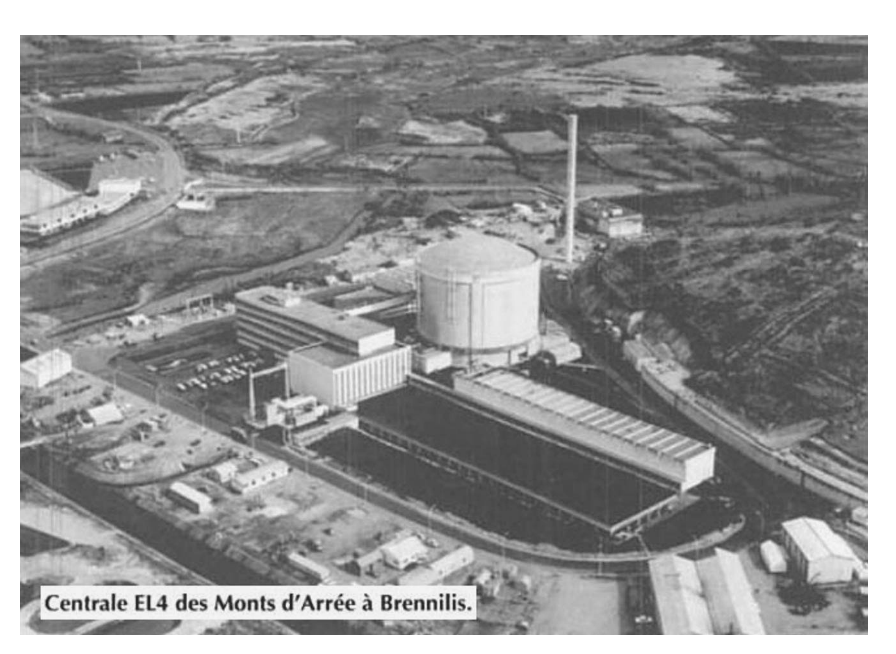
- de mettre en oeuvre des approches harmonisées de déclaration des charges de démantèlement ;
- de prendre en compte les charges liées à l'assainissement des sols pollués, en privilégiant l'assainissement complet des sites ;
- d'évaluer l'impact sur l'évaluation des charges de l'indisponibilité d'installations de traitement, de conditionnement et d'entreposage de déchets ;
- d'évaluer l'impact sur la stratégie de démantèlement, et en conséquence sur l'évaluation des charges, des modifications de leurs installations induites par les conclusions des évaluations complémentaires de sûreté (ECS) et des réexamens périodiques de sûreté ;
- de réévaluer les coûts de mise en oeuvre des solutions de gestion à long terme des déchets de haute et moyenne activité à vie longue, sur la base des dernières options techniques de conception du projet de stockage profond (voir chapitre 16).

L'avis contient également des recommandations particulières concernant chaque exploitant.

En 2014, les exploitants ont transmis les premières notes d'actualisation des troisièmes rapports triennaux, sur lesquelles l'ASN a rendu un avis à la DGEC (direction générale de l'énergie et du climat) le 18 décembre 2014. En plus des points mis en avant dans son avis du 9 janvier 2014, l'ASN appelle à la prise en compte par les exploitants dans leurs charges de démantèlement de la réalisation des opérations préparatoires à l'arrêt définitif qui font partie intégrante des opérations de démantèlement d'une installation.

Les phases du démantèlement

Les exploitants nucléaires (EDF, AREVA, CEA…) privilégient un démantèlement dans un délai aussi court que


Centrale EL4 des Monts d'Arrée à Brennilis.

possible après l'arrêt définitif et respecte ainsi les recommandations de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en la matière.

Les opérations de démantèlement sont réalisées sous couvert d'un décret dit de MAD DEM (Mise à l'Arrêt Définitif et Démantèlement) et seule l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) peut autoriser le démantèlement d'une installation, après qu'elle ait instruit les dossiers y afférant avec l'appui de son support technique l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). Elle en assure également le suivi réglementaire.

Après que la mise à l'arrêt définitif de l'installation soit engagée, les opérations de démantèlement ne seront autorisées qu'après l'obtention d'un décret signé par le gouvernement, suite à l'avis de l'ASN et après avoir fait l'objet d'une enquête publique auprès des riverains et des différentes parties prenantes.

Le démantèlement comporte 3 phases, dont la durée totale peut varier de 15 à 30 ans :

- phase 1 : l'évacuation des matières, des équipements, des gros composants, …
- phase 2 : l'élimination de la radioactivité des bâtiments
- phase 3 : l'assainissement et le démantèlement des structures du génie civil, voire la démolition des bâtiments pour les réacteurs de puissance

Une fois ces opérations achevées, l'ASN engage des contrôles s'assurant que les objectifs annoncés ont bien été atteints (en ce qui concerne le niveau d'assainissement des installations). Si les résultats sont concluants, l'installation est alors « déclassée » et pourra accueillir d'autres activités (nucléaires ou non).

La stratégie de démantèlement d'EDF

Une première version, remise à l'ASN en 2001, présente le programme de démantèlement des centrales de première génération et l'état des réflexions sur la stratégie de démantèlement du parc en exploitation actuel.

4 types de réacteurs, dont les arrêts définitifs ont été effectués entre 1973 et 1997, sont actuellement concernés :

- le réacteur fonctionnant à l'uranium faiblement enrichi, modéré à l'eau lourde et refroidi au gaz carbonique (Brennilis)
- les réacteurs de type UNGG (uranium naturel graphite gaz), dits générateurs de première génération (Bugey 1, Chinon A1, A2 et A3, Saint-Laurent-des-Eaux A1 et A2)
- le premier réacteur à eau pressurisée de Chooz A (filière choisie en 1971 pour tous les autres réacteurs)
- le réacteur à neutrons rapides Superphénix à Creys-Malville

Comme demandé par l'ASN, EDF a transmis une mise à jour de la stratégie de démantèlement de ses réacteurs en octobre 2013. Ce dossier a été examiné par le groupe permanent d'experts en 2015. L'ASN avait demandé au préalable à EDF d'inclure dans ce dossier une étude des solutions alternatives pour la gestion des déchets de graphite afin de ne pas conditionner davantage le démantèlement des caissons des réacteurs UNGG à la mise en service du centre de stockage des déchets de type faible activité à vie longue (FA-VL). En effet, elle note que, dans le cadre du démantèlement des réacteurs de type UNGG, la question de l'exutoire pour les déchets de graphite est une difficulté pour la bonne mise en oeuvre de cette stratégie de démantèlement immédiat.

Les instructions sur la sûreté des installations, l'examen de la stratégie de démantèlement et de la gestion des déchets d'EDF, et le rapport de l'Andra sur la faisabilité technique d'un stockage FA-VL ont été transmis en 2015.

Sur la base de ces nouveaux éléments, le collège de l'ASN a à nouveau auditionné EDF sur la stratégie de démantèlement des réacteurs UNGG en mars 2016. Il prendra position sur la nécessité de prescrire, d'une part, la date d'ouverture des caissons des réacteurs UNGG, d'autre part, une étude de faisabilité de création d'installation(s) d'entreposage pour la gestion des déchets de graphite FA-VL.


Brennilis

Brennilis (centrale des Monts d'Arrée)

En 1962, le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) entame la construction du réacteur nucléaire expérimental EL4, prototype industriel de production d'électricité fonctionnant à l'uranium faiblement enrichi, modéré à l'eau lourde et refroidi au gaz carbonique (filière HWGCR), d'une puissance de 250 mégawatts thermiques. En 1967, le réacteur est mis en service et la génératrice d'électricité - d'une puissance de 70 mégawatts électriques - démarre, le refroidissement étant assuré par une source froide : la rivière Éllez.

En 1971, les choix gouvernementaux portant sur la filière à eau pressurisée mettent fin au caractère expérimental du réacteur de la centrale de Brennilis.

De 1967 à 1985, la centrale est exploitée conjointement par EDF et le CEA, elle produit 6,235 TWh pendant 106 000 heures de fonctionnement (soit environ 12 ans). 2 attentats, revendiqués par le FLB–ARB, vont perturber la centrale :

- Le 15 août 1975, deux explosions endommagent la prise d'eau d'une turbine et détruisent un poste téléphonique. De nombreuses vitres sont également brisées.
- Le 14 janvier 1979, ce sont deux pylônes électriques à l'entrée de la centrale qui sont détruits par. L'électricité ne pouvant plus être évacuée, la centrale doit s'arrêter.

En 1985, le réacteur est arrêté définitivement et EDF en prépare la phase de démantèlement. Le coût du démantèlement est évalué en 2005, à 482 millions d'euros par la Cour des comptes, soit 20 fois plus que l'estimation de la commission PEON qui est à l'origine du parc nucléaire actuel.

La première phase du démantèlement est lancée en 1985 : décharge du combustible nucléaire ; vidange des circuits ; mise à l'arrêt définitif (autorisation de mise à l'arrêt signée le 9 août 1985, pour une opération de mise à l'arrêt qui se déroulera en fait de 1985 à 1992).

Un «confinement sûr» sur place (sous un mausolée ou un sarcophage) n'est pas envisageable, pour des raisons liées, entre autres, à la nature du soussol (faille sous le réacteur) et à l'existence d'une nappe phréatique baignant l'enceinte du réacteur.

En 1995 se tient une première enquête publique en vue du «démantèlement partiel» (phase 2 du

démantèlement). Sous la pression d'une campagne réclamant «le retour à l'herbe» par le responsable du Parc naturel régional d'Armorique, le décret de 1996 prévoie que l'exploitant soumette au ministre chargé de l'environnement la réalisation d'une étude de faisabilité de démantèlement complet avant fin 1999. La phase 2 démarre en 1997 : décontamination et démontage des bâtiments hors réacteur ; évacuation des déchets nucléaires ; confinement du bâtiment *réacteur*.

La centrale de Brennilis était supposée être la première centrale nucléaire à subir un «démantèlement total» en France. Selon le préfet du Finistère de l'époque, «*EDF et le CEA, les grandes entreprises et l'ensemble des intervenants ont déclaré leur intention de faire de cette opération une vitrine*.»

Dans la nuit du 12 au 13 décembre 2000, une montée de la nappe phréatique provoque une inondation dans la station de traitement des effluents. En janvier 2001, la centrale connaît un départ de feu dans un joint inter-bâtiment.

Début 2006, Dominique de Villepin signe un décret pour qu'EDF réalise le «démantèlement total» (phase 3) de la centrale à fin de Mise à l'Arrêt Définitif (*MAD*) et démantèlement complet de l'INB n° 162. Le 6 juin 2007, le Conseil d'État annule ce décret et donc de la procédure de démantèlement telle qu'engagée. Le 25 juillet 2008, EDF renouvelle sa demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'INB 162, avec des travaux échelonnés sur 15 ans. Une nouvelle enquête publique a lieu au 4ème trimestre 2009.

L'exploitant nucléaire est EDF depuis 2010. Un décret du 27 juillet 2011 a autorisé une partie des opérations de démantèlement à l'exception du démantèlement du bloc réacteur. En 2015, le démantèlement de l'installation s'est poursuivi dans le cadre de ce décret (assainissement des sols situés autour de la station de traitement des effluents – STE –, démantèlement de la STE, démantèlement des échangeurs). EDF doit déposer dans les meilleurs délais un dossier de démantèlement complet de cette installation.

Au cours de l'année 2015, l'exploitant a rencontré plusieurs difficultés dans les opérations du démantèlement :

- le chantier de démantèlement des échangeurs, en phase de repli, a été interrompu le 23 septembre 2015 à la suite d'un incendie et du déclenchement du plan d'urgence interne du site ;

- le chantier d'assainissement et de démolition de la station de traitement des effluents a été interrompu à plusieurs reprises, notamment lors de l'incident de chute du cribleur ayant endommagé le confinement du chantier.

Déjà 31 ans que la centrale est à l'arrêt et le de démantèlement est loin d'être terminé. En mai 2012, le directeur de la centrale Nucléaire de Brennilis estimait possible que le terrain soit rendu disponible pour d'autres utilisations «à l'horizon 2025». Il faudra donc au moins 40 ans pour espérer la fin de la déconstruction. Quel sera le coût total de celuici, sachant qu'il a déjà coûté 482 millions d'euros avant que la phase 3 commence ? On atteint en 2015 une estimation basse de 653 M€.

Dans le prochain numéro, nous reviendrons sur le démantèlement des autres réacteurs.

Camille, OCL Reims, juin 2016

La commission PEON

La commission pour la Production d'Électricité d'Origine Nucléaire est instituée par un arrêté ministériel en 1955 afin d'évaluer les coûts liés à la construction de réacteurs nucléaires.

Elle est composée d'une part de représentants de l'administration (ministères de l'Industrie, de l'Environnement et de l'Économie, de l'industrie, commissariat général du Plan), d'autre part de représentants de la recherche (CEA), de l'industrie (EDF, constructeurs : Alsthom, Empain-Schneider, Péchiney-Ugine-Kuhlman, Saint-Gobain Pont-à-Mousson), etc.

Elle joue un rôle primordial dans les choix du programme électronucléaire français à partir de 1973, date à laquelle Pierre Messmer alors Premier ministre de Georges Pompidou, adopte la stratégie électronucléaire de cette commission. Le Plan Messmer prévoit alors de construire 4 à 6 réacteurs par an jusqu'en 1985.

Le réacteur 2 de Fessenheim à l'arrêt



Fessenheim

EDF a procédé le 13 juin dernier à l'arrêt du réacteur 2 de la centrale de Fessenheim, a annoncé ce jeudi l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Cet arrêt intervient après les anomalies détectées à l'usine d'Areva au Creusot (Saône-et-Loire) et doit permettre de réaliser des «investigations complémentaires» sur un générateur de vapeur.

Que dit le communiqué de l'ASN ?

A la date du 15 juin, EDF a indiqué à l'ASN avoir terminé la caractérisation de 79 des 80 irrégularités identifiées à ce stade comme affectant ses réacteurs en exploitation dans les dossiers de fabrication de l'usine Areva de Creusot Forge. EDF conclut que ces irrégularités n'ont pas de conséquence sur la sûreté des réacteurs concernés. L'irrégularité encore en cours de caractérisation concerne un générateur de vapeur du réacteur 2 de la centrale nucléaire de Fessenheim. Afin de réaliser des investigations complémentaires, EDF a procédé à la mise à l'arrêt de ce réacteur le 13 juin et a transmis des premiers éléments d'analyse à l'ASN le 15 juin.

Les 80 irrégularités concernent des générateurs de vapeur, des cuves ou des tuyauteries du circuit primaire principal de 24 réacteurs : Centrale nucléaire du Blayais, réacteurs 1 et 3 ; Centrale nucléaire du Bugey, réacteurs 2, 3 et 4 ; Centrale nucléaire de Cattenom, réacteur 1 ; Centrale nucléaire de Chinon, réacteurs 1 et 3 ; Centrale nucléaire de Civaux, réacteur 2 ; Centrale nucléaire de Dampierre, réacteurs 1, 3 et 4 ; Centrale nucléaire de Fessenheim, réacteurs 1 et 2 ; Centrale nucléaire de Golfech, réacteur 2 ; Centrale nucléaire de Gravelines, réacteur 3 ; Centrale nucléaire de Paluel, réacteur 1 ; Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux, réacteurs 1 et 2 ; Centrale nucléaire de Tricastin, réacteurs 2 et 3.

Ces irrégularités, de natures très diverses, consistent en des incohérences, des modifications ou des omissions dans les dossiers de fabrication relatives à des paramètres de fabrication ou des résultats d'essais. Certaines informations relatives au forgeage, au traitement thermique, aux essais mécaniques ou aux analyses chimiques n'étaient ainsi pas transmises au client de Creusot Forge et à l'ASN. Dix-neuf de ces irrégularités portent sur le respect des

spécifications du client et des règles de fabrication des équipements sous pression nucléaires.

Pourquoi le réacteur 1 de la centrale de Fessenheim n'a-t-il pas été arrêté puisqu'il y a des irrégularités comme sur le réacteur 2 ?

Par ailleurs, Areva a indiqué à l'ASN que des irrégularités ont également été identifiées sur des composants fabriqués pour le réacteur EPR en construction à Flamanville. L'ASN ne dispose pas à ce stade d'élément sur leur nature et leurs conséquences. En ce qui concerne les composants destinés à l'étranger, Areva a informé les clients concernés.

L'ASN mène sa propre instruction technique sur la base des éléments transmis et des éléments complémentaires qu'elle a demandés. L'ASN traite en priorité les cas susceptibles de présenter le plus d'enjeux pour la sûreté des réacteurs ; elle s'assure en tout état de cause avant chaque redémarrage de réacteur que les irrégularités détectées ne remettent pas en cause sa sûreté.

24 réacteurs sur 58 impactés, n'est-ce pas beaucoup, quand on nous dit que le nucléaire français est le plus sur au monde ? Quand va-t-on fermer ces centrales ?

CJ



Région Grand Est

La situation du nucléaire selon l'ASN

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) vient de sortir son rapport annuel 2015. Une des particularités de cette autorité, c'est qu'elle a 2 divisions dans la région (une pour la Champagne Ardenne et une pour l'Alsace et la Lorraine). Nous en avons extrait ce qui concerne la région Grand Est, sachant que 2 sites échappent à son analyse (le PEM à Pontfaverger-Moronvilliers et la base aérienne de Saint-Dizier). Tout va bien dans le meilleur des mondes nucléaires !

Une région très nucléarisée

Le nucléaire dans la région Grand Est, c'est principalement à ce jour :

- les centrales nucléaires de Chooz B (2 réacteurs de 1 450 MWe, mis en marche en 1996 et 1997), de Nogent-sur-Seine (2 réacteurs de 1 300 MWe, mis en marche en 1987 et 1988), de Fessenheim (2 réacteurs de 900 MWe, mis en marche en 1977) et de Cattenom (4 réacteurs de 1 300 MWe, mis en marche en 1986, 1987, 1990 et 1991) exploitées par EDF, soit 10 tranches sur les 58 en activité en France ;
- la centrale nucléaire de Chooz A en cours de démantèlement ;
- le centre de stockage de déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte implanté à Soulaines-Dhuys (CSA) ;
- le centre de stockage des déchets de très faible activité de Morvilliers ;
- le laboratoire souterrain de recherche de l'Andra à Bure en vue de la création d'un stockage géologique de déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue.
- le polygone d'expérimentation de Moronvilliers (classé sous le régime des installations nucléaires de bases secrètes – INBS -), rattaché au Centre d'études de Vaujours (CEV) en juin 1957 pour réaliser des expériences préliminaires ou complémentaires aux explosions strictement nucléaires, fermé fin 2013, mais non dépollué.
- la base aérienne de Saint-Dizier avec ses missiles nucléaires.

Bilan général de l'ASN en 2015 pour la région Grand Est

En 2015, l'ASN a mené 92 inspections en Champagne Ardenne, dont 30 dans les installations nucléaires (centrales EDF, installation de stockage de déchets radioactifs), 56 dans le domaine du nucléaire de proximité et 6 dans le domaine du transport de substances radioactives. L'ASN a assuré par ailleurs 11 journées d'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

Cinq événements significatifs déclarés par les exploitants des installations nucléaires ont été classés au niveau 1 sur l'échelle INES. Dans le domaine du nucléaire de proximité, un événement significatif de niveau 1 sur l'échelle ASN-SFRO a été déclaré à l'ASN.

La division de Strasbourg a réalisé 94 inspections, dont 37 inspections sur les sites nucléaires de Fessenheim et de Cattenom, 52 inspections dans le nucléaire de proximité et 5 dans le domaine du transport de substances radioactives. L'ASN a par ailleurs réalisé 7 journées d'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

Au cours de l'année 2015, 111 événements significatifs ont été déclarés à la division dont 78 survenus dans les INB et 33 dans le nucléaire de proximité. Dans les INB, parmi les événements déclarés, 6 ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES. Dans le nucléaire de proximité, parmi les événements déclarés, un événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES, auquel s'ajoutent les événements concernant les patients en radiothérapie ; parmi ces derniers, un événement a été classé au niveau 2 sur l'échelle ASN-SFRO et 11 au niveau 1.

L'ASN et les centrales nucléaires

Centrale nucléaire de Cattenom

L'ASN considère que les performances en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement du site de Cattenom rejoignent globalement l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF mais que les performances en matière de radioprotection demeurent en retrait. L'ASN a noté en particulier des écarts dans l'application des règles de conduite ou de réalisation des essais sur des matériels. La maintenance des réacteurs, d'ampleur modérée en 2015, a été bien planifiée et bien gérée. Néanmoins, plusieurs événements dénotent toujours d'un manque de rigueur dans la formalisation, l'analyse et le traitement des écarts.

Centrale nucléaire de Chooz

L'ASN considère que les performances en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement du site de Chooz B rejoignent globalement l'appréciation générale des performances que l'ASN porte sur EDF. Sur le plan de la mainte-

nance, l'ASN relève toujours des lacunes dans la préparation ou la qualité des interventions. Celles-ci sont à l'origine de plusieurs événements significatifs en 2015 et ont induit des retards dégradant les conditions d'intervention lors des arrêts de réacteurs. Sur le plan de la radioprotection, l'ASN considère que les actions engagées pour améliorer les performances du site en termes de propreté radiologique des chantiers de maintenance n'ont à ce stade pas permis d'éviter le renouvellement d'écarts récurrents, tels que le non-respect de règles d'habillage et d'autocontrôle pour l'accès ou la sortie de zones susceptibles d'être contaminées. Par ailleurs, un manque de rigueur dans les comportements individuels freine les performances du site dans ce domaine.

Centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

L'ASN considère que les performances du site de Nogent-sur-Seine en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement rejoignent globalement l'appréciation générale des performances que l'ASN porte sur EDF. Sur le plan de la conduite des réacteurs et de la rigueur d'exploitation, l'ASN considère que les performances du site sont généralement satisfaisantes sauf lors du redémarrage du réacteur 2 après son arrêt pour maintenance, au cours duquel cinq événements significatifs ont été déclarés au titre de défauts d'organisation dans la conduite des installations ou les essais de matériels. Sur le plan de la maintenance, l'ASN note des lacunes dans la préparation des activités et ponctuellement dans les organisations retenues. Certains événements soulignent l'importance de mettre à disposition des prestataires des documents opératoires adaptés et conformes aux équipements. Sur le plan de la radioprotection, plusieurs événements survenus en 2015, notamment celui lié à une contamination ponctuelle d'un intervenant ayant entraîné une exposition de la peau supérieure au quart de la limite de dose individuelle annuelle réglementaire (événement classé au niveau 1 de l'échelle INES), montrent la nécessité pour le site de renforcer sa culture de la radioprotection.

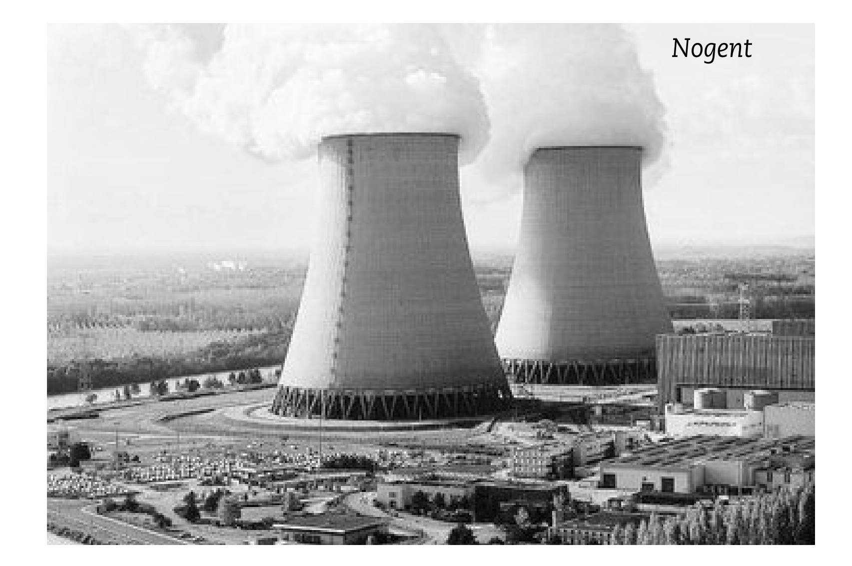
Centrale nucléaire de Fessenheim

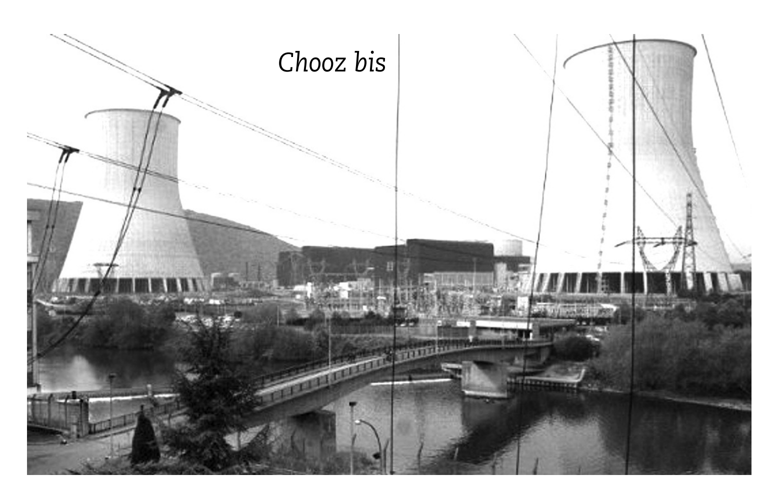
L'ASN considère que les performances en matière de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement du site de Fessenheim se distinguent de manière positive par rapport à l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF et que ses performances en matière de radioprotection rejoignent l'appréciation générale que l'ASN porte sur EDF. Toutefois, plusieurs écarts dans la configuration des installations par rapport au référentiel de sûreté ont été notés. Par ailleurs, l'année 2015 a été marquée par un événement relatif à une fuite d'eau dans la salle des machines. S'il n'a pas eu de conséquence réelle sur la sûreté et si la conduite du réacteur a été bien gérée, l'analyse insuffisante des causes de la fissure de la tuyauterie a conduit à une nouvelle rupture de celle-ci lors de sa remise en service. Un manque de vigilance des intervenants a été noté à plusieurs reprises, conduisant à des pratiques non conformes aux exigences dans ce domaine.

Inspection du travail dans les centrales nucléaires

L'ASN constate toujours que les analyses de risques préalables aux interventions de maintenance sont insuffisantes et que les conditions d'intervention ne conduisent pas systématiquement à une réduction maximale des risques pour les personnels. L'année 2015 a été notamment marquée par plusieurs chutes de hauteur et par plusieurs cas de contaminations radioactives sur les sites.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les inspecteurs de l'ASN ont dressé 3 procès-verbaux.


Nogent


Chooz bis

Transport

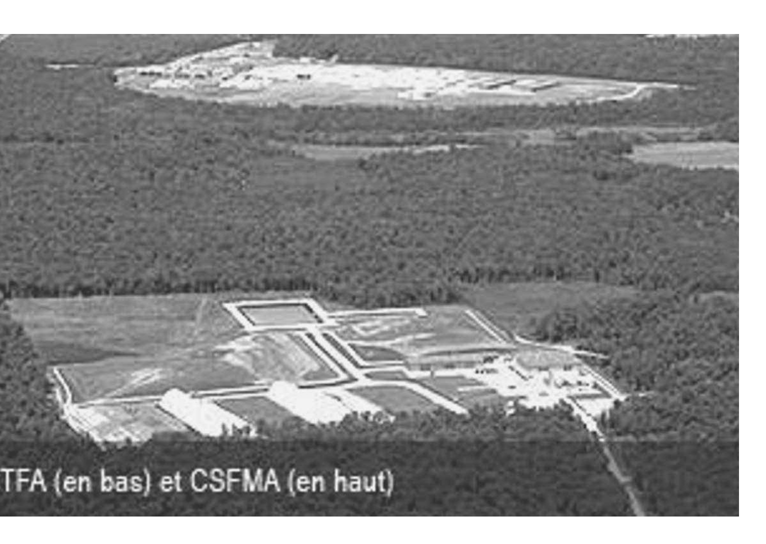
Deux inspections ont été menées sur les transports internes sur les sites de Chooz et Nogent-sur-Seine ; elles ont souligné la nécessité d'apporter davantage d'attention à l'exploitation et au renseignement des documents de suivi des expéditions.

L'ASN et le réacteur en démantèlement de Chooz A

Les travaux préparatoires au démantèlement de la cuve du réacteur de Chooz A se sont poursuivis. Les batardeaux de la piscine du réacteur ont été démantelés et le pressuriseur, démantelé en 2013, a été évacué. Dans les domaines de l'environnement et de la sûreté nucléaire, l'ASN considère que les opérations de démantèlement sont réalisées de manière satisfaisante. Dans le domaine de la radioprotection, les actions mises en place en 2014 pour renforcer la surveillance des prestataires ont porté leurs fruits.

L'ASN et le centre de stockage de déchets de Soulaines-Dhuys

L'ASN considère que l'exploitation du CSA (centre de stockage de l'Aube), site accueillant les déchets de faible et moyenne activité, est réalisée de façon satisfaisante, dans la continuité des années antérieures. L'Andra a terminé en 2015 les travaux de modification de l'installation de contrôle des colis visant à disposer de moyens de contrôles performants pour s'assurer de la qualité des colis reçus dans ses installations. La mise en exploitation de cette installation, prévue en 2016, est soumise à l'accord de l'ASN. Par ailleurs, la construction des ouvrages de stockage de la tranche n° 9, pour laquelle l'ASN a donné son accord, s'est poursuivie en 2015. En 2015, l'ASN a également donné son accord pour la modification des règles générales d'exploitation du CSA dont les objectifs étaient d'intégrer la mise à jour des exigences réglementaires, dont celles de l'arrêté INB (installation nucléaire de base) du 7 février



2012, et de rendre ces règles plus opérationnelles.

Rien sur Morvilliers, près de Soulaines-Dhuys, centre de stockage des déchets de très faible activité, dont une partie du site servant à l'entreposage de déchets en l'attente de la construction d'un site pour les déchets faiblement radioactifs à vie longue est classée ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) et non INB (installation nucléaire de base).

L'ASN et Cigéo

La loi «déchets» du 28 juin 2006 dispose que les recherches sur la gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL) sont poursuivies selon trois axes complémentaires : la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue, l'entreposage, le stockage réversible en couche géologique profonde, et ce dans la continuité de la loi du 30 décembre 1991.

L'ASN considère que les gains espérés de la transmutation des actinides mineurs en termes de sûreté, de radioprotection et de gestion des déchets n'apparaissent pas déterminants au vu notamment des contraintes induites sur les installations du cycle du combustible, les réacteurs et les transports, qui devraient mettre en oeuvre des matières fortement radioactives à toutes les étapes du cycle du combustible. L'ASN considère également que ces mêmes gains ne suppriment pas le besoin d'un stockage profond et ne pourraient être tangibles que dans l'hypothèse d'une exploitation plus que séculaire d'un parc nucléaire dont le niveau de production serait suffisant pour maintenir une cohérence d'ensemble avec les caractéristiques des installations du cycle. L'ASN a par conséquent demandé au CEA de justifier l'intérêt pour la sûreté et la gestion des déchets sur le long terme de poursuivre tout ou partie des études sur la séparation et la transmutation.

La loi «déchets» dispose que des études dans le domaine de l'entreposage doivent être conduites par l'Andra en vue «*au plus tard en 2015, de créer de nouvelles installations d'entreposage ou de modifier des installations existantes, pour répondre aux besoins, notamment en termes de capacité et de durée*». Les besoins d'extension ou de création d'installations d'entreposage doivent être recensés et anticipés. L'ASN note que des incertitudes demeurent sur le calendrier de mise en service d'un stockage en couche géologique profonde, sur les chroniques de livraison qui seront retenues par l'Andra et sur l'acceptabilité de certains colis de déchets.

L'ASN a demandé dans son avis que les producteurs de déchets étudient les conséquences d'un décalage de la date de mise en service de Cigéo de plusieurs années par rapport à la date prévue de 2030 pour la mise en service. L'analyse des documents transmis par l'Andra montre que l'approfondissement de la conception d'ingénierie de futurs entrepôts dans un cadre générique ne devrait plus apporter d'avancées significatives. L'Andra précise avoir arrêté ses recherches concernant les installations d'entreposage à faible profondeur du fait notamment de la gestion des eaux souterraines, d'une plus grande complexité – notamment pour la gestion de la ventilation dans le cas de déchets exothermiques – et d'une moindre flexibilité. Le niveau de détail technique du document remis par l'Andra ne permet cependant pas de statuer sur la pertinence de l'abandon définitif de l'option de conception d'installations d'entreposage à faible profondeur.

Les études sur le stockage en couche géologique profonde s'inscrivent dans les orientations inscrites à l'article L. 542-1-2 du code de l'environnement, à savoir qu'«*après entreposage, les déchets radioactifs ultimes ne pouvant pour des raisons de sûreté nucléaire ou de radioprotection être stockés en surface ou en faible profondeur font l'objet d'un stockage en couche géologique profonde*».

Le processus d'instruction d'une demande d'autorisation de création d'une installation de stockage en couche géologique profonde n'a pas débuté et ne débutera qu'avec le dépôt d'une telle demande par l'Andra. Selon le calendrier prévu par la loi «déchets», ce dossier devait être remis en 2015. Selon le nouveau calendrier, l'Andra remettrait une proposition de plan directeur pour l'exploitation de Cigéo, un dossier d'options de sûreté et un dossier d'options techniques de récupérabilité, en amont de la demande d'autorisation de création de cette installation, annoncé désormais pour 2018.

Conformément à la procédure prévue à l'article L. 542-12 du code de l'environnement, après prise en compte de l'avis de l'ASN et des observations des producteurs de déchets radioactifs, la ministre chargée de l'énergie a arrêté le 15 janvier 2016 le coût de référence du projet de stockage Cigéo : un «*coût est fixé à 25 Md€ aux conditions économiques du 31 décembre 2011, année du démarrage des travaux d'évaluation des coûts*». Cet arrêté précise également que le coût doit être mis à jour régulièrement et «a minima *aux étapes clés du développement du projet (autorisation de création, mise en service, fin de la "phase industrielle pilote", réexamens de sûreté), conformément à l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire.*»

Comme vous pouvez le voir, tout va bien dans la région Grand Est, tout va bien dans le cycle du nucléaire. L'ASN, gendarme du nucléaire, est composée de nucléocrates qui ne vont pas se tirer une balle dans le pied. Fessenheim apparaît comme un modèle dans le fonctionnement des centrales. EDF peut se servir de ce rapport pour persister dans sa résistance contre la fermeture voulue par le gouvernement (qui n'a toujours pas signé de texte officiel allant dans ce sens). Quant à Cigéo, mis à part un retard dans la construction, rien de neuf. Toujours la même conviction que l'enfouissement en couches profondes est la seule solution pour les déchets de très haute activité et de vie longue…

OCL Reims, le 4 juin 2016


Bure chantier

Campagnol terrestre ou rat-taupier ?



Arvicola terrestris répond au nom chantant de campagnol, mais quand on ne l'aime pas on l'appelle le rat-taupier. Et pour ne pas l'aimer, ils ne l'aiment pas les agriculteurs du Massif Central et du Cantal en particulier. Faut dire que dans ce département du fait qu'il pullule le campagnol cause de très gros dégâts aux pâturages. Ceux-ci sont quasiment labourés. Que faire ? Quand il y a pullulation c'est trop tard, c'est en amont qu'il faut agir. Quand on en est là, il ne reste plus qu'à essayer de limiter les dégâts en utilisant tous les moyens possibles. Mais force est de constater que la lutte curative est un échec. Un des moyens c'est le gazage des galeries du campagnol au PH3, mais ça prend du temps à mettre en œuvre. La solution qui recueille le plus de suffrages c'est le poison, tant est répandue l'idée que la chimie est la meilleure amie de l'agriculteur. La bromadiolone, un puissant anticoagulant qui provoque des hémorragies internes, a la cote. Si le campagnol a la bonne idée d'aller mourir sous terre dans une de ses galeries, c'est tout bon. Mais s'il meurt en surface il a toutes les chances d'être mangé par un de ses prédateurs naturels qui en mourera à son tour et la pullulation s'en trouvera renforcée. Dans le Massif Central les populations de Milan royal sont en chute libre (un comble pour un oiseau [humour noir]). Les renards morflent aussi. Mais les renards ne sont pas aimés des chasseurs, qui règnent en maîtres dans nos campagnes, pour la bonne raison qu'ils s'en prennent également aux gibiers à plumes. Faut se mettre à la place des renards, 20 millions de faisans et autres perdrix d'élevage lâchés chaque année la veille de l'ouverture de la chasse, c'est tentant, surtout que ces volatils savent à peine voler et ne sont pas bien farouches, suffirait de crier "petits, petits" pour qu'ils viennent vous manger dans la main !

Les pullulations de campagnols sont apparues au début des années 70 et sont liées d'après les spécialistes à la conversion des terres agricoles en prairies permanentes destinées à la production de fourrage. Ces pullulations étant cycliques c'est durant les années de récession qu'il faut mettre sur pied des solutions moins coûteuses et moins dangereuses. La première idée qui vient c'est de donner un coup de pouce à la nature pour rétablir l'équilibre écologique rompu. Ne pourrait-on pas faciliter l'installation des rapaces nocturnes et diurnes par la construction de perchoirs, celle des belettes et des hermines en restaurant les tas de pierre ou de bois mort ? Ne faudrait-il pas cesser de tuer les renards (plusieurs milliers par département sont volontairement abattus chaque année) dont la consommation annuelle par individu est estimée entre 6 000 et 10 000 rongeurs ? Si c'est insuffisant, il est possible également de poser des pièges dans les galeries et d'utiliser des répulsifs naturels. Ces solutions ont été adoptées par le Parc Naturel Régional du Vercors. Mais il y a un hic. Il semble qu'une prédation trop efficace soit un déclancheur de la pullulation qui permet la survie des populations mises en danger d'extinction. Il faudrait donc avoir recours, pour déstabiliser les populations de campagnols, à d'autres actions convergentes. On pourrait réaliser des fauches à coupe basse ; faire piétiner les parcelles par le bétail ; introduire des labours pour la production de céréales destinées à la consommation des troupeaux. Il faudrait également veiller à maintenir les populations de taupes à un niveau raisonnable car les campagnoles s'installent sans qu'on s'en apperçoive en investissant les galeries de ces dernières.

De leur côté des éleveurs du Cantal en novembre ont mis la main sur des bottes de foin appartenant à l'Institut national de recherche agronomique (Inra). "On n'est pas des voleurs, on est venu pour prendre en otage [sic] le foin en attendant des réponses". Les réponses qu'ils attendent, c'en est surtout une, l'autorisation d'avoir recours au virus Danysz qui fut largement utilisé pour la destruction des rats en particulier dans les tranchées durant la guerre de 14, mais qui sera interdit dans les années 50 à la suite de plusieurs constats de mortalité avérée chez des animaux domestiques et chez l'Homme. Pour leur part les autorités ont précisé que "la solution simple et facile n'existe pas". Les agriculteurs sont invités à contacter les experts du Groupement de défense contre les organismes nuisibles (GDON), pour déterminer quels sont les meilleurs moyens de lutte contre la prolifération des rongeurs et si ces moyens (pièges, rapaces, etc.) ne sont pas suffisamment efficaces des indemnités pourront être attribuées.

Pour le moment on en est là. On espère que la lutte préventive constituée d'un éventail de solutions sera préférée à la lutte bactériologique supplantant ou complétant la lutte chimique et qu'elle arrêtera la pullulation des campagnols.

Source : «La tête au carré», France Inter, pour le double rôle de la prédation et quelques solutions pour remédier à la pullulation.

Des "poissons fourage" au fourage sensu stricto

Les saumons sont des poissons naturellement carnivores. Alors, comment se fait-il que les saumons d'élevage norvégiens (mais ils ne sont pas les seuls) soient bourrés de pesticides organochlorés qu'on utilise largement dans l'agriculture intensive ? Et quand je dis "bourrés", c'est parce que ces substances sont présentes dans des proportions 7 à 10 fois supérieure à celle de tout autre aliment tel que les fruits ou le lait.

C'est simple, leur alimentation est actuellement composée de plus de 60% de végétaux (colza, blé).

Les éleveurs ont-ils tenus compte des reproches qui leur étaient faits, de vider les océans des "poissons fourrage" destinés à être transformés en huile et farine pour nourrir leurs poissons d'élevage ? Peut-être, mais le fait que cette ressource soit devenue rare et chère a sans doute été beaucoup plus déterminant.

"La maman des [saumons] elle est bien gentille ! Et moi je l'aime bien avec du citron."

Sources : Le Monde et Boby Lapointe

Interdiction des néocotinoïdes (suite)

Dans *Courant Alternatif* 260 de mai 2016, vous avez pu lire qu'à une courte majorité les députés, contre les recommandations du ministre de l'Agriculture (celui qui veut réduire l'exposition des abeilles aux néocotinoïdes, sans pour autant les interdire), avaient voté la loi Biodiversité avec un amendement permettant d'interdire en France, sans dérogation possible, l'utilisation des produits contenant des substances actives de la famille des néonicotinoïdes. Mais en lecteurs et lectrices vigilant(e)s vous aviez compris que tout n'était pas joué. D'une part, l'interdiction initialement prévue pour le 1er janvier 2017 avait été repoussé au 1er septembre 2018, soit de deux saisons agricoles, et après les élections présidentielle et législatives et le changement de personnel politique qu'elles vont entraîner avec possible retour au affaires du parti des OGM, des gaz de schistes, du nucléaire et j'en passe. D'autre part, la loi devant passer devant la chambre haute du parlement, il était fort possible que les sénateurs, comme en 2016, rejettent l'interdiction. Et bien voilà, depuis le 10 mai, c'est fait. Le Sénat a sévèrement remanié le projet de loi-cadre en faveur de la biodiversité et en particulier a supprimé l'interdiction générale des néocotinoïdes. Depuis, le 25 mai, le texte a été examiné en commission mixte paritaire et, comme on pouvait s'y attendre, aucun accord n'a pu être trouvé. Le texte reviendra donc à l'Assemblée nationale qui aura le dernier mot. Mais le gouvernement l'attend au coin de l'hémicycle, si j'ose dire. Il a préparé 24 amendements et, en ce qui concerne les néocotinoïdes, il est proposé un abandon au cas par cas en fonction des alternatives existantes, puis une interdiction générale, mais pas avant le 1er juillet 2020. Hé ! Les abeilles, d'ici là va falloir s'accrocher ! D'autant que même s'il y avait dès maintenant un arrêt total de l'utilisation des néocotinoïdes, leurs effets se feraient encore sentir pendant de très nombreuses années.

Scylla

La centrale solaire de Ouarzazate le triomphe du capitalisme «vert» et la privatisation de la nature

Il y avait du beau linge, le 4 février 2016, à la cérémonie d'inauguration de la centrale thermo-solaire Noor 1, à Ouarzazate : le roi Mohammed VI, le chef du gouvernement marocain, ses ministres et une flopée de personnalités, tant marocaines qu'étrangères, parmi lesquelles Ségolène Royale en invitée d'honneur. Eh oui, c'est elle qui, avec le roi, a donné le coup d'envoi du projet. Noor 1 est la première des quatre centrales qui formeront un complexe solaire thermodynamique qui, une fois achevé en 2018, sera le plus grand du monde et dont une bonne partie de l'électricité produite est destinée à alimenter l'Europe. Le Maroc qui prépare pour cet automne, en étroite collaboration avec la France, la prochaine conférence internationale sur le climat (COP22) fait reposer sa réputation internationale sur son plan d'énergies renouvelables.

Le militant algérien Hamza Hamouchene critique ce projet de façon remarquable. Voici de très larges extraits de son article dont on peut lire l'intégralité sur http://cadtm.org/La-centrale-solaire-de-Ouarzazate



Du beau linge !

À en croire le discours du makhzen (terme qui renvoie au roi et à l'élite qui l'entoure), repris sans nuance ni réflexion critique par la plupart des media de la région et du monde occidental, ce projet serait une excellente nouvelle et un grand pas vers la réduction des émissions de carbone et la lutte contre le réchauffement climatique. Il y a pourtant place pour un certain scepticisme. Les annonces officielles d'un accord «historique» lors de la COP 21 à Paris sont un exemple de ce genre de propos trompeurs.

Ce qui semble être le point commun de tous les reportages et articles écrits sur la centrale solaire est l'affirmation profondément erronée que toute avancée vers une énergie renouvelable doit être considérée comme bienvenue. Et que toute diminution de l'usage des combustibles fossiles, indépendamment de la façon dont elle est effectuée, permettra d'éviter la crise climatique. Il faut le dire clairement et d'entrée de jeu : la crise climatique à laquelle nous sommes confrontés n'est pas attribuable aux combustibles fossiles en soi, mais plutôt à leur utilisation non durable et nuisible pour alimenter la machine capitaliste. En d'autres termes, c'est le capitalisme qui est la cause, et si nous voulons être sérieux dans notre lutte contre la crise climatique (qui n'est que l'un des aspects de la crise du capitalisme), nous ne pouvons pas éluder la question d'un changement radical dans nos façons de produire et de distribuer les choses, ainsi que dans nos modes de consommation. Et nous ne pouvons pas ignorer les questions fondamentales de l'équité et de la justice. Il ressort de tout cela qu'un simple passage de l'énergie fossile à l'énergie renouvelable, tout en restant dans le cadre capitaliste de marchandisation et privatisation de la nature au profit de quelques-uns, ne résoudra pas le problème. De fait, si nous continuons dans la même voie, nous finirons par exacerber les problèmes ou en créer toute une série d'autres, autour des questions de propriété de la terre et des ressources naturelles.

Accaparement vert et économie de la réparation

Le fait que le projet d'énergie solaire concentrée (ESC) de Ouarzazate implique l'acquisition de 3 000 hectares de terres collectives pour produire de l'énergie dont une partie sera exportée vers l'Europe, conduit directement à la notion d'accaparement vert (green grabbing) comme cadre d'analyse. L'accaparement vert se définit comme l'appropriation de la terre et des ressources à des fins prétendument environnementales. Il implique le transfert de propriété, des droits d'utilisation et du contrôle des ressources qui étaient auparavant de propriété publique ou privée – ou pour lesquelles la question de la propriété ne se posait même pas - des pauvres ou de tous, pauvres inclus, aux mains des puissants. Cette question de l'appropriation est au coeur des deux processus, qui sont liés, de l'accumulation et de la dépossession.

L'élément «vert» est devenu partie intégrante du business et de l'économie de la croissance dominante. Cette mutation est en partie liée au tournant néolibéral et à la néolibéralisation des espaces de gouvernance de l'environnement ainsi qu'à la privatisation et la marchandisation de la nature. Le plan solaire marocain fait partie de cette économie qui «a été introduite subrepticement sous la rubrique «durabilité», mais dont la logique est claire : les pratiques non durables ici peuvent être réparées par des pratiques durables ailleurs, chacune des natures étant subordonnée à l'autre». Cela apparaît clairement dans les discours gouvernementaux visant à promouvoir un programme vert mondial reposant sur l'exploitation des ressources nationales. Mais ils s'appuient aussi sur un autre discours environnemental qui qualifie les terres rurales du Sud de marginales et sous-utilisées et par conséquent disponibles pour l'investissement dans l'énergie verte. Cette création à usage productiviste de la marginalité et de la dégradation a une longue histoire qui remonte à l'époque coloniale française. C'est à ce moment-là que le discours sur la dégradation a été construit pour justifier tout à la fois la dépossession pure et simple de la terre et la mise en place de dispositions institutionnelles sur la base du principe que l'élevage extensif était au mieux improductif, et au pire destructeur.

Ces discours continuent de façonner l'économie politique des terres de parcours au Maroc. Ils contribuent aussi à éliminer les propriétaires de petits troupeaux du secteur et à permettre la concentration des ri-

chesses dans quelques mains, tandis que le marché du bétail se marchandise et que les sécheresses deviennent chroniques.

C'est exactement ce qui s'est passé sur le plateau choisi pour accueillir la centrale de Ouarzazate.

Les modalités de l'accaparement des terres

Les habitants des communautés environnantes n'ont jamais été informés du processus de sélection du site et il n'a pas été prévu dans les conditions de vente qu'ils soient consultés. Cela est dû à l'existence de diverses lois trompeuses d'origine coloniale ayant servi à concentrer la propriété des terres collectives aux mains d'un seul représentant des terres, qui est en général sous l'influence de puissants notables régionaux. De ce fait, les citoyens ordinaires n'étaient pas au courant de ce qui était en train de se passer lorsque le topographe est arrivé. C'est pourquoi ils ont commencé à poser des questions qui sont restées pour la plupart sans réponse. La première réunion publique concernant l'implantation de la centrale solaire a eu lieu en novembre 2010, un mois après l'annonce par le roi du projet de Ouarzazate. La réunion a consisté en une présentation formelle de l'étude d'impact environnemental dans l'hôtel 5 étoiles, le plus luxueux de Ouarzazate, devant un public constitué de fonctionnaires gouvernementaux, représentants d'ONGs, associations de développement villageoises et représentants de la population locale. Les habitants eux-mêmes, en revanche, ont été empêchés de faire entendre leurs points de vue. De telles réunions, véritables mascarades de «consultation populaire» n'ont servi qu'à informer les communautés locales d'un fait accompli et non pas à rechercher leur accord.

Le prix de vente des terres collectives à l'État a été d'un dirham le m^2 (environ 10 centimes d'euros, partant du fait de la «marginalité» et la «non-productivité» de ces terres). À titre de comparaison, le prix de vente ou de loyer des terres collectives à Ouarzazate était à ce moment-là de 10 à 12 dirhams le m^2. Les gens n'étaient pas contents de cette vente et pensaient que le prix était très bas. L'un d'entre eux a fait remarquer que «les gens du projet parlent de désert non utilisé, mais pour les gens d'ici, ce n'est pas un désert, ce sont des pâturages. C'est leur territoire et leur avenir est dans cette terre. Si tu prends ma terre, tu prends mon oxygène».

Et comme si les choses n'allaient déjà pas assez mal, la population locale, dupée, a été surprise de découvrir que l'argent de la vente ne leur serait pas remis mais serait déposé dans un fonds des tribus au Ministère de l'intérieur. De surcroît, cet argent serait utilisé pour financer des projets de développement pour toute la zone. Ils ont donc découvert que la vente de leurs terres n'était pas une vente du tout mais un simple transfert de fonds d'un organisme gouvernemental à un autre.

Le *makhzen* (= pouvoir monarchique), non content d'acquérir la terre au bénéfice de l'État marocain (les lignes de partage entre l'État et les holdings de la famille royale sont souvent floues), l'a de surcroît revendue à l'Agence marocaine pour l'énergie solaire (MASEN), société privée créée avec des fonds publics en octobre 2010 dans le but spécifique de mener à bien les programmes solaires marocains. Ce genre de privatisations dans le secteur de l'énergie renouvelable n'est pas nouveau, puisqu'en 2005, la société royale NAREVA a été créée pour prendre le monopole des marchés de l'énergie et du secteur environnemental et a fini par se tailler la part du lion dans la production d'énergie éolienne dans le pays.

Cependant, la situation a soulevé des contestations. Encouragés par la dynamique du Mouvement du 20 Février pour un changement radical qui a émergé en même temps que les révoltes arabes en 2011, les gens ont résisté de diverses manières (plaintes, sit-in, lettres…). Ils se sont mobilisés autour d'anciennes doléances concernant la terre, l'eau et leurs droits à bénéficier de projets économiquement rentables, comme le solaire et les mines qui parsèment le sud du pays.

La privatisation de l'énergie solaire : le rôle des Institutions financières internationales (IFIs)

Environ neuf milliards de dollars ont été investis dans le complexe d'énergie solaire Noor à Ouarzazate, une grande partie provenant de capitaux privés des institutions internationales telles que la Banque européenne d'investissement, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence Française de Développement, le groupe bancaire KfW, adossés à des garanties publiques marocaines (au cas où la MASEN - Moroccan Agency For Solar Energy - ne pourrait pas rembourser).

Il n'y a là rien de surprenant en ce qui concerne l'appui sans faille des institutions financières internationales (IFIs) à ce projet au coût élevé et à forte intensité de capital, car le Maroc se targue d'avoir l'une des économies les plus libéral(isé)es de la région.

Les prêts mentionnés ci-dessus sont partie intégrante de la stratégie de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales pour le pays, où elles continuent de renforcer et justifier l'orientation néolibérale et l'approfondissement des politiques pro-marché. La Banque mondiale a un important programme de financement au Maroc qui couvre trois domaines spécifiques liés au développement du capitalisme «vert» au Maroc. Le premier de ces domaines est le soutien au Plan Maroc Vert 2008 (PMV) du gouvernement. Le deuxième grand domaine de financement de la Banque mondiale au Maroc est ~~à~~ l'appui à l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH). Le projet d'énergie solaire figure dans le troisième axe de la Banque mondiale, qui englobe une série de nouvelles mesures et de prêts pour des projets spécifiques.

Comme cela a été abondamment analysé, les partenariats public-privé (PPP) ne sont qu'un euphémisme pour des privatisations pures et simples, tout en s'appuyant sur des fonds et des garanties publics. Il s'agit essentiellement de privatiser les profits et de nationaliser les pertes. Le complexe Noor-Ouarzazate est construit et sera exploité, en tant que PPP avec un partenaire privé, ACWA Power International, une société saoudienne.

Les PPP ont été extrêmement coûteux pour les Marocains, y compris dans le secteur de l'énergie, où les entreprises privées (produisant plus de cinquante pour cent de l'électricité du pays) ont bénéficié de généreux contrats avec l'ONE (Office National de l'Electricité) depuis les années 1990. Le mécontentement populaire vis-à-vis de ces entreprises et ces partenariats a refait surface récemment. En octobre 2015, par exemple, d'énormes mobilisations ont eu lieu contre la société Amendis (filiale de Veolia) dans le Nord du Maroc contre les factures élevées de l'électricité. Il ne semble pas que la production de l'énergie solaire aille dans un autre sens : elle sera contrôlée par des multinationales uniquement intéressées à faire d'énormes profits au détriment de la souveraineté et d'une vie décente pour les Marocains.


Noor1-inauguree-4-fevrier-2016


Le chantier de Noor 1

Dettes et financiarisation de la Nature

Le coût de la production d'énergie avec la technologie du Solaire thermique à concentration (CSP selon son abréviation en anglais) est très élevé. Il est de 1,62 dirhams par kWh (kilowattheure), contre environ 0,8 dirham pour le photovoltaïque (PV). La MASEN achètera l'énergie du consortium ACWA au prix fixé de 1,62 dirhams marocains et le revendra au prix inférieur de la grille de tarification à l'ONE (Office National de l'Elecricité), fonctionnant donc à perte. L'Agence sera à perte pendant les dix prochaines années au moins jusqu'à ce que l'écart entre le prix d'achat et le prix de vente disparaisse en raison de l'inflation (noter que ceci est seulement une spéculation). Pour couvrir cette perte pour les cinq prochaines années, elle a obtenu un prêt de la Banque mondiale de 200 millions de dollars, renforçant donc la dépendance vis-à-vis des prêts multilatéraux et de l'aide étrangère.

La monarchie marocaine a conçu son plan d'énergie renouvelable non seulement comme une initiative de développement économique, mais aussi comme une politique potentiellement orientée vers l'exportation, ce qui libéralisera davantage son économie. Elle en attend aussi un rapprochement du pays avec l'Union européenne (UE) en aidant à augmenter le pourcentage des énergies renouvelables dans le panier énergétique de l'UE. Ce n'est pas par hasard que «le gouvernement marocain a conçu une nouvelle stratégie énergétique en 2009 essentiellement alignée sur la trilogie énergétique de l'Union européenne, à savoir la sécurité énergétique, la compétitivité et la durabilité environnementale». Le Maroc a [...] enregistré son projet d'énergie renouvelable dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le MDP fait partie de ce que l'on appelle le commerce du carbone et est l'une des fausses solutions proposées pour lutter contre le changement climatique. Les MDPs ont été créés pour permettre aux pays plus riches classés comme «industrialisés» de participer à des initiatives de réductions d'émissions dans les pays à bas revenus ou à revenus intermédiaires, ce qui est un moyen d'éviter des réductions directes d'émissions . Ce mécanisme ainsi que d'autres, tels que la REDD (réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement) et différents mécanismes compensatoires, participent à donner un prix à la nature, à la marchandiser sous le label de «capitalisme vert».

L'idée que le Maroc emprunte des milliards de dollars pour produire de l'énergie, dont une part sera exportée vers l'Europe alors que la viabilité économique de l'initiative est à peine assurée, soulève des questions sur l'externalisation des risques de la stratégie européenne de l'énergie renouvelable vers le Maroc et d'autres économies en difficulté de la région. Cela revient à ignorer ce que l'on appelle la «dette climatique» ou la «dette écologique» qui est due par les pays industrialisés du Nord aux pays du Sud de la planète, compte tenu de la responsabilité historique de l'Occident dans le changement climatique. Au lieu de cela, la dette n'est considérée comme légitime que dans l'autre sens et joue un rôle de contrôle impérialiste et de subordination. Comme le fait remarquer David Harvey, des décennies de prêts faciles et d'accroissement de l'endettement sont souvent rapidement suivies par une économie politique de dépossession.

Le projet est-il véritablement vert ? La question de l'eau

L'étude d'impact social et environnemental réalisée par la MASEN en 2011 concluait que la technologie ESC (énergie solaire thermique à concentration) avec collecteurs cylindro-paraboliques était celle qui avait le plus d'impact sociaux et environnementaux sur les régions étudiées. Il semblerait que la capacité de stockage thermique de cette option a primé sur toutes autres considérations relatives à cette technologie. Cette capacité permet la meilleure adaptation de la production d'énergie aux pics de demande, à savoir la fin de l'après-midi.

Le plus gros problème posé par cette technologie est l'utilisation extensive de l'eau lors de la phase de refroidissement par voie humide. Contrairement à la technologie photovoltaïque (PV), l'ESC a besoin de refroidissement. Cela se fait soit par condenseurs refroidis par l'air (refroidissement à sec) soit par une consommation élevée d'eau (refroidissement par voie humide). La phase I du projet utilisera l'option humide de refroidissement et la consommation d'eau est estimée à deux à trois millions de mètres cubes d'eau par an. La consommation d'eau sera bien moindre avec le refroidissement à sec (prévu pour la phase II) : entre 0,73 et 0,88 million de mètres cubes.

On ne peut que remettre en question la rationalité d'un tel choix dans une région semi-aride comme le Maroc qui souffre de stress hydrique aigu et dont les ressources en eau pourraient se tarir en 2040. Compte tenu de cette situation, qui est exacerbée par la grave sécheresse qui sévit actuellement (qui sera combattue par un plan gouvernemental de relance massif et onéreux), la question qui doit être posée est : où va-t-on trouver l'eau et cette utilisation de l'eau est-elle soutenable à moyen et long terme ? La réponse est que la centrale utilise déjà l'eau d'un barrage situé à proximité, appelé Al Mansour Eddahbi. Selon les autorités, moins d'un pour cent de la capacité moyenne du barrage sera utilisée.

Même si l'installation solaire n'utilise qu'un pour cent de la capacité moyenne du barrage, la consommation d'eau reste importante et peut devenir un problème épineux en période de sécheresse extrême lorsque le barrage ne contient que 54 millions de mètres cube d'eau. Dans ces moments, les eaux du barrage ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins de l'irrigation et en eau potable, ce qui rend l'utilisation de l'eau pour la centrale solaire largement problématique et controversée. Ce problème est encore plus important si l'on prend en compte les besoins en eau de la ville de Ouarzazate, qui atteindront 840 millions de mètres cubes d'ici 2020, dont 808 seront alloués à l'agriculture et 32 à la fourniture d'eau potable.

Au cours de l'enquête sur cette question de l'eau, nous n'avons trouvé aucun document mentionnant la vente ou l'achat d'eau par la MASEN. De toutes façons, dans une région aride comme celle de Ouarzazate, cette appropriation de l'eau pour un programme prétendument vert constitue un autre accaparement «vert», qui va contribuer à l'intensification des dynamiques agraires en cours et des luttes pour la subsistance dans la région.

Les Contradictions du modèle de développement «durable» au Maroc

Le Maroc va accueillir les négociations sur le climat (COP22) au mois de novembre de cette année et sa réputation internationale repose sur son plan d'énergie renouvelable. A cet effet, le complexe solaire de Ouarzazate sera utilisé comme un projet phare pour embellir la façade «verte» du makhzen et améliorer sa réputation internationale afin d'en tirer des retombées politiques et stratégiques au détriment d'un changement démocratique radical.

Cependant, gratter légèrement sous la surface nous permet de voir ce qu'il y a derrière ce discours trompeur. Si l'État marocain était vraiment sérieux au sujet de ses qualités écologiques, pourquoi est-il en train de construire une centrale électrique au charbon, ce qui représente un écocide attendu pour la ville déjà polluée de Safi ? Pourquoi ignore-t-il également les effets dévastateurs, environnementaux et sociaux de l'industrie minière dans le pays ?»

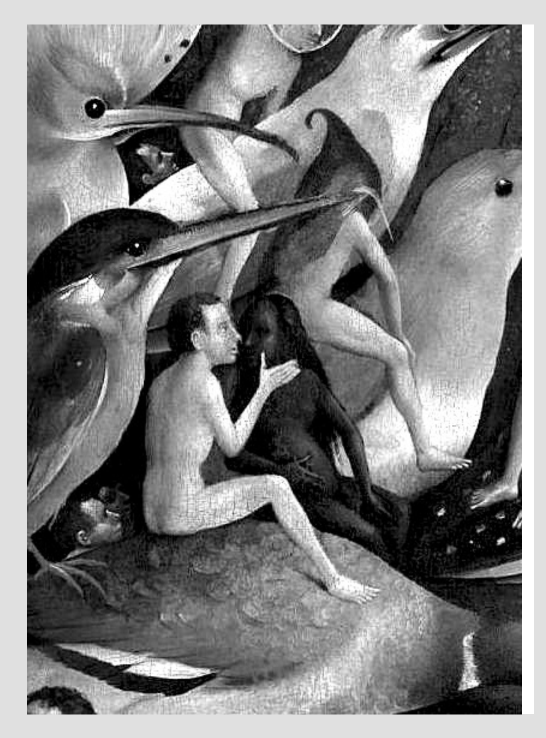
H.H

Rebondissement dans l'affaire Kerviel

Rappelons cette histoire, emblématique de la crise des subprimes. Début 2008, la Société Générale avait annoncé avoir subi une perte de 4,9 milliards d'euros du fait d'un de ses traders, Jérome Kerviel. Il avait été licencié, en le considérant comme seul responsable de prises de positions trop risquées. Cette affaire avait alors défrayé la chronique et n'a cessé d'être très médiatisée depuis. Lui, avait toujours clamé que sa direction fermait les yeux sur ses opérations limites parce que jusque là elles avaient réussi et avaient ramené pas mal d'argent à la banque. Il avait entamé des procédures juridiques de son côté. En 2010, Jérôme Kerviel avait été condamné à une peine de prison de cinq ans dont trois fermes, peine confirmée en appel avec en rajout une demande de versement de 4,9 milliards d'euros de dommages et intérêts pour «faux et usage de faux» réclamés par la banque. Cette peine a été reconfirmée en 2014 par la Cour de cassation, mais sans la demande d'indemnités. Au final, Jérôme Kerviel a passé 150 jours en prison (au lieu des cinq ans de prison initialement requis). Cette affaire est l'exemple flagrant de l'habitude de taper sur les lampistes (même s'il s'agit ici d'un lampiste doré) pour dédouaner les directions des banques. L'idée d'une démission de leur part, parce que si vraiment ils n'étaient pas au courant pour des sommes pareilles, c'est qu'ils sont au minimum totalement incompétents, n'a apparemment effleuré personne....

Comme d'habitude, la plainte de la banque a été traitée rapidement, alors que pour Kerviel, tout (ex)trader qu'il soit, ça a été plus long: les prud'hommes viennent de rendre leur jugement le 7 juin dernier, 8 ans donc après son licenciement contesté. Le conseil des prud'hommes a condamné la Société Générale à payer plus de 450000 euros à Jérôme Kerviel pour son licenciement «sans cause réelle ni sérieuse». Ce jugement a créé la surprise générale (victoire pour l'un, scandale pour les autres) car c'est la première fois qu'une juridiction reconnaît une part de responsabilité à la banque. Il indique clairement que la Société Générale était au courant des dépassements opérés par le trader «bien avant» de lui signifier son licenciement- les positions de Jérôme Kerviel auraient été connues dès 2007. Or en droit du travail, «aucun fait fautif ne peut donner lieu à des poursuites disciplinaires au-delà d'un délai de deux mois». Bien sûr, la Société Générale a fait appel.

Au-delà de ces péripéties et du côté jeu de poker de toutes ces pratiques, il faut cependant se rappeler que ce «jeu» a des conséquences très pratiques sur nos vies. C'est cette spéculation institutionnalisée qui est à l'origine de la crise financière. Plutôt que de s'opposer à ces pratiques, les états, en bons laquais du capital financier, ont préféré renflouer les banques, et pour cela puiser dans les prestations sociales et autres services publics.



Source : Isabelle Chaboud, Grenoble Etude de Management, conversation France

L'impact de la robotisation sur l'emploi

L'OCDE a essayé d'évaluer l'impact de la numérisation, ou si vous préférez de l'informatisation et de la robotisation, sur l'emploi. L'intérêt de cette étude est qu'elle relativise beaucoup l'effet de la robotisation sur le chômage. D'après cette étude, seuls 9% des emplois présentent un risque élevé d'automatisation (donc d'être supprimés). Ce sont les emplois les plus répétitifs qui sont touchés (logique), mais il ne faut pas confondre répétitif et non qualifié. Les emplois qui ne sont pas répétitifs peuvent être très qualifiés, mais aussi non qualifiés (services à la personne par exemple).

Si cette étude trouve des chiffres très différents de ceux avancés habituellement, c'est qu'au lieu de se baser sur des moyennes ou des standards, ils ont interrogé un échantillon de personnes pour voir en quoi consistait réellement leur boulot. Ce qui est répétitif est automatisable, mais ce qui demande de résoudre des problèmes imprévus, de travailler en coopération avec d'autres, non. Ce qui explique que les risques de suppression d'emplois sont plus ou moins élevés suivant les pays aussi en fonction du type d'organisation du travail. C'est ce qui explique aussi que, par contre, le quart des emplois verraient leurs contenus très fortement modifiés en France (plus dans plusieurs autres pays d'après leurs estimations). Beaucoup de prévisions spectaculaires sur la disparition des emplois confondent la possibilité de les automatiser avec la réalité, elles supposent qu'un travail automatisable sera automatisé. Or, pas forcément. De fait, c'est le recrutement de personnels à qualification intermédiaire qui a reculé partout dans le monde développé.

Les conséquences de la numérisation sont donc moins spectaculaires en terme d'emplois qu'en terme de changement des formes d'organisation du travail. En permettant un ajustement immédiat aux besoins des entreprises, internet favorise le travail indépendant, et le fractionnement d'un certain nombre de tâches tertiaires. Evidemment, les travailleur-se-s occupant ces emplois atypiques bénéficient généralement d'une protection sociale moindre, sont moins bien formés, ont moins de possibilités d'avancement professionnel, n'ont pas accès aux prêts hypothécaires et aux autres formes de crédit, et font face à une plus grande précarité. Par profession, le travail indépendant représente une part croissante de tous les emplois parmi les professions intermédiaires dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Ceci pose à terme la question des modalités de lutte dans ce type d'emplois, sous peine de voir l'ensemble des acquis sociaux s'effondrer.

Source : OCDE, mai 2016

Crise économique et cancer

Selon une étude publiée dans The Lancet, la politique d'austérité consécutive à la crise financière de 2008 aurait contribué à une surmortalité par cancers de plus d'un demi-million de personnes dans le monde, dont 160 000 au sein de l'Union européenne. Leurs résultats montrent en effet qu'une hausse de 1% du chômage est associée à 0,37 mort supplémentaire par cancer pour 100 000 habitants. Pour atteindre ces conclusions, les chercheurs américains et britanniques ont décortiqué des milliards de datas fournies par la Banque mondiale et l'Organisation mondiale de la santé. Ils ont ainsi été capables de croiser le nombre de décès liés au cancer avec l'évolution du chômage et des dépenses publiques en santé dans plus de 70 pays entre 1990 et 2010 pour un total de deux milliards de personnes concernées. La surmortalité se retrouve «principalement dans le cas de cancers pour lesquels il existe un traitement, comme le cancer du sein, de la prostate et le cancer colorectal», notent les auteurs. «Dans les pays où il n'existe pas de couverture sociale générale, l'accès aux soins dépend souvent du contrat de travail. Sans emploi, les patients sont probablement diagnostiqués tardivement et bénéficient d'un mauvais traitement ou avec retard». La France est moins touchée car elle reste dans les pays avec une bonne protection sociale. Le pays recense tout de même 1 500 décès par cancer liés à la crise.

Source : Le Figaro





Interdiction de manifester

En mai, d'après les chiffres fournis par le ministère de l'intérieur 53 personnes ont reçu une interdiction de manifester ... dont un photographe d'agence. L'interdiction de manifester n'existe pas encore (voir article sous cette rubrique) en droit. Ces interdictions individuelles qui se sont multipliées en juin prennent la forme d'arrêtés préfectoraux d'interdiction de séjour dans certains lieux et à certains horaires. Ils reposent sur l'article 5 alinéa 3 de la loi sur l'état d'urgence : le préfet a le pouvoir «d'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics. »

Le 16 mai, un référé-liberté a annulé 9 interdictions sur 10 recours administratifs déposés. Le juge administratif avait relevé que ces interdictions constituaient une «atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'aller et venir et à celle de manifester. » Une claque pour le gouvernement ! Mais en juin, pour la manif du 14, les flics ont refusé de remettre la décision préfectorale d'interdiction de manifester aux gens concernés... Car pour pouvoir attaquer cette décision devant la justice administrative, il faut impérativement en avoir une copie.

A noter que sur ces arrêtés, il était indiqué que l'interdiction frappait cette personne pour avoir été vue «à de nombreuses reprises dans des manifestations contre, notamment, les violences policières et le projet de loi Travail. »

Sources : *Paris-luttes.infos et Le Monde*

L'assassin de Rémi Fraisse bientôt blanchi par la justice

En passant au statut de témoin assisté dans le cadre de l'enquête sur la mort de Rémi Fraisse en octobre 2014 à Sivens, le gendarme ayant provoqué la mort du jeune écologiste "ne peut pas être renvoyé devant un tribunal". En ces temps où les violences policières sont le lot quotidien des manifestations contre la loi travail, le message est on ne peut plus clair.

Cette décision n'est absolument pas surprenante. En mars dernier déjà, et alors qu'il était attesté que Rémi Fraisse avaient les mains en l'air lorsqu'il fut visé par un gendarme, l'assassin de Rémi Fraisse était remis en liberté. De plus, l'épilogue des nombreux procès entourant les faits de violences policières – et ce même si de sérieux éléments incriminent les policiers – se soldent dans la quasi-totalité des cas par des non-lieux, l'exemple le plus frappant étant le rendu du procès de l'affaire Zyed et Bouna.

Mais ce reclassement du gendarme meurtrier de Rémi Fraisse au statut de "témoin assisté" est encore plus révoltant et illustre un peu plus le virage autoritaire de l'ensemble de l'institution étatique et la réelle nature de la justice bourgeoise. "C'est un signal fort. La suite logique est qu'il bénéficie d'un non-lieu", a annoncé l'avocat du gendarme...

Source : extrait de *revolutionpermanente.fr*

L'arme à l'œil

Lors du mouvement contre la loi d'autonomie des universités en novembre 2007, Pierre Douillard-Lefevre fut touché par un tir policier au flashball. Il perdra l'usage de son œil. Dans son livre «L'Arme à l'œil - Violences d'État et militarisation de la police» Pierre explique en quoi nous sommes entrés dans «une nouvelle séquence du maintien de l'ordre, qui est aussi l'aboutissement de 20 ans de surenchère sécuritaire et d'expérimentations d'un nouvel arsenal policier...» De nouvelles armes présentées comme "anti-bavure" qui viennent en réalité se substituer à la matraque augmentant de façon exponentielle la violence de la police. Ce livre est disponible aux éditions LE BORD DE L'EAU (editionsbdl.com) pour 8,8 euros port et emballage compris.

Source : *resistons.lautre.net (bulletin n°153 de juin 2016).*

Le droit de manifester ... paisiblement !

Comme on pouvait s'y attendre, l'état d'urgence va progressivement entrer dans le droit commun. C'est ainsi que le 24 mai, le sénateur Bruno Retailleau a déposé au Sénat un projet de loi tendant à «garantir le droit de manifester et à prévenir les troubles à l'ordre public. »

B. Retailleau est l'actuel président du groupe Les Républicains au Sénat et président du conseil régional des Pays de la Loire. A noter que ce Monsieur était jusqu'en avril 2010 le bras droit de Philippe De Villiers, vice-président du «Mouvement pour la France». C'est donc au niveau réactionnaire du «très lourd».

L'exposé des motifs de cette proposition de loi est très clair, en voici un extrait :

«Ces derniers jours, un certain nombre d'individus ont été empêchés de participer aux manifestations grâce à l'état d'urgence. Il faut graver dans le marbre de la loi ordinaire cette possibilité donnée aux préfets de mettre hors d'état de nuire les casseurs et les agresseurs des forces de l'ordre. La présente proposition de loi a donc pour objet de transposer aux «casseurs» le dispositif préventif existant à l'égard des «hooligans» et d'introduire un dispositif de peines de sûreté renforcé pour les auteurs de violences contre les personnes dépositaires de l'autorité publique. »

Le 1er chapitre est consacré à des mesures de police administrative qui devraient compléter le code de la sécurité intérieure. Il est constitué de 3 articles. L'article 1er confère au préfet la faculté d'interdire la participation à des manifestations sur la voie publique. Cette mesure vise toute personne :

- Ayant pris une part active dans un précédent attroupement en cherchant à entraver, par la force ou la violence, l'action des pouvoirs publics ;
- Impliquée dans la commission d'un acte de dégradation ou de violence à l'occasion de l'une de ces manifestations.

Le préfet peut imposer à la personne l'obligation, au moment des manifestations, objet de l'interdiction, de répondre aux convocations de toute autorité ou de toute personne qualifiée qu'il désigne. La durée de cette interdiction, valable sur le territoire national, ne peut excéder 1 an mais cette durée peut être portée à 2 ans en cas de récidive. En cas de non-respect de l'interdiction de manifester ce sera 6 mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende. En cas de non-respect du contrôle administratif ce sera 3 mois d'emprisonnement et 3 750 euros d'amende.

L'article 2 autorise la création par l'autorité préfectorale d'un fichier nominatif des personnes interdites de manifester sur la voie publique. Et pour finir, l'article 3 prévoit la mise en œuvre d'un système mobile de vidéo-surveillance sur le parcours et aux abords immédiats d'une manifestation avec système de reconnaissance faciale en lien avec le fichier précédent.

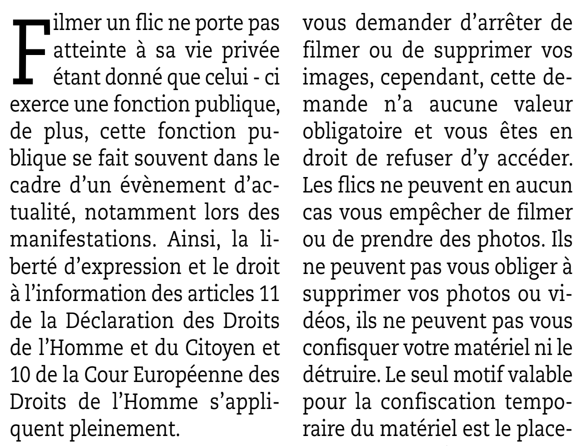
Le chapitre II est consacré à des mesures de police judiciaire qui devraient modifier le code pénal. Il est constitué de 4 articles. L'article 4 donne le tarif de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour les porteurs d'une arme dans une manif ou une réunion publique, pour la détention ou l'usage de fusées, feu d'artifice dans une manif, pour les lanceurs de projectiles présentant un danger. Et pour conclure « Est puni de 3 750 euros d'amende le fait d'introduire ou de consommer de l'alcool dans les manifs ou d'y être en état d'ivresse. «L'article 5 élargit la faculté de prononcer une interdiction judiciaire de participer à des manifestations sur la voie publique ; il y ajoute une obligation de pointage dans le temps de la manifestation ; il érige en délit la violation de cette obligation et impose à l'autorité judiciaire d'informer le préfet du prononcé de telles peines. L'article 6 élargit le délit de provocation à la discrimination, à la haine et à la violence en raison de l'appartenance à une profession. » Pour finir, l'article 7 instaure un dispositif renforcé de période de sûreté pour les auteurs de violences contre les policiers ou les gendarmes : suppression des remises de peines, des libérations conditionnelles, des placements sous surveillance électronique...

A suivre... de très près !

Source : *senat.fr proposition de loi n°624.*



Pourquoi est-il légal de filmer l'action policière ?



Filmer un flic ne porte pas atteinte à sa vie privée étant donné que celui - ci exerce une fonction publique, de plus, cette fonction publique se fait souvent dans le cadre d'un évènement d'actualité, notamment lors des manifestations. Ainsi, la liberté d'expression et le droit à l'information des articles 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et 10 de la Cour Européenne des Droits de l'Homme s'appliquent pleinement.

Un avis de recommandations de la Commission nationale de déontologie de la sécurité et une circulaire du ministère de l'intérieur sont venus confirmer ce droit à filmer la police en rappelant que ce droit permet au citoyen de veiller sur le bon exercice de leurs fonctions par les flics.

Ainsi, un flic est en droit de vous demander d'arrêter de filmer ou de supprimer vos images, cependant, cette demande n'a aucune valeur obligatoire et vous êtes en droit de refuser d'y accéder. Les flics ne peuvent en aucun cas vous empêcher de filmer ou de prendre des photos. Ils ne peuvent pas vous obliger à supprimer vos photos ou vidéos, ils ne peuvent pas vous confisquer votre matériel ni le détruire. Le seul motif valable pour la confiscation temporaire du matériel est le placement en garde à vue pour un délit.

La seule exception à ce droit de filmer les flics et potentiellement d'en diffuser les images concerne certaines brigades d'intervention de la police ou de la gendarmerie. C'est le cas de la BRI, du RAID et du GIGN notamment.

Source : extrait de *paris-luttes.infos*

Création d'un nouveau fichier secret de données personnelles

Le gouvernement a fait publier vendredi 3 juin au Journal Officiel un décret qui ajoute un 13e fichier à la liste des fichiers confidentiels de données personnelles mis en œuvre par l'État, « intéressant la sûreté de l'Etat, la défense ou la sécurité publique ».

Comme le veut la règle, on ne sait strictement rien de ce fichier si ce n'est qu'il est baptisé « BCR-DNRED » et sera utilisé par les « services du ministère des finances et des comptes publics (administration des douanes et droits indirects) traitant de la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la prolifération des armes de destruction massive. »

La Cnil, qui n'a pas le droit de publier son avis, a émis un avis « favorable avec réserve », ce qui veut dire qu'elle a estimé qu'au moins sur certains points, le fichier projeté n'était pas conforme à la loi de 1978 sur la protection des données personnelles. Elle avait déjà émis des réserves non publiées concernant les deux derniers fichiers créés par l'État, le fichier CAR relatif au suivi des prisonniers créé en novembre 2015, et le Fichier de traitement des Signalés pour la Prévention et la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT).

Etat d'urgence légalisé en partie

Le 25 mai, le parlement a adopté la «loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement, et améliorant l'efficacité et les garanties de la procédure pénale. »

C'est ce qu'attendait la clique à Hollande pour ne pas prolonger une fois de plus l'état d'urgence au-delà de fin juillet. En effet, cette loi légalise une partie de l'état d'urgence.

Ses principales mesures concernent

- L'usage des armes par les forces de l'ordre : A côté de la légitime défense, un nouveau régime d'irresponsabilité pénale bénéficiera aux policiers, gendarmes, douaniers et militaires qui ont fait un usage de leur arme en cas "d'absolue nécessité" contre quelqu'un qui vient de commettre ou tenter de commettre un meurtre et qui s'apprête à recommencer.

- Retenue de 4 heures : Les forces de l'ordre, lors d'un contrôle d'identité, pourront retenir une personne "lorsqu'il y a des raisons sérieuses de penser que son comportement est lié à des activités à caractère terroriste", le temps nécessaire à l'examen de sa situation. Le procureur sera informé de cette retenue, de quatre heures au maximum et sans audition de la personne, qui pourra éventuellement déboucher sur une garde à vue.

- Fouilles : Possibilité pour les officiers de police judiciaire de procéder également à l'inspection visuelle et à la fouille de bagages, en plus des contrôles d'identité et de la visite déjà autorisée des véhicules.

- Perquisitions de nuit : Les perquisitions de nuit, jusqu'alors réservées aux juges, pourront désormais être ordonnées dans les enquêtes préliminaires du parquet.

- Interceptions des communications : Le texte donne aux parquets et aux juges d'instruction l'accès à de nouvelles mesures d'investigation en matière de communication électronique et à de nouvelles techniques qui interceptent les communications dans un périmètre donné en imitant le fonctionnement d'un relais téléphonique mobile. L'administration pénitentiaire pourra avoir recours aux techniques utilisées par les services de renseignement (micros, caméras...). Des fouilles des détenus pourront être ordonnées plus largement.

- Création d'un délit de consultation habituelle de sites terroristes : Un article condamne de 2 ans de prison la lecture de certains sites terroristes sauf si l'accusé plaide avec succès sa bonne foi. Il faudra attendre les décrets d'application de cette loi pour connaître les «sites terroristes concernés» et le contenu de la «bonne foi»

- Lutte contre le trafic d'armes renforcée : Les flics pourront recourir à des achats illégaux comme pour les stupéfiants.

- Possibilité pour une cour d'assises de prononcer une perpétuité "incompressible" contre les auteurs de crimes terroristes en portant la période de sûreté jusqu'à 30 ans contre 22 actuellement et en rendant plus difficile d'éventuels aménagements de peine ensuite.

Etc. Source : *boursorama.com*

Enfermement et expulsion : la Cimade et ses partenaires décernent des prix aux préfectures les plus zélées

La Cimade constate régulièrement des pratiques illégales ou abusives en matière d'enfermement et d'expulsion des personnes étrangères. Enfermement en rétention de familles avec enfants mineurs, expulsion de personnes gravement malades, dispersion des exilés de Calais abusivement emmenés dans ces lieux de privation de liberté, expulsion vers des pays en guerre, enfermement de ressortissants français ou de personnes en situation régulière, etc.

Sous le signe du voyage et de la générosité de l'administration française, les Charter Awards récompensent les préfectures qui se sont illustrées en 2015 par leurs pratiques illégales ou abusives. 15 préfectures nominées en lice pour les 10 prix décernés par La Cimade et ses partenaires.

Le palmarès 2015 des Charter Awards : Je vais bien, ne t'en fais pas Préfecture de Loire-Atlantique ; 48 heures chrono Préfecture de la Gironde ; Fast and Furious Préfecture de la Guadeloupe ; La quête du Graal Préfecture de la Guyane ; Very Bad Trip Préfecture de la Seine-Saint-Denis ; Maman, j'ai raté l'avion Préfecture de Haute-Garonne ; Péril jeune Préfecture de la Vienne ; Nos enfants chéris Préfecture du Doubs ; Retour en enfer Préfecture du Pas-de-Calais ; Tarzan, roi de la jungle Préfecture du Pas-de-Calais

Source : *lacimade.org*

De l'Organisation Révolutionnaire Anarchiste (ORA) à l'Organisation Communiste Libertaire (OCL-2).

Cet article n'est pas une analyse historique du passage de l'ORA à l'OCL-2, mais plutôt une interprétation de la scission de 1976 et de l'abandon du terme anarchiste.

Pourquoi OCL-2 ?

Bien que cet article ne soit pas une analyse historique, un peu d'histoire s'impose. Pourquoi OCL-2 ? Ben ! parce qu'il y a eu une OCL-1. Celle-ci est créée en 1971 par l'apport de groupes de l'ORA qui rejoignent le MCL (Mouvement Communiste Libertaire). Le MCL fut créé en 1969 avec la fusion de la JAC (Jeunesse Anarchiste Communiste), TAC (Tribune Anarchiste Communiste), d'anciens de la FCL (Fédération Communiste Libertaire) et des groupes de Nantes, Nancy et Tours.

L'ORA (Organisation Révolutionnaire Anarchiste) de 1967 à 1976

L'ORA est une émanation en 1967 de la tendance anarchiste communiste organisée à l'intérieur de la FA (Fédération Anarchiste) qui est alors permise à la condition d'être déclarée.

L'ORA publiera l'insurgé. La synthèse défendue par la FA, entre la réunion des trois tendances de l'anarchisme (individualisme, anarcho-syndicalisme et anarchiste-communiste), s'avère ingérable. La synthèse plutôt que d'enrichir les débats bloque toutes initiatives par la recherche de consensus qui n'aboutissent jamais. Après ce constat, l'ORA quitte la FA en 1969 et créée une organisation spécifique et édite en 1970 Front Libertaire des luttes de classes. A l'image des autres organisations révolutionnaires, entre batailles d'égo et différents stratégiques, la vie de l'ORA sera, jusqu'en 1976, accompagnée de scission. Mais c'est en 1976, que l'ORA abandonnera son sigle pour celui de l'OCL (Organisation Communiste Libertaire), qui fera suite à l'exclusion de la tendance UTCL (Union des Travailleurs Communistes Libertaires) au congrès d'Orléans. Par la suite l'UTCL et le CJL (Collectif des Jeunes Libertaires - Emanation du mouvement étudiant contre la loi Devaquet) se dissoudra pour donner AL (Alternative Libertaire) en 1991.

Le groupe ORA et le cercle Front Libertaire de Paris 13

La majeure partie des fondateur(trice)s de l'ORA à l'intérieur de la FA se retrouveront, après leur prise d'autonomie vis à vis de la FA en 1969, dans ce groupe qui sera le plus important de la région parisienne. Le groupe ORA sera l'initiateur de la création du cercle front libertaire, en complément de leur groupe dès 1970. Les cercles front libertaire seront généralisés à l'ensemble de l'organisation au milieu de l'année 1971. Les cercles servants à la formation politique des sympathisant(e)s avant leur intégration au groupe. Cela allait créer les premières tensions sur la hiérarchie des tâches entre membres des groupes et membres des cercles qui finiront par aboutir à l'intégration des cercles dans l'ORA en 1973. Dès sa création l'ORA adoptera la plateforme d'Archinov, qui comme nous le verrons, sera la source de la scission de 1976. Mais voyons dès à présent la lente progression de l'éclatement de l'ORA entre deux visions du militantisme. Dans un premier temps, du groupe et du cercle Paris 13 sortiront des militant(e)s aptes à développer dans les villes comme Vitry, Ivry, Boulogne sur mer, etc. de nouvelles implantations pour l'organisation. Aussi verrons le jour des cercles ou groupes d'entreprises, tels que, les PTT, la SNCF, Thomson, les banques. Dans le même temps d'autres militant(e)s s'investiront dans les quartiers (déjà contre la gentrification, les MJC (Maison des jeunes et de la culture) en remplacement des maisons de quartiers) et sur les diverses luttes contre l'aliénation (armée, école, culture, etc.) découlant de la société capitaliste. Un nombre signifiant de bulletins de boîtes et de canards de quartier seront édités, "Le postier affranchi, le rail enchaîné, le canard du 13è, etc.". Selon l'opportunité de chaque militance, va apparaître peu à peu une dissidence sur les deux approches de l'action révolutionnaire. C'est en 1974 qu'apparaîtra officiellement, dans les pages du journal front libertaire, le débat sur plusieurs numéros entre les deux tendances et l'utilisation du sigle UTCL. Les membres de l'ORA se réclamant de l'UTCL éditeront un programme (se voulant une actualisation de la plateforme d'Archinov) portant leurs actions révolutionnaires, dont le point culminant était que les militant(e)s dans les entreprises avaient droit à voter deux fois, une dans l'entreprise et une dans le quartier. Cette attitude ouvriériste et avant-gardiste sur la prédominance de l'importance de la production sur le reste de la société, de cette vision découlera la scission et l'exclusion des militant(e)s de l'UTCL en 1976. Alors que l'autre vision, étant la non hiérarchisation de l'action révolutionnaire et que tous les pans de la société capitaliste devaient être remis en cause. Lors de cette scission les militant(e)s de l'ORA adopteront le nouveau sigle OCL et abandonneront la plateforme d'Archinov, considérant qu'un programme ou une plateforme même anarchiste ne correspondait pas à la réalité de l'action révolutionnaire anarchiste, puisque selon notre analyse, c'est dans la lutte et non pas en suivant un programme (même anarchiste) que l'auto-organisation et l'autonomie, face au pouvoir de toutes sortes, doivent se faire. Suivant cette analyse, nous rejetons tout avant-gardisme, mais revendiquons notre participation dans les luttes auxquelles nous sommes présent(e)s. Dernier point l'abandon du terme anarchiste dans le sigle a correspondu plus à une période qu'à un positionnement, puisque depuis sur notre journal Courant Alternatif est réapparu anarchiste communiste, plus en phase avec ce que nous sommes.


OCL Moulins



Mohamed Ali : la mort d'une icône

«Ma conscience ne me laisse pas aller tirer sur mon frère, ou des personnes à la peau plus foncée, ou des personnes pauvres qui ont faim dans la boue, pour la grande et puissante Amérique. Et les tuer pour quoi? Ils ne m'ont jamais traité de nègre, ils ne m'ont jamais lynché, ils n'ont jamais lâché les chiens sur moi, ils ne m'ont pas privé de ma nationalité, violé et tué ma mère et mon père... leur tirer dessus, pourquoi? ... Comment est-ce que je peux tirer sur ces pauvres gens, mettez-moi donc en prison!».

Voler comme le papillon et piquer comme l'abeille

1966, Cassius Marcellus Clay, noir et jeune champion du monde de boxe en poids lourds, annonce qu'il refuse d'être enrôlé par l'impérialisme américain qui poursuit une guerre délaissée par les français après la défaite de Diên Biên Phu au Viet Nam. Aussitôt, 1967, les instances (blanches) de la boxe lui retire sa licence et «l'establishment raciste» de le lyncher à l'exemple de journalistes écrivant qu'il donnait là : «un spectacle aussi pitoyable que les misérables crasseux qui font grève et manifestent contre la guerre». Durant les cinq années où il sera suspendu de boxe, il parcourt les campus universitaires américains dénonçant la guerre du Viet Nam, mais aussi des problèmes sociaux et raciaux rencontrés par les noirs. Il met sa notoriété au service de la communauté. En 1971 la cour suprême rejette la condamnation qui le frappe. Retrouvant ainsi sa licence de boxe, il reconquerra plusieurs fois son titre de champion du monde de boxe, mais il perdra définitivement contre la maladie de Parkinson qu'il dû affronter durant de longues années avant d'être définitivement mis « en terre » en ces jours de Juin.

Si Cassius Marcellus Clay, l'esclave, a su séduire et agacer par sa force, son talent et sa grande gueule provocatrice contre ses adversaires : tant sur les rings que dans les média, l'affranchi, Mohamed Ali portait la grandeur de ses convictions et de son engagement militant. Là où d'autres, chanteurs, acteurs ... dans le vent de la « contestation » ont su ménager leurs carrières, lui n'a pas hésité à se sacrifier et payer de sa personne. Il ne s'agit pas de l'idéaliser. Son engagement est sur les principes de la «Nation of Islam» et de Malcom X qu'il fréquente (1). C'est en présence de ce dernier qu'il déclarera devenir Mohamed Ali. En ces années de guerre froide, n'oublions pas que l'Amérique sort des ravages du Mac Carthysme où toute opposition ne pouvait être que rouge et communiste. Une Amérique où dans le sud, la ségrégation et le racisme font rage et où le Klu Klux Klan persécute les noirs en toute impunité. Bien plus tard, après les attentas du 11-Septembre 2001, M. Ali condamne leurs auteurs: «*L'islam n'est pas une religion d'assassins*.» et ajoute : «*Quoi qu'ils décident* (les membres du gouvernement américain), *je suis à cent pour cent derrière eux*.». Dans sa dérive, il acceptera la médaille de la Liberté des mains pleines de sang de G. W. Bush. Etc.

Mais en 1966, avec ses déclarations et son attitude, Mohamed Ali, se joint aux révoltes. Il affirme et revendique avec fierté d'être Noir tout comme, à leur façon, Angela Davis, militante féministe et communiste, ou, Jimi Hendrix qui triture l'hymne américain à Woodstock pour faire entendre le bruit des B52 dans le ciel vietnamien. Désormais, «black power» et «Black is beautiful» s'affiche, se revendique. Mohamed Ali devient un modèle, une icône, de la conscience noire dans la jeunesse des ghettos américains et au de-là vers le continent africain. Rappelons que ces années voient la classe ouvrière se révolter contre la misère sociale et raciale, dans les quartiers prolétaires noirs de Newark, Détroit, Los Angeles etc. Que des centaines de milliers de manifestants défilent à New York, San Francisco et autres grandes villes américaines contre la guerre du Viet Nam mais aussi avec Martin Luther King pour les droits civiques. Que les campus sont en effervescence etc. Comme M. Ali, d'autres sportifs noirs défieront à leur manière le pouvoir blanc et raciste. A Mexico,1968, aux jeux olympiques (2), alors qu'ils viennent de remporter le 200 mètres : médaille d'or pour T. Smith et de bronze pour J. Carlos, les deux sprinters noirs sur les podiums baisseront la tête contre l'hymne américain et lèveront fièrement leur poing ganté de noir,. Ils dénoncent ainsi devant les caméras du monde entier, le racisme et la ségrégation sociale. Ils leur en coutera leur avenir sportif et professionnel et un reniement de la communauté sportive internationale. Quelques jours plus tard, L. Evans, L. James, R. Freeman, ayant réalisé un triplé américain sur 400 mètres, montent sur le podium en portant le béret noir des « Black Panther » (3), traqués ou assassinés par le FBI. Autant d'actes et engagements solidaires liés aux résistances de leur communauté noire en quête d'égalité et de justice. C'est dans ce sens que Mohamed Ali a volé comme un papillon et piqué comme une abeille.

Les vautours ne perdent pas de temps.

Il n'est pas étonnant que La mort de Mohamed Ali ait suscité de par le monde beaucoup d'émotion et de démagogie chez certains. Mort, il ne peut plus les piquer. Aux états Unis, où se prépare la course présidentielle à la Maison Blanche, les charognes politiciennes tant républicaines que démocrates, se sont jetées sur le cadavre encore chaud. Voilà quelques temps, avec morgue, lors d'un échange polémique, D. Trump ironisait «*Obama a dit dans son discours que des musulmans figuraient parmi nos héros sportifs. De quels sports parle-t-il? Et de qui ?*». Peu après, l'ex boxeur, dénoncera le «*candidat présidentiel qui propose d'interdire l'immigration des musulmans aux États-Unis*». A la mort de M. Ali, D.Trump, emporté par sa démagogie sans retenue, n'a pu s'empêcher d'afficher son cynisme en saluant «*un véritable grand champion et un homme fantastique qui manquera à tous*.»

Pour les démocrates c'est Obama qui s'épanche en déclarant qu'Ali «*s'est levé quand c'était difficile, a parlé quand d'autres se sont tus. Son combat en dehors du ring devait lui coûter son titre et sa stature publique. Cela devait lui faire des ennemis à gauche et à droite, le faire vilipender et a failli l'envoyer en prison. Mais Ali est resté inébranlable. Et sa victoire nous a aidé à nous habituer à l'Amérique que nous reconnaissons aujourd'hui.*» De quelle Amérique parle t-il ? De la sienne où la bourgeoisie fait confiance à un noir (président) et demain une femme pour gérer les affaires du Capital et préserver les intérêts impérialistes des USA ! Quelle hypocrisie de venir saluer ainsi celui qui a dû payer de sa personne pour son refus de servir hier cette Amérique impérialiste au Viet Nam. Cet Obama qui a les mains couvertes de sang afghans, irakiens et syriens et couvre les assassinats de civils orchestrés par la CIA à coups de drones Tandis que « son administration », jette en prison ou, bannit et pourchasse ceux qui «parlent et se dressent pour dénoncer». Tels, J.Assenge (4) ou E. Snowden (5) et autres.. Quel cynisme à l'encontre de tous ceux qui osent encore et toujours «se lever quand c'est difficile, et parler quand d'autres se taisent». Quelle démagogie de venir rendre hommage à celui qui incarnait l'autre Amérique révoltée. Cette Amérique qui, aujourd'hui encore, est plongée dans la misère et la pauvreté, où les minorités immigrées sont pourchassées et les noirs se font toujours tirer par les flics comme à Fergusson voici peu !

Si Mohamed Ali ne pourra plus piquer ces canailles comme une abeille il volera toujours comme le papillon.

MZ. Caen le 12 06 2016

(1) ***Nation of Islam,*** fondée à , en 1930, est une organisation politico-religieuse. L'idéologie développée par l'organisation est un mélange de séparatisme d'avec les blancs et de et de religion. a été l'une des figures les plus en vue de l'organisation, jusqu'à sa rupture avec celle-ci. Il sera assassiné en1965.

(2) - Le , soit dix jours avant l'ouverture des J.O, une embuscade est tendue sur la place des Trois-Cultures de suite à une manifestation étudiante : « le ».La répression des autorités, par l'armée fera entre 200 et 300 morts (une vingtaine selon le gouvernement mexicain).

(3)Le Black Panther Party : BPP (à l'origine le Black Panther Party for Self-Défense) est une organisation révolutionnaire formé en en . D'inspiration marxiste léniniste, elle est animée par un nationalisme noir, anticapitaliste, l'antiraciste, l'anti impérialiste etc.

(4) G Snowden, toujours réfugié en Russie depuis 2013.

(5) Julian Assange toujours reclu à l'ambassade du Pérou à Londres depuis 2012 pour échapper comme Snoden, à l'administration Obama.

18 jours dans la cage de Gaza

(23 mai - 9 juin 2016)

A leur retour de Gaza et après avoir lu les 19 chroniques quotidiennes de leur séjour parues sur le site de l'UJFP (http://www.ujfp.org/) nous avons posé quelques questions à Pierre et à Sarah pour approfondir certains points qui nous paraissent importants.



Les grilles de la cage - Erez derrière le-grillage, le mur et les tours -

Sortir de Gaza pour un Palestinien, c'est en général impossible. La quasi-totalité des moins de 20 ans ne sont jamais sortis de la cage et ils ont connu trois guerres, qui ont tué plus de 4 000 personnes et dévasté ce petit territoire. Pour des militant-e-s français-e-s, aller là-bas relève de la course d'obstacles, il nous a fallu presque deux ans d'efforts pour y parvenir.

• Quand on sait que Gaza c'est 2 millions de personnes sur 360 km² (à peine plus grand que Marseille qui compte deux fois moins d'habitants) on peut s'imaginer un tissu urbain très serré et on a du mal à imaginer des zones agricoles avec animaux et cultures. Et pourtant elles existent. Le Syndicat des comités de travailleurs agricoles (UAWC) semble très actif à Gaza. Pouvez-vous nous préciser ses activités, ses positions par rapport au développement. Des échanges agricoles existent-ils avec les territoires palestiniens ? La question de la pêche est-elle liée à celle de l'agriculture ?

La superficie cultivée est passée en quelques années de 130 à 73 km² à cause des destructions et de la pression démographique (la population augmente de 3,9 % par an). Sauf sur la « zone tampon », le long de ce que l'occupant appelle par euphémisme la « barrière de sécurité », ce n'est pas une grande zone agricole continue mais plutôt des petits champs, des lopins de terre avec parfois des serres au milieu de zones habitées. Gaza produit des fruits et légumes, mais aussi du blé. Les Israéliens ont souvent imposé cette culture, moins haute que les vergers, pour mieux surveiller la population. Il y a 4 000 vaches et 65 000 moutons à Gaza. Beaucoup de volailles et quand on mange de la viande, c'est presque toujours du poulet. Mais les Gazaouis savent en faire quelque chose de succulent. La quasi-totalité de la production agricole est destinée au marché intérieur et elle est insuffisante, il faut importer. Il y a des cultures traditionnelles à Gaza comme les fraises qui sont particulièrement goûteuses. Suite à un combat juridique acharné, elles sont parfois exportées, mais si la frontière se ferme, on fait de la confiture.

L'agriculture a un gros problème d'eau, compte tenu de l'état de la nappe phréatique, barrée ou détournée en amont de Gaza, au mépris des réglementations internationales. Dans les environs de la ville de Gaza, celle-ci est salée et impropre pour l'agriculture. Là où elle est de meilleure qualité, il manque des puits et des châteaux d'eau. Faute d'électricité (7-8 heures par jour en moyenne), les pompages sont insuffisants, pour les légumes en particulier, une production particulièrement bien adaptée à la terre de Gaza, et rémunératrice, mais exigeante en eau au moment de la maturité. Il faut savoir que, pendant la guerre de 2014, l'armée israélienne a pulvérisé en priorité l'appareil productif : les champs ravagés par les tanks, les puits, les usines, les serres. Les reconstructions sont loin d'être achevées, faute de ciment notamment.

Le commerce extérieur de Gaza est totalement contrôlé par Israël. La frontière de Rafah avec l'Égypte n'est ouverte que très rarement par volonté délibérée du régime du Maréchal Sissi de punir collectivement le peuple de Gaza. Alors, au poste frontière (des camions) vers Israël d'Abou Salem (Keren Shalom), il y a des dizaines de semi-remorques et un trafic incessant. Tout est fait par l'occupant pour que Gaza soit un « marché captif ». C'est Israël qui décide ce qui peut entrer et ce qui peut sortir. Le commerce avec la Cisjordanie, tout particulièrement entravée par une législation ad hoc explicitement justifiée par la volonté israélienne de séparer Gaza et la Cisjordanie, avec les pays arabes ou la Turquie existe, mais il est bien moins important que le commerce avec Israël. La stratégie de l'occupant, c'est de priver Gaza de produits indispensables pour l'obliger à importer des produits israéliens. Du coup, le BDS de Gaza ne prône le boycott que quand il existe une alternative.

L'UAWC (Union des Comités de Travailleurs de l'Agriculture) est avec le PCHR (Centre Palestinien des Droits de l'Homme) une des très grosses associations palestiniennes. Elle a été fondée en 1986 et fait partie de Via Campesina. Ses fondateurs font partie de la gauche (membres ou anciens membres du FPLP, Front Populaire de Libération de la Palestine, parti marxiste fondé par Georges Habache). Son dirigeant actuel Mohamed al Bakri a, comme beaucoup de nos interlocuteurs, connu les geôles israéliennes. L'UAWC a mis tous ses moyens en œuvre pour que, le plus vite possible, les agriculteurs puissent recommencer à produire, après les destructions de 2014. L'idée est que Gaza peut produire et ne pas vivre d'assistance et de charité. Cette volonté d'indépendance s'accompagne d'une réflexion écologique impressionnante. Nous avons pu voir des fraises « hors sol » poussant dans un peu de tourbe (achetée). L'économie d'eau est de 90%. Dans les bassins d'eau, tout est prévu : il y a des poissons, on utilise les déjections pour fertiliser. Et ils mangent les larves de moustiques. Aucun pesticide, aucun produit chimique. On récupère ce qu'il faut pour semer et une pépinière permet aux agriculteurs une indépendance certaine. L'UAWC, grâce à ses liens internationaux, a pu se procurer des panneaux solaires ou des serres.

Les pêcheurs constituent une des catégories sociales les plus sinistrées à Gaza. Ils sont organisés en syndicat "officiel" ou dans l'UAWC. La pêche a été, depuis l'Antiquité, une activité traditionnelle à Gaza. Elle a été florissante quand le Sinaï était occupé par Israël et que les pêcheurs gazaouis pouvaient pêcher jusqu'au canal de Suez. Ils sont 4 500 aujourd'hui, à Gaza ville grâce au petit port, mais aussi à Khan Younis et Rafah, où les bateaux sont trainés sur le sable. Les Israéliens ont édicté des règles terribles : interdiction de pêcher dans les zones frontières (avec Israël ou l'Égypte), limitation presque partout à 11 km). Les vedettes israéliennes violent leur propre « légalité » en attaquant les pêcheurs beaucoup plus près de la côte. Ces attaques sont violentes. Des pêcheurs ont été tués. Tous les jours, des bateaux sont arraisonnés ou abandonnés en mer après l'arrestation des occupants (qu'on emmène en Israël à Ashdod). Les canons à eau envoient de l'eau fétide. Et puis, il y a très peu de poissons près de la côte. Un exemple de l'abandon que subissent les pêcheurs (à Khan Younis) : quand les Israéliens décident qu'un bateau pêche en eaux interdites, ils envoient son identification à l'Autorité Palestinienne (à Ramallah) qui la transmet au ministère à Gaza (donc au Hamas) et la police de ce

parti arrête les pêcheurs. Pourquoi cet acharnement de l'occupant ? Pour détruire l'économie traditionnelle de Gaza mais aussi pour obliger Gaza à importer du poisson israélien (parfois pêché dans leurs eaux).

• On s'aperçoit, à vous lire, qu'il existe à Gaza une forte activité associative de genres divers. Que la société dite « civile » est très active et que se mélangent des structures traditionnelles encore très fortes qui soudent cette société, avec des formes plus actuelles créées par la situation politique et militaire. Pouvez-vous nous en dire plus et si cette impression est bonne ?

La Palestine n'a pas d'État, mais elle a deux gouvernements irréconciliables. Tous nos interlocuteurs nous ont affirmé que les deux problèmes les plus graves sont l'occupation (le blocus) et la division palestinienne. Celle-ci a des conséquences dans tous les domaines. Jusqu'à la caricature : à l'université al Aqsa, il y a deux doyens.

Il y a à Gaza des milliers de fonctionnaires payés par Ramallah et ne travaillant pas (pérennisation de la grève décrétée au paroxysme du clash entre les deux formations en 2007, s'ils travaillent pour le Hamas, ils ne seront plus payés) et des milliers de fonctionnaires recrutés sur base clientéliste par le Hamas et très peu payés. Les ressources du Hamas viennent de taxes diverses, de ce que beaucoup de nos interlocuteurs ont qualifié de trafic et de l'aide du Qatar.

Suite à la destruction systématique de l'appareil de production et à l'étranglement complet des débouchés, il y a à Gaza un chômage massif avec un paradoxe. La population de Gaza est massivement éduquée et souvent diplômée. Plus de 90% des diplômés ne trouvent aucun travail. Et des tâches indispensables à la société ne sont assumées par aucun des deux gouvernements, à la fois faute d'argent et de volonté politique.

Alors, on assiste à un phénomène incroyable : des milliers, des dizaines de milliers de chômeurs acceptent gratuitement, parfois même en payant de leur poche, de pallier les carences. Nul doute que leur action est décisive pour permettre que la société ne s'écroule pas.

Quelques exemples : dans les hôpitaux, médecins et infirmières sont payé-e-s. Mais il n'y a quasiment pas de psychologues alors que les besoins en aide psychologique sont énormes, aussi bien pour les patients (surtout les enfants) que pour le personnel soignant, en stress permanent. Alors la psychologue de l'hôpital Shifa a fait un appel via Facebook. 1 000 personnes ont répondu. Elle a fait un examen et pris les 26 « meilleur-e-s ». Tou-te-s sont diplomé-e-s, souvent en psychologie. Ils/elles paient leurs transports et leurs uniformes. Ils/elles préfèrent travailler plutôt que ne rien faire avec l'espoir que l'expérience acquise leur permettra d'avoir un emploi.

Autre exemple : les deux gouvernements se renvoient la balle pour expliquer le manque d'électricité. Pour le Hamas, c'est parce que l'Autorité Palestinienne prélève des taxes énormes sur le fuel nécessaire à la centrale électrique. Pour le Fatah, c'est parce que le Hamas détourne de l'électricité sans la payer. En attendant, si les plus riches ont des systèmes (générateurs, groupes électrogènes) pour toujours avoir du courant, les plus pauvres ont des bougies et les incendies accidentels sont fréquents. Alors une petite association de bénévoles réussit à procurer aux plus pauvres des générateurs.



La société civile s'organise pour pallier les lacunes institutionnelle; ici, un cours de soin de première urgence dispensé par un ambulancier

Dernier exemple : des associations communautaires musulmanes étrangères (notamment françaises) donnent de l'argent (pour le ramadan) aux déshérités. L'argent peut être viré, mais comment le transformer en colis de première nécessité et distribuer ces colis ? Là encore le bénévolat permet de trouver un organisateur et des petites mains pour la distribution. Nous avons accompagné deux fois une distribution dans le bidonville sordide (peuplé de Bédouins exclus de toute aide officielle) d'al Mugraga. Il ne fait pas de doute, que sans ce réseau associatif, la vie quotidienne deviendrait très difficile.

Il faut y ajouter la famille. La société de Gaza est très traditionnelle. Les familles sont ~~très~~ nombreuses et dans une famille, on ne laisse personne sur le bord de la route. Il y a proportionnellement moins de mendiants à Gaza qu'en France. Les familles se saignent pour pousser les enfants le plus loin possible dans les études. Il existe aussi dans la partie rurale du territoire d'autres structures traditionnelles (les mokhtars par exemple) qui permettent aux agriculteurs de faire front ensemble aux difficultés. Quelque part, la « tradition » qui bien souvent brime les libertés individuelles, aide, à Gaza, à une résistance collective. Ce sont bien souvent les mokhtars qui pilotent la reconstruction, l'irrigation, la commercialisation. Ils ont la confiance de la population.

• Vous avez rencontré les représentants de plusieurs partis politiques. Pouvez-vous nous dresser un tableau, forcément succinct, de ces partis, de leurs positions et de leur force ? Par exemple les partis de gauche pèsent-t-il par rapport au Hamas ?

Nous avons rencontré des dirigeants du FPLP, du PPP (le parti communiste), de FIDA, du Front Populaire de lutte (ces deux partis de gauche défendent Oslo), du Fatah, du Jihad Islamique et du Hamas.

Les 4 premiers sont des partis de gauche, mais, même si tous souhaitent une unité de la gauche (certains préfèrent dire les partis démocratiques) pour incarner une troisième voie, ils n'y arrivent pas. Les plus optimistes disent que la gauche unie représenterait 18% des voix. Dans les associations, on retrouve souvent des militants ou ex-militants de gauche. Le FPLP est contre Oslo et pour « un seul État », à la différence des trois autres. Pour ces partis, puisque « le monde est mauvais », il faut s'accrocher à ce que la communauté internationale a promis aux Palestiniens, même s'ils reconnaissent qu'elle n'a jamais cherché à faire appliquer ce qu'elle a promis.

Au Fatah, nous avons rencontré deux dirigeant-e-s. Une sincère et intéressante, et l'autre un parfait bureaucrate pratiquant la langue de bois. Le Fatah a tendance à nier la corruption qui est pourtant une des raisons de leur défaite électorale en 2006. Tous les partis favorables à Oslo et aux deux États sont en pleine contradiction dès qu'on parle du droit au retour des réfugiés. Aucun parti palestinien ne peut transiger sur cette question fondatrice et incontournable pour les Palestiniens. Mais comment envisager le droit au retour dans un État palestinien réduit aux territoires conquis par Israël en 1967 ? Les faire « revenir » à Gaza ? Ils y forment déjà les 3/4 de la population. Alors tous admettent que même l'établissement d'un État palestinien sur les territoires occupés ne serait pas la fin du conflit.

Le Jihad Islamique est un parti politique peu connu. On ne peut que recommander pour le comprendre le livre « *De la théologie à la libération* » dont un des auteurs, Wissam al Haj, est originaire de Gaza. Le secrétaire général de ce parti a un fils qui est en prison depuis 14 ans et, bien sûr, il ne peut pas le visiter. Ce parti, en s'inspirant à la fois du droit islamique et du droit international, est pour une libération complète de la Palestine : "Les Juifs pourront rester, mais le drapeau sera palestinien". Le Jihad a payé un très lourd tribut à la lutte armée qu'il mène (dirigeants assassinés, prisonniers de très longue durée). Il est pour l'unité palestinienne, servant parfois de médiateur entre les deux grands partis antagonistes. Le Jihad (comme le Hamas) voudrait adhérer à l'OLP et accuse le Fatah de s'y opposer pour ne pas y perdre la majorité.



Un vieux bédouin nous rcaonte sa Nakba
Les vieux n'oublient pas… -

Nous avons été reçu-e-s au Parlement par deux députés du Hamas. Comme devant tous nous interlocuteurs, nous nous sommes présenté-e-s sans dissimulation : BDS, mouvement de solidarité français, UJFP … Comme partout, nous avons été reçu-e-s avec chaleur et curiosité. Juste une petite tentative de nous convertir à l'Islam et un brin de stupéfaction en entendant une explication sur ce qu'est un Juif athée. Le Hamas, en exerçant un pouvoir intolérant, est souvent très impopulaire. Nous n'avons pas senti de peur chez celles et ceux qui le critiquent ou le haïssent. Comme l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie, le Hamas est victime de ce qui est inéluctable dans un pays qui n'a pas d'État mais qui a deux gouvernements rivaux. Il est accusé, probablement à juste titre, de clanisme, de corruption et de diriger une économie souterraine. Lui aussi essaie d'empêcher les tirs de roquettes sur Israël. Nous avons interrogé les deux députés sur la peine de mort, la rue bruissant alors de rumeurs d'exécutions à venir. Les yeux dans les yeux, ils nous ont affirmé qu'elle était dans la loi, mais qu'elle n'était pas appliquée. Le lendemain, trois condamnés de droit commun étaient exécutés. Les précédentes exécutions (de personnes réputées être des espions) avaient eu lieu pendant le massacre de 2014. Le communiqué du Hamas approuvant l'attentat de Tel-Aviv a été très critiqué dans une population lasse de subir les bombardements aveugles israéliens.

En ayant rencontré tous les partis, nous ne voyons pas d'issue à ce qui est une grande victoire de l'occupant : la division palestinienne. Les deux partis rivaux ont trop intérêt, malgré leurs dires, à ce qu'elle continue.

• Vous dites que Gaza est puni par Israël pour avoir voté Hamas. Et en même temps qu'Israël se fiche de qui a le pouvoir pourvu qu'il y ait la « tranquillité ». Les forces islamistes comme Daesh progressent-elles à Gaza ? Quel est l'intérêt d'Israël ?

Le but des dirigeants israéliens est surtout, de ne pas avoir de partenaire pour la paix. S'ils en ont un, ils l'emprisonnent, l'humilient, l'exilent ou l'assassinent.

Donc le Hamas au pouvoir à Gaza, ça convient parfaitement aux dirigeants sionistes. Dès la prise du pouvoir du Hamas en 2007, l'Union Européenne, de sa propre initiative et avant toute demande israélienne, a déclaré le blocus de Gaza. Neuf ans plus tard, le Hamas est toujours sur la liste noire des organisations terroristes et la « communauté internationale » s'accommode parfaitement de cette punition collective. La peur des militaires putschistes égyptiens vis-à-vis de tout ce qui ressemble aux « Frères Musulmans » est telle qu'Israël n'a rien à demander au Maréchal Sissi. De sa propre initiative, celui-ci referme la cage et la frontière de Rafah est encore plus hermétique que celles d'Erez ou de Keren Shalom qui séparent Gaza d'Israël.

Pour les Frères Musulmans (historiquement, le Hamas est la branche palestinienne de cette confrérie), Gaza est la première « expérience » de micro-État islamique et, selon nos interlocuteurs, ils s'y accrochent. Les Israéliens ont montré volontairement une férocité et une barbarie totales chaque fois que des roquettes sont parties de Gaza (pour atterrir le plus souvent en plein désert). Il y avait un double but dans ces destructions et ces crimes contre l'humanité : signifier au peuple palestinien que personne ne viendrait les secourir et que tout était permis. Et aussi obliger le Hamas à « assurer la sécurité de l'occupant » comme l'Autorité Palestinienne le fait depuis longtemps à Ramallah.

Donc le Hamas au pouvoir à Gaza, c'est parfait pour l'occupant.

Y a-t-il un danger de progression des djihadistes à Gaza ? Tout d'abord, il faut savoir que Hamas et Daesh se haïssent. Des militants du Hamas ont été massacrés avec férocité dans le Sinaï et dans le camp de Yarmouk (banlieue de Damas) par Daesh.

On nous a raconté ce qui s'est passé en 2014. Deux attentats contre l'Institut Français à Gaza. Puis en janvier 2015 après la tuerie de *Charlie Hebdo* et la reparution du journal avec la caricature du prophète disant « tout est pardonné », une unique manifestations salafistes avec drapeau de Daesh a eu lieu à Gaza. La réaction du Hamas a été terrible et efficace : arrestations massives, traque systématique.

A priori, il ne semble pas qu'il existe une importante base sociale pour les Salafistes à Gaza. Parce que la population est très éduquée mais surtout parce que la question nationale reste la question centrale en Palestine.

Quasiment tout le monde (sauf les marxistes et les Chrétiens) est musulman pratiquant à Gaza. Nous avons entendu de nombreuses fois s'exprimer une conception très ouverte de l'Islam. Le hadith qui dit « je préfère que La Mecque soit détruite pierre par pierre plutôt qu'on tue un homme » nous a été spontanément cité. Beaucoup ont rappelé qu'avant l'occupation, musulmans, chrétiens et juifs ont vécu ensemble dans la tolérance. Cet islam met en avant la solidarité et le fait de ne pas abandonner les pauvres ou les laissés pour compte. Bien sûr, la prolongation de l'enfermement à Gaza pourrait faire évoluer les choses mais à notre sens, pas dans un avenir proche.

Pour l'occupant, peu importe qui dirige Gaza. L'important est de parachever ce qu'avait imaginé Sharon en évacuant les colonies de Gaza : séparer ce territoire du reste de la Palestine et en faire un laboratoire.

• Où en sommes-nous avec BDS et ce mouvement est-il vécu comme essentiel à Gaza ?

Nous avons rencontré les animateurs du BDS à Gaza. Il faut comprendre que, Gaza étant un marché captif, le boycott des produits israéliens n'a de sens que quand il y a une alternative avec des produits locaux ou des produits importés des pays arabes et de Turquie. La volonté des Gazaouis de reconstruire en priorité après la guerre de 2014 l'appareil productif pour être le plus possible indépendants et ne vivant pas de la charité est significative, c'est leur manière particulière de "boycotter".

Les animateurs du BDS à Gaza sont au premier chef investis dans le boycott universitaire et culturel. Le PACBI (boycott universitaire et culturel d'Israël) est à l'origine dès 2004 de ce qui deviendra l'appel BDS. Nous avons rencontré des membres de sa branche étudiante.

Le BDS de Gaza est parfaitement au courant de l'offensive mondiale lancée par les sionistes pour criminaliser le BDS.

Il est impossible d'imaginer qu'aujourd'hui, tous les Palestiniens parlent d'une même voix. Des courants politiques sont prêts à accepter des compromis défavorables aux Palestiniens, tout simplement parce qu'ils ne voient pas d'alternative.

Le BDS représente à Gaza un renouveau du discours politique. Ne pas mettre en avant la diplomatie et l'ONU mais affirmer le droit international et ses principes (liberté, égalité, justice).

Devant l'absence de toute solution politique, l'idée que celle-ci viendra d'une conjonction de la résistance de la société palestinienne et des sociétés civiles à l'étranger poussant leurs gouvernements à sanctionner Israël est parfois le seul espoir. Aucun des partis que nous avons rencontrés n'a critiqué le BDS.

• Accessoirement pourquoi Sand est-il contre le retour des réfugiés ?

Shlomo Sand a fait un grand travail de déconstruction du sionisme. S'il nie avec force l'existence d'un peuple juif descendant des Judéens de l'Antiquité, il est défenseur de l'existence d'un peuple israélien. Il reconnaît la Nakba comme crime fondateur mais ajoute aussitôt à propos d'Israël : « même un enfant né d'un crime a droit à l'existence ». Après s'être opposé longtemps au boycott d'Israël, il s'y est rallié récemment (« comment j'ai appris à aimer les sanctions »).

Sur la question des réfugiés, il donne l'exemple des millions d'Allemands qui ont quitté des territoires de l'Est (Prusse-Orientale, Sudètes, Pologne) après des centaines d'années de présence. Il dit à leur sujet qu'il faut admettre que des événements historiques sont parfois définitifs et que vouloir inverser le cours de l'histoire peut avoir des conséquences dramatiques.

Il a fait un travail historique sur la Nakba. Il est pour sa reconnaissance et l'indemnisation des victimes et de leurs descendants. Mais il pense que la « menace » de leur retour est un ci-

ment puissant pour que la société juive israélienne refuse toute forme de paix.

Nous avons entendu à Gaza plusieurs histoires détaillées de ce qu'a été la Nakba de celles et ceux qui sont arrivé-e-s à Gaza. Nier leur droit au retour, c'est nier le crime fondateur. Et ce que disait Ben Gourion : « les vieux mourront, les jeunes oublieront » n'est tout simplement ni souhaitable, ni possible, et ne correspond en rien à ce que nous avons observé.

Sand a une contradiction. Il est contre la notion d'État juif (il exprime avec force qu'un État ne peut pas être à la fois juif et démocratique), mais sans le retour des réfugiés, on en reste à un État à nette majorité juive. Maintenant, le fait que la reconnaissance du droit au retour des réfugiés signifie en toute logique, l'établissement d'une seule entité sur l'ensemble du territoire, en fait la pierre d'achoppement de ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas remettre en cause l'aspiration à un « État juif », fût-il rêvé démocratique.

• La "bien pensance" occidentale s'émeut de la montée de l'extrême droite en Europe, mais au moment où un néo-nazi ou presque manquait de peu d'accéder au pouvoir, Lieberman, lui, entrait au gouvernement israélien sans que cela suscite la même inquiétude. Deux (ou trois !) mots sur la société israélienne et les conséquences pour les Palestiniens.

Autrement dit s'oriente-t-on vers une radicalisation des deux côtés qui se donne des allures religieuses, ou d'autres possibilités sur des bases plus laïques et sociales (socialisante) existent-t-elles encore ?

En Israël comme ailleurs, les électeurs ont préféré l'original à la copie. Le sionisme, théorie coloniale de la séparation, affirmant il y a 120 ans que Juifs et non Juifs ne peuvent pas vivre ensemble, ne pouvait conduire qu'à une société d'apartheid. La « gauche » sioniste a participé sans exception à tous les crimes contre les Palestiniens : la Nakba en 1948, la guerre des six jours (1967), la décision de coloniser (Plan Allon), la répression de l'Intifada, les attaques contre Gaza ou le Liban … Il était logique que ça aboutisse à un gouvernement d'apartheid de type OAS affirmant sans complexe son racisme et son mépris de la vie de l'autre.

En 2008-2009, Tzipi Livni et Ehud Barak avaient provoqué un grand massacre à Gaza (« Plomb Durci ») et ils ont été laminés par Nétanyahou, Lieberman et Bennet aux élections qui ont suivi.

En France, ce sera pareil. Qui va profiter de l'acharnement de Valls à détruire le droit du travail ou à légitimer par avance les violences policières ?

En Israël, l'idée simple que « Israël ne sera pas en sécurité tant que les Palestiniens ne le seront pas » est en voie de disparition. L'opinion s'est persuadée qu'il n'y aura jamais de paix. Alors, il faut être éternellement les plus fort et tout est permis contre « l'ennemi ». Ça laisse les mains libres aux plus extrémistes.

Michel Warschawski que nous avons rencontré nous a dit que la droite a un programme, un projet, une éthique. Elle l'applique. L'idée, c'est de réaliser un des rêves initiaux du sionisme. Faire des Palestiniens les Indiens du Proche-Orient, cantonnés dans leurs réserves, leurs camps ou leurs Bantoustans. Cette droite ne représente qu'une moitié de la société israélienne. Mais en face d'elle, il n'y a ni projet, ni volonté politique. Ceux qui ne supportent plus cette société avec ses guerres et sa violence incessantes la quittent (15% des Juifs israéliens vivent hors d'Israël).

La fin définitive d'Oslo a fait rentrer totalement cette région dans l'apartheid le plus accompli. Comme l'avait dit le cinéaste Eyal Sivan « on est entré dans une lutte anti-apartheid dans un espace unique ».

La gauche anticolonialiste israélienne est très affaiblie. En même temps, elle jouit d'un grand respect chez beaucoup de Palestiniens.

Cette guerre n'est pas religieuse, mais sa prolongation sans fin est très dangereuse. En Israël, les colons représentent aujourd'hui 10 % de la population juive, 40 % de l'armée, 50 % du gouvernement. On ne voit plus de force désireuse ou capable de les affronter. Le courant national-religieux est de plus en plus puissant. Il est totalement dans une logique d'écrasement de la Palestine.

Côté palestinien, une certaine mémoire disparaît avec le temps. Nous avons très souvent posé la question : « pourriez-vous vivre avec les Juifs ». Les plus âgés qui ont travaillé en Israël et qui en ont parfois ramené des relations humaines importantes disent : « oui, mais sans l'occupation ». Les plus jeunes qui n'ont connu que la cage et les crimes contre l'humanité répondent : « non, comment pouvez-vous poser une question pareille ? » Le temps presse.

Les souterrains entre Gaza et l'Egypte fonctionnent-ils encore ? Quelles sont les relations entre Gaza et l'Egypte ?

Les autorités françaises nous avaient déconseillé d'aller à Rafah, zone jugée dangereuse. Nous avons pu nous y promener sans problème. Plus loin, dans la zone des tunnels, nous avons été reçus chez un habitant. Qu'apprend-on ? Qu'à Rafah, la frontière a arbitrairement divisé une ville. Mais des deux côtés de la frontière, c'est le même peuple et parfois les mêmes familles. Les tunnels vont d'une maison palestinienne à celle d'un cousin vivant côté égyptien. Il semblerait que, malgré les annonces de l'armée de Sissi, 70% des tunnels existent encore et 1/3 sont toujours en activité. Tout le monde profite de ce « commerce ». Les familles qui ont creusé les tunnels, le Hamas et l'armée égyptienne qui perçoivent les taxes.

Comme partout la clandestinité de ce trafic provoque dans la société gazaouie l'apparition de profiteurs rapidement enrichis et peu aimés.

Sur la politique égyptienne et plus généralement celle des dirigeants arabes, Gaza se sent trahie et abandonnée. Beaucoup de nos interlocuteurs ont parlé de collaboration de ces dirigeants avec l'occupant. Il y a aussi une grande colère contre l'Arabie Saoudite qualifiée de « Daesh qui a réussi ».

Le régime égyptien prétend qu'il a exigé que l'Autorité Palestinienne prenne le contrôle du poste frontière de Rafah et que c'est le refus du Hamas qui explique la fermeture quasi permanente du poste frontière. En vérité, les militaires égyptiens défendent par dessus tout l'accord de paix de 1978 avec Israël.

Sarah Katz et Pierre Stambul



La dernière semaine, ils se sont mis à attaquer les tours d'habitation. Voilà ce qui reste de la tour qui abritait entre autre le consulat italien

RENCONTRES LIBERTAIRES DU QUERCY

du 17 au 24 juillet 2016

La maison carrée, Lauzeral, 82220 Vazerac

L'Organisation Communiste Libertaire organise des journées de rencontres et de débats dans le Tarn et Garonne (nord de Montauban, sud de Cahors). Ouvertes à celles et ceux que les thèmes proposés intéressent, elles se déroulent dans un gîte, entouré de terrains où camper (tentes et duvets à prévoir, donc). Nous souhaitons ouvrir un espace de dialogue, d'échange formel comme informel.

Des ateliers ont lieu dans l'après-midi, à 14h30, des débats le soir, après le repas, à 21h. Vidéothèque, librairie et tables de presse sont consultables la journée. La vie quotidienne est collective : les repas sont pris en commun et confectionnés par des équipes tournantes ; les autres tâches (accueil, nettoyage..) sont également assurées par rotation.

Les tarifs journaliers sont échelonnés selon les revenus mensuels, par tranches de 100€ : 5,50 € pour des revenus inférieurs à 500 €/mois ; 6,50 € pour des revenus entre 500 et 600 € , etc… jusqu'à 26 € pour des revenus supérieurs à 2400 €/mois. 5 €/ jour pour les enfants. Pas de chiens.

DIMANCHE 17 JUILLET

21h: Bilans et discussions sur le mouvement de mars-avril-mai-juin (et peut-être juillet…).

Tour d'horizon des villes et des expériences de chacun, puis essais de bilan et tentative de définir des perspectives. Avec la participation des camarades toulousains de Bad Kids et de beaucoup d'autres, nous l'espérons.

LUNDI 18 JUILLET

14h30 : Où en est le féminisme aujourd'hui ?

Dans les années 70, le mouvement de libération des femmes (MLF) dénonçait la société patriarcale avec le désir de changer fondamentalement les rapports hommes-femmes. En son sein, le courant «lutte de classes», qui pointait le lien existant entre l'oppression patriarcale et l'exploitation capitaliste, cherchait aussi à détruire le système économique dominant. Avec la retombée des mouvements sociaux de l'après-68, on a assisté à une régression dans les revendications en général, et celles des femmes se sont presque réduites aux luttes pour la parité ou contre le sexisme, qui s'inscrivent dans la société actuelle avec pour objectif de l'améliorer. Comment renouer avec un discours et des pratiques visant à la transformer radicalement ?

21h : Le mouvement de mars, avril, mai, juin … (suite)

MARDI 19 JUILLET

14h30 : Marxisme/ Economie

Nous en appelons souvent à la révolte des exploités, mais c'est quoi l'exploitation ? C'est quoi une crise économique, et le capital est-il vraiment en crise ? Et la finance dans tout ça ? Quelques points de repère pour s'y retrouver dans l'analyse du capitalisme. Les fondamentaux restent toujours utiles pour comprendre ce qui se passe aujourd'hui. Et d'autres questions si vous en avez….

21h : Nouveaux mouvements et émergence de nouveaux partis

Les mouvements sociaux de ces dernières années ont mis à mal les formations politiques traditionnelles et ont permis l'émergence de nouvelles formations (Podemos, Syriza, et.). Comment analyser cela ? alors que ces nouvelles formations reproduisent bien vite les modèles précédents ? Mais n'est-ce que cela ?

Nous espérons la présence de camarades non hexagonaux.

MERCREDI 20 JUILLET

14h30 : L'OCL : 40 ans déjà !

L'OCL est née de l'Organisation Révolutionnaire Anarchiste en avril 1976. A quoi correspondait-elle ? Quel bilan pouvons-nous tirer de ces 40 ans d'existence ? Quelle image en avons-nous ? Notre choix de ne pas privilégier la construction de l'organisation mais d'être un outil ayant pour fonction de créer, d'aider et de renforcer divers regroupements de gens en mouvement est-il, aujourd'hui, à interroger ?

21h : "Crise migratoire" en France et en Europe ?

L'arrivée massive de migrants dans l'Union européenne est régulièrement décrite par les responsables humanitaires et les politiques comme la crise de migration la plus grave en Europe depuis la Seconde guerre mondiale. Ce n'est pas la protection de vies humaines qui guide les politiques mais bien, au nom de la «lutte contre les passeurs», la mise à distance des migrants et des réfugiés. Mais existe-t-il une "une crise migratoire" ?

JEUDI 21 JUILLET

14h30 : Le Post modernisme, une mode qui sape la critique sociale ?

Les théories post-modernes doivent être critiquées, pas uniquement pour le plaisir de la joute intellectuelle. Ces idées à la mode exercent une réelle capacité d'influence dans les milieux altermondialistes, autonomes et alternatifs en nous proposant de passer d'une critique de l'exploitation, d'une critique du pouvoir qui s'exerce sur les exploités, à une critique des normes : la critique sociale revient alors à déconstruire toute norme, à desserrer l'«étau» des règles de vie collectives, ce qui conduit logiquement à une recherche frénétique de la singularité, à une sorte d'exode pour échapper à toute contrainte. D'un anarchisme social, lié à la lutte des classes on passe ainsi à un «anarchisme mode de vie» déjà critiqué en son temps par Bookchin.

Renaud Garcia, auteur du Désert de la critique (Paris, L'Échappée 2015), dans lequel il montre en quoi les théories de la «déconstruction» sapent la critique sociale, encouragent la marchandisation et le déferlement technologique et conviennent parfaitement à une société libérale et atomisée, viendra présenter son livre et animer un débat.

21h : Palestine

De retour de Cisjordanie, Sarah et Pierre Stambul- coprésident de l'UJFP et de BDS France- témoigneront des rencontres et des échanges qu'ils ont eus, feront le point sur la situation de plus en plus dégradée de la société palestinienne, dont l'Etat d'Israël continue à chercher la destruction systématique, et parleront aussi des formes de résistance en Palestine et des actions de solidarité ici et dans le monde. Et, en particulier, de la criminalisation des actions de BDS, en France.

VENDREDI 22 JUILLET

14h30 : Comment le sentiment d'appartenance joue-t-il un rôle dans les luttes, et pas seulement dans les luttes de libération nationale ?

Les appartenances sur le point d'être détruites, comme celles qui se recréent peu à peu, l'attachement - à un lieu, à une langue, à une culture, à un groupe social…- sont-ils des signes d'aliénation et de soumission à l'ordre dominant ou bien peuvent-ils être des tentatives pour créer des espaces de créativité et de liberté ?

21h : L'actualité de la situation des Kurdes en Turquie et en Syrie.

Présentée par Ahmet Alim, responsable de l'association des Kurdes de Toulouse.

SAMEDI 23 JUILLET

14h30 : Commission du journal Courant Alternatif

21h : Luttes anti-carcérales

L'idée de justice de classe a tendance à s'effacer et une vision dépolitisée de cette institution se propage. Dans les quelques discours critiques qui survivent, la justice reste parfois arbitraire mais n'est plus présentée comme l'expression d'une domination sociale structurelle, l'exclusion sociale redevient de la délinquance ce qui sépare les prisonniers du reste de la société. L'isolement des prisonniers entre eux et avec l'extérieur s'amplifie. Les collectifs qui se préoccupent de cette question sont moins nombreux. La prison reste alors le repoussoir destiné à effrayer et fonctionne à plein. La discussion sera également l'occasion de revenir sur le bilan de Christiane Taubira au ministère de la Justice et sur la légende de la gauche au pouvoir.

DIMANCHE 24 JUILLET

14h30 : Commission du journal Courant Alternatif (suite)

21h : Que faire face à la montée des idéologies réactionnaires et xénophobes partout dans le monde et à l'instauration de régimes portant ces idées ?

Il s'agit d'abord de s'interroger sur les raisons qui sont couramment avancées pour expliquer un tel phénomène : crise économique (d'où un développement du chômage et de la précarité, un repli sur soi et sur les "valeurs refuges" type famille ou religion…), multiplication des migrations, désenchantement face à l'échec des idéologies et régimes "communistes"… Et, surtout, il s'agit de chercher comment réagir à ces idéologies autrement qu'en allant voter PS, en "traquant" ou en dénonçant les groupuscules néonazis à la mode anti fa ou en pétant les plombs dans son coin.

Prévenir de votre arrivée au moins 48h par téléphone 06 41 42 00 06.
Pour s'inscrire par courrier : OCL Egrégore, B.P 81213- 51058 Reims cedex
par mail : oclibertaire@hotmail.com